

FAITS SAILLANTS

TITRE : ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES EFFETS DES MESURES ET PROGRAMME D'EMPLOI-QUÉBEC EN REGARD DE LA CLIENTÈLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La présente démarche d'évaluation s'inscrit dans le contexte d'imputabilité de l'Entente Canada-Québec sur l'aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), à l'intérieur de laquelle des mesures particulières d'employabilité d'Emploi-Québec sont concernées, soit Subventions salariales (SSAL), Projet de préparation à l'emploi (PPE) et Services d'aide à l'emploi (SAE), ainsi que le programme Contrat d'intégration au travail (CIT). D'autres travaux d'évaluation sont réalisés dans le cadre de cette entente par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et par l'Office des personnes handicapées (OPHQ). La Direction de l'évaluation (DE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) joue un rôle de coordination au niveau du cadre d'imputabilité (volet évaluation) de l'Entente Canada-Québec (l'Entente s'appelle maintenant « Entente visant la participation des personnes handicapées au marché du travail »).

L'évaluation s'inscrit également dans la reconnaissance de l'objectif d'intégration au sein de la politique active du marché du travail, de la clientèle handicapée à titre de groupe défavorisé sur le plan de l'emploi, telle que ciblée par Emploi-Québec et dans le sens des recommandations formulées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en avril 1999. Dans cette optique, les mesures Mesure de formation (MFOR) et Insertion sociale (INSO) ont aussi été intégrées à la démarche d'évaluation sommative.

Ajoutons que, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT), le Québec s'est engagé à réaliser les évaluations visant à établir l'efficacité, la pertinence et l'efficacité des interventions faites grâce au concours des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec pour les clientèles de l'Entente, soit les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Or, les personnes handicapées, lorsqu'elles ont l'un ou l'autre de ces deux statuts, font partie des clientèles de l'Entente, mais elles n'avaient pas été considérées de façon spécifique dans l'Étude sur l'évaluation des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec.

La présente évaluation permet de mesurer les résultats pour des personnes handicapées qui ont participé à une mesure ou programme d'Emploi-Québec, qu'elles aient été couvertes ou non par une des deux ententes et l'analyse a été réalisée pour l'ensemble des participants et selon diverses perspectives (selon les mesures auxquelles les personnes handicapées ont participé (SAE, PPE, MFOR, SSAL, CIT, INSO); selon l'entente auxquelles elles sont reliées (AEPH, EMT, aucune entente); selon le type de limitations principales (problèmes de santé mentale, limitations intellectuelles ou d'apprentissage, autres limitations); selon le type de clientèle (prestataires de l'assistance-emploi, prestataires actifs de l'assurance-emploi, personnes admissibles de l'assurance-emploi) et selon le sexe).

Cette étude constitue le volet quantitatif et final de l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des mesures et programme d'Emploi-Québec en regard de la clientèle des personnes handicapées. Elle répond, notamment, aux engagements de l'entente AEPH. Deux autres études ont été produites antérieurement sur les processus et la mise en œuvre du programme CIT et des mesures actives auprès de cette clientèle. Celles-ci ont permis d'enrichir ce document par l'ajout d'informations complémentaires relativement aux aspects qualitatifs. On retrouvera, en annexe, les faits saillants de l'étude du fonctionnement des mesures actives.

Le tableau 1 décrit le nombre et la proportion de personnes handicapées participantes durant la période couverte par l'étude, selon la mesure ou le programme et selon l'entente à laquelle la participation est reliée.

2. MÉTHODOLOGIE

Pour l'évaluation, un sondage a été mené auprès de participants et de non-participants. Ces derniers n'étaient pas semblables aux participants et ne se voulaient pas un groupe de comparaison en vue de constituer des effets nets. D'ailleurs, nous avons statué rapidement sur l'impossibilité de pouvoir constituer un groupe de non-participants aux caractéristiques personnelles, handicaps et limitations similaires aux participants. Toutefois, nous avons retenu dans l'évaluation des personnes handicapées non participantes dont les codes de diagnostics

existaient au sein du groupe des participants, de façon à exclure de l'étude celles qui vraisemblablement n'avaient pas de possibilité d'insertion en emploi. Ces personnes non participantes étaient interrogées principalement afin de connaître les motifs de non-participation, les besoins de participation et de comparer leur situation sociale et économique par rapport à celle des participants durant les périodes avant et après la participation.

Les effets bruts ont été mesurés sur une période de douze mois avant et après la participation, ce qui constitue une base d'étalonnage retenue dans le cadre des travaux antérieurs de la DE et lors des échanges avec les gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre des évaluations sommatives de l'EMT.

Un sondage téléphonique a donc été mené entre le 31 janvier et le 4 avril 2005 auprès de 4 005 personnes participantes ayant des handicaps ou limitations et ayant débuté une participation à une mesure ou programme, entre septembre 2001 et août 2003 et terminé entre septembre 2002 et août 2003 et auprès de 800 personnes prestataires de l'assistance-emploi ayant des contraintes sévères à l'emploi, n'ayant participé à aucune mesure ou programme entre septembre 2001 et août 2003. Au total, 2 191 personnes participantes et 410 personnes non participantes ont répondu, assurant un taux de réponse global de 55 %.

Une stratégie particulière de collecte a été mise en place. En effet, une lettre a été envoyée à toutes les personnes handicapées participantes et non participantes de l'échantillon, afin de leur expliquer le but de la démarche, la possibilité de choisir le moment qui leur convient pour réaliser l'entrevue et la liberté de s'associer ou non avec quelqu'un en qui ils avaient confiance pour réaliser l'entrevue. Toutefois, la plupart ont pu répondre eux-mêmes au sondage (93 % des participants et 75 % des non-participants).

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

3.1 LA PERTINENCE (LIENS ENTRE LES BESOINS ET ATTENTES DES PERSONNES ET LES OBJECTIFS ET ACTIVITÉS RELIÉS AUX MESURES ET PROGRAMME)

Les objectifs des mesures et programme semblent reliés aux besoins généraux des personnes handicapées participantes.

Les résultats du sondage, lorsqu'ils sont examinés par mesure ou programme, confirment souvent la correspondance entre les besoins des personnes et les objectifs de la mesure ou du programme auquel elles participent.

Par exemple, en ce qui concerne le type d'aide ou de services recherché, c'est pour le programme CIT (91 %) et pour la mesure SAE (88 %) qu'on retrouve une plus grande proportion de participants qui ont répondu qu'ils voulaient *obtenir un emploi adapté à leurs capacités ou tenant compte de leurs difficultés* (86 % pour l'ensemble des participants). Le programme CIT vise directement cette adaptation. Quant à SAE, la mesure est, notamment, utilisée pour préciser le type d'adaptation dont la personne aurait besoin pour s'intégrer en emploi.

Par ailleurs, les participants à la mesure MFOR voulaient davantage *apprendre un métier ou faire un stage dans un milieu de travail* (76 %).

Les attentes des personnes face à l'occupation d'un emploi sont également en lien avec les objectifs des mesures ou programme auxquels elles participent.

Les personnes participantes identifiaient l'élément qui correspondait le mieux à ce qu'elles attendaient d'un emploi :

- le fait de *permettre d'avoir plus d'argent et d'améliorer leur situation économique* est l'attente choisie par 26 % des participants, mais davantage pour les participants à SSAL (33 %), SAE (29 %), à CIT (29 %), à MFOR (28 %) que par les participants à INSO (17 %);
- *briser l'isolement, sortir de la maison, rencontrer des gens* est une attente pour un participant sur cinq, mais les participants à INSO (34 %) se distinguent des participants des autres mesures ou programme;
- *se sentir utile, faire quelque chose d'intéressant* a été mentionné par 19 % des participants.

Les activités ou les services offerts sont adaptés aux limites et aux besoins des personnes handicapées en matière d'intégration en emploi.

Une majorité de participants se souviennent *d'avoir discuté de leurs besoins avant le début de leur participation* (72 %). Ils mentionnent aussi que des discussions ont porté sur *leurs difficultés et leurs limites par rapport à l'occupation d'un emploi*. Sans qu'on puisse affirmer de façon directe que les objectifs fixés étaient reliés aux besoins, on peut faire l'hypothèse que les échanges avec les intervenants sur ces besoins avaient pour but d'adapter les services.

Les activités ou les services offerts semblent correspondre, pour une grande majorité, aux besoins des personnes handicapées. En effet, 89 % des personnes handicapées participantes considèrent qu'il y a eu *adaptation complète* (57 %) ou *partielle* (32 %) des activités de la participation à leurs difficultés par rapport à l'emploi. Cela provient probablement en partie des *discussions préalables à la participation avec l'intervenant sur les activités, apprentissages, objectifs ou points à améliorer* (61 %). De plus, 78 % considèrent qu'à la fin de leur participation, les activités apprentissages et objectifs ont été *réalisées, en tout* (48 %) ou *en partie* (30 %).

3.2 LA SATISFACTION

Les participants sont satisfaits des services reçus ou des activités entreprises.

Les participants ont été interrogés sur divers éléments en rapport avec les activités ou services reçus. Entre sept et neuf participants sur dix jugent qu'ils étaient plutôt satisfaits¹ des éléments suivants : l'endroit où ils ont reçu les services, reçu la formation ou travaillé (89 %); les contacts avec les gens présents ou les collègues de travail (89 %); le soutien et le suivi de l'agent d'Emploi-Québec (89 %); les activités ou les tâches déjà connues (87 % dans le cas de INSO et SSAL); les activités, les apprentissages, la formation ou l'emploi en général (86 %); le soutien et suivi de l'intervenant de l'organisme (82 %); les cours/ateliers/nouvelles tâches (79 % dans le cas de PPE); le montant d'allocation/salaire/aide financière accordée (71 %).

3.3 LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES SERVICES

Environ 14 % des personnes handicapées participantes ont participé à des activités ou mesures ou services autres que ceux couverts par cette étude, une personne sur deux parmi celles-ci avec des organismes partenaires du MESS.

On constate que 50 % de ces participants ont participé à une mesure ou activité ou reçu des services via d'autres organismes que ceux en relation avec le MESS (principalement dans le secteur des services de la santé et des services sociaux, notamment les services de réadaptation), tandis que 50 % d'entre eux mentionnent des organismes reliés au MESS (SEMO et CJE).

Ces services sont surtout des activités de préparation à l'emploi (61 % des participants), des expériences de travail (19 % des participants) et de l'intégration sociale ou loisirs (13 % des participants). Ces activités ont duré plus de trois ans pour environ 40 % des participants et de treize à 36 mois pour 22 % d'entre eux.

3.4 LA CONNAISSANCE DES NON-PARTICIPANTS DES MESURES ET PROGRAMME ET LES MOTIFS DE NON-PARTICIPATION

Rappelons que les non-participants sont tous des prestataires de l'assistance-emploi ayant des contraintes sévères à l'emploi.

Les activités ou services offerts par Emploi-Québec pour se chercher un emploi sont connus d'un peu plus d'une personne non participante sur deux (56 %). Toutefois, cette proportion est plus importante (71%) lorsque les personnes non participantes ont pensé faire ou sont ouverts à participer à ce type d'activité.

Plus d'un non-participant sur deux (56 %) sait qu'Emploi-Québec peut donner des conseils ou de l'aide pour chercher un emploi, et davantage parmi ceux qui ont déjà pensé faire des activités ou qui y sont ouverts (71 %). Ces derniers représentent chacun environ une personne non participante sur quatre. En effet, le quart des non-participants ont déjà pensé faire des activités pouvant les amener vers un emploi (26 %) et le quart des non-participants (25%) mentionnent qu'ils sont ouverts à faire des activités si on leur offrait le soutien nécessaire (17% ont à la fois pensé faire des activités et sont ouverts à faire des activités si on leur offrait le soutien nécessaire).

Une minorité de personnes handicapées non participantes se sentent capables ou sont intéressées à participer à une mesure ou activité ou programme d'Emploi-Québec.

Environ un non-participant sur dix (11 %) affirme se sentir capable de participer et environ un non-participant sur dix (11 %) mentionne qu'il serait intéressé à participer à de telles mesures ou activités².

¹ Étant donné le type de clientèle et la nature du questionnaire qui couvrait à la fois la pertinence et l'efficacité, les choix de réponse relativement à la satisfaction ont été réduits à deux modalités : *plutôt satisfait* et *plutôt insatisfait*.

² Il ne s'agit pas nécessairement des mêmes personnes qui ont répondu par l'affirmative aux deux questions.

Les activités ou les services offerts semblent accessibles à la clientèle.

En effet, parmi les non-participants ayant déjà pensé faire des activités ou pouvant envisager en faire avec le soutien nécessaire, 16 % mentionnent une méconnaissance ou un manque d'information; le manque d'adaptation aux difficultés de la personne, du poste de travail, de l'accès aux lieux correspond encore davantage à une plus faible proportion de non-participants.

Les principaux obstacles à la participation sont liés aux incapacités et à l'état de santé des personnes.

Même si certaines personnes non participantes ont déjà pensé faire des activités ou envisageaient en faire avec le soutien nécessaire, près de deux personnes sur cinq d'entre elles se disent incapables d'occuper un emploi, de participer à une mesure ou d'entreprendre des démarches vers l'emploi (38 %) et près de trois personnes sur dix mentionnent une détérioration de l'état de santé (29 %) pour justifier leur non-participation.

Bon nombre de non-participants semblent n'avoir que peu ou pas de potentiel de participation au marché du travail.

La non-participation serait surtout causée par l'importance des contraintes liées aux handicaps des personnes ou à l'aggravation de leur état de santé qui ne permettraient pas une participation à court ou à moyen terme à une mesure.

3.5 L'EFFICACITÉ DES MESURES ET PROGRAMME AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES PARTICIPANTES

En l'absence d'un groupe de comparaison, l'accent en termes d'analyse des effets est mis sur la comparaison de la situation des personnes dans les douze mois suivant la participation avec celle dans les douze mois précédant la participation. De plus, à titre de référence, les résultats obtenus dans le cadre de l'évaluation des effets des mesures actives³ pour l'ensemble des participants, incluant les personnes handicapées, sont présents. Toutefois, on peut supposer que les personnes handicapées participantes ont un profil d'employabilité de départ plus lourd que l'ensemble des clients d'Emploi-Québec participant aux mesures.

La participation à une mesure ou à un programme a eu des effets positifs sur l'insertion en emploi des personnes handicapées.

Dans l'ensemble, plus de la moitié des personnes participantes (55 %) ont occupé un emploi durant l'année suivant la participation à une mesure ou programme et la proportion de temps en emploi par rapport à l'ensemble de la période de douze mois après la participation est de 42 %. Lorsqu'on exclut le CIT, les résultats sont de 48 % et 33 % respectivement. En comparaison, pour l'ensemble des participants aux mesures actives d'Emploi-Québec, on avait obtenu respectivement 66 % et 44 %. Les résultats pour les personnes handicapées sont donc intéressants, compte tenu de leur profil d'employabilité de départ. Par rapport à l'année avant la participation, ils ont augmenté leur proportion de temps en emploi (douze points de pourcentage), le nombre d'heures travaillées (184 heures) et leur rémunération moyenne (1 736 \$) à la suite de la participation. Les personnes handicapées participantes accroissent davantage leur temps en emploi (en terme de nombre de semaines et d'heures travaillées), comparativement à leur situation avant la participation et comparativement aux participants en général, la situation antérieure d'emploi des personnes handicapées participantes étant beaucoup moins bonne que la situation des participants en général.

Les résultats pour la mesure INSO auprès des personnes handicapées sont plus élevés que ceux pour les participants en général. En effet, les participants handicapés occupent davantage en proportion un emploi (34 % contre 25 % pour l'ensemble des participants à INSO), ont une proportion du temps en emploi à la suite de la participation plus élevée (27 % contre 14 % pour l'ensemble des participants à INSO) et ont davantage augmenté leur temps en emploi par rapport à l'année avant la participation (11 p% contre 6 p% pour l'ensemble des participants à INSO). C'est la seule mesure qui donne des résultats aussi marqués pour les personnes handicapées. On peut donc croire que cette mesure est particulièrement efficace auprès des personnes handicapées. Cela rejoint le point de vue des intervenants recueilli dans le volet qualitatif.

³ Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, rapport d'évaluation présenté à la Direction de l'évaluation, MESS, décembre 2003, SOM.

La perception est positive sur plusieurs éléments qualitatifs de l'emploi occupé.

En effet, ces emplois⁴, rémunérés pour 92 % des participants, tiennent compte de leurs difficultés (74 %) et sont jugés assez ou très faciles (66 %). Les participants se sentent acceptés et considérés comme leurs collègues de travail malgré leurs handicaps ou limitations (91 %). Il y a souvent quelqu'un pour les aider s'ils en éprouvent le besoin (80 %). Le genre de travail qu'ils font correspond beaucoup à ce qu'ils souhaitaient obtenir (71 %) et ils en sont plutôt satisfaits (88 %). Ils s'absentent très rarement de leur travail (65 % ne s'absentent jamais) et lorsqu'ils le font, ce sont pour des raisons de santé.

L'UTILISATION DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Les personnes handicapées participantes passent peu de temps à l'assurance-emploi après la participation.

En effet, elles passent 6 % du temps à l'assurance-emploi (ou 5 % du temps si on ne tient pas compte de la mesure CIT), comparativement à 19 % pour l'ensemble des participants en général. La différence de temps passé à l'assurance-emploi entre la période postparticipation et la période préparticipation est faible (-0,8 point de pourcentage sans CIT). Finalement, elles sont moins présentes à l'assurance-emploi au moment du sondage que les participants en général (9 %, 8 % sans CIT, contre 13 %). Cela serait en grande partie dû au fait que les personnes handicapées participantes occupent, après la participation, un emploi dans des proportions moindres et qu'elles passent, en proportion, moins de temps en emploi que les participants en général, ce qui entraîne qu'elles sont en moins grande proportion à se qualifier à l'assurance-emploi.

L'UTILISATION DE L'ASSISTANCE-EMPLOI

La participation permet de réduire le temps passé à l'assistance-emploi après la participation par rapport à l'année avant la participation.

La différence entre la proportion de temps à l'assistance-emploi après et avant la participation est de -3,6 points de pourcentage, -3,1 points de pourcentage sans CIT, comparativement à -1,6 points pour l'ensemble des participants. Cependant, les personnes handicapées participantes passent plus de temps à l'assistance-emploi durant l'année qui suit la participation que l'ensemble des participants en général (52 % du temps pour l'ensemble des participants handicapés; sans CIT, ce taux monte à 63 %, tandis qu'il se situe à 25 % pour l'ensemble des participants en général); au moment de l'entrevue, ils sont davantage présents à l'assistance-emploi que les participants en général; par conséquent, le détachement de l'assistance-emploi est moins grand que celui de l'ensemble des participants (43 % pour l'ensemble des participants handicapés, 32 % sans CIT et 71 % pour l'ensemble des participants) et inversement le taux de dépendance à l'assistance-emploi est plus élevé que chez ces derniers (48 % pour l'ensemble des participants handicapés, 59 % sans CIT et 19 % pour l'ensemble des participants).

LES INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE VIE ET LES EFFETS PERÇUS

Les participants jugent plutôt positivement l'amélioration de divers aspects de leur qualité de vie (estime de soi, motivation à travailler, à trouver du travail, à améliorer leur formation, santé, vie sociale et familiale, qualité de vie en général).

En effet, à l'exception de l'indicateur relatif à la santé qui est plus mitigé (l'évolution de la santé est vraisemblablement associée à la présence du handicap), c'est la majorité des participants et même beaucoup plus qui considère meilleure leur situation après la participation par rapport à avant celle-ci : meilleure vie familiale et sociale (56 %), meilleure motivation à travailler (62 %), meilleure estime de soi (67 %) et meilleure qualité de vie en général (69 %).

Aussi, plus de sept personnes sur dix sont d'avis que la participation a joué un rôle positif concernant différents aspects de la vie reliés au travail.

La participation a redonné le goût d'agir, de se prendre en main, de faire quelque chose (82 % des participants), a permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens (84 %), d'améliorer les connaissances d'un métier (72 %), de retrouver ou de développer des habitudes de travail (73 %), de développer le sens des responsabilités, de retrouver son autonomie (74 %), de

⁴ La notion d'emploi réfère ici de façon générale à une occupation ou activité ou travail rémunéré ou non. La question était la suivante : « durant la période suivant votre participation à la mesure X, soit entre JJMMAAAA1 et JJMMAAAA2, avez-vous occupé au moins un emploi rémunéré ou non rémunéré? Un emploi rémunéré signifie avec paie ou salaire. Cet emploi ou occupation ou travail peut être un emploi salarié ou à votre compte. Ce peut être un emploi subventionné ou non tel un emploi avec un CIT, un emploi d'un CTA, un emploi avec une Subvention salariale (SSAL) un emploi subventionné par un autre ministère ou organisme comme un emploi dans un plateau de travail, un centre de réadaptation en déficience physique ou intellectuelle. »

développer les méthodes de travail (75 %) et d'améliorer les chances de trouver un emploi (72 %).

LES MOTIFS DE FIN DE PARTICIPATION AVANT TERME

Les principaux motifs de fin de participation avant terme sont reliés à la participation et à la détérioration de l'état de santé des personnes handicapées participantes.

Les problèmes reliés à des éléments touchant la participation sont mentionnés par un peu plus du tiers des participants comme motifs de fin de participation avant terme (36 %), ceux relatifs à la détérioration de l'état de santé le sont par près du tiers (32 %), être en emploi ou aux études constitue le motif pour 15 % des participants, le manque d'intérêt ou changement de mesure pour moins de 11 % des participants et les problèmes externes, 7 %.

Les problèmes reliés à la participation sont, par exemple, l'absence d'allocation de participation, peu d'attrait financier relié à la participation (3 %), transport ou transport adapté trop coûteux, absence ou problème de transport, lieu de participation trop éloigné du lieu de la résidence (1 %), accès du milieu difficile, emploi mal adapté aux difficultés, poste de travail mal adapté, manque d'adaptation des moyens de communication selon le handicap (15 %), durée de participation trop longue ou trop courte (2 %), service d'accompagnement réduit ou aboli ou jamais implanté, manque de soutien de l'entourage (4 %), problèmes d'intégration au groupe, difficultés interpersonnelles (12 %). Les problèmes externes à la personne sont, par exemple, déménagement (2 %), fermeture d'entreprise (2 %), problèmes de garde d'enfants, prendre soin d'un parent, obligations parentales (3 %). Ainsi, une bonne partie des motifs de fin de participation avant terme sont des éléments sur lesquels des améliorations peuvent être apportées, tant au niveau ministériel que gouvernemental.

EN CE QUI CONCERNE L'UTILISATION D'AUTRES MESURES OU PROGRAMME D'EMPLOI-QUÉBEC

La récurrence de la participation des personnes handicapées est le lot d'un participant sur deux.

En effet, pour un peu plus de la moitié des personnes handicapées participantes, il y a eu participation à une mesure active ou programme durant l'année suivant la participation (53 %). Le même constat se retrouve pour l'année avant la participation (52 %).

EN CE QUI CONCERNE LA NATURE DES LIMITATIONS

Les personnes handicapées participantes ont été catégorisées en trois grands types de limitations : les personnes ayant des problèmes de santé mentale, des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissages et d'autres types de limitations (comprenant surtout des handicaps physiques ou sensoriels). Pour 42 % des 75 indicateurs considérés, il n'y a pas de différence selon la nature des limitations. Cependant, quelques éléments ressortent.

Il semble que, dans l'ensemble des indicateurs de perception (sur la participation et sur les effets) pour lesquels il y a des différences selon la nature des limitations, les personnes ayant des limitations intellectuelles ou éprouvant des difficultés d'apprentissage ont des perceptions plus positives que les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou d'autres limitations.

Les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale se démarquent pour certains indicateurs de l'ensemble des personnes handicapées participantes par une situation ou une perception plus souvent négative.

Les personnes handicapées ayant d'autres limitations semblent avoir davantage discuté en proportion avec les différents intervenants ou agents et avoir obtenu davantage en proportion des effets positifs sur l'emploi et le détachement de l'aide sociale même si les éléments de perception sur la qualité de vie sont en proportion moins positivement perçus.

4. DISCUSSION

Les besoins des participants semblent bien pris en compte.

L'étude montre qu'en général, les objectifs des mesures et programme sont généralement en lien avec les besoins des personnes handicapées. Les activités des mesures et programme en début de participation et le suivi en cours de participation concourent à rencontrer les besoins des clientèles. En effet, les participants se souviennent avoir discuté avec l'intervenant de l'organisme et avec l'agent d'Emploi-Québec. Ces discussions permettent la compréhension des besoins et des difficultés, favorisent l'échange et assurent l'adaptation des activités aux besoins et difficultés des personnes, ce qui est confirmé par une grande proportion de participants. Les

participants se disent généralement satisfaits, et ce, dans une proportion assez élevée, quel que soit l'élément considéré.

L'insertion en emploi est bonne et l'amélioration de la situation à la suite de la participation est importante pour plusieurs aspects considérés lorsqu'on la compare avec la situation antérieure à la participation.

Les personnes handicapées ont généralement plus de contraintes que les personnes en général. Ainsi, bien qu'elles occupent proportionnellement moins souvent un emploi, on peut considérer que la participation aux mesures ou programme leur a procuré un effet important, même si on ne mesure que des effets bruts. De plus, les indicateurs comparant les périodes après et avant la participation (différence de proportion du temps en emploi, différence sur le nombre estimatif d'heures travaillées) apportent un éclairage important en démontrant un écart positif plus grand entre les deux périodes chez les personnes handicapées que chez les personnes participantes en général. De plus, on observe une différence de rémunération importante entre les deux périodes, cette différence semble cependant moins importante que celle obtenue pour les participants en général, mais elle peut s'expliquer en partie par le fait qu'environ 8 % des participants handicapés occupent des emplois non rémunérés et qu'en moyenne, ils travaillent un moins grand nombre d'heures que l'ensemble des participants.

De plus, la mesure INSO semble produire des effets particulièrement positifs sur les participants handicapés qui se démarquent nettement de ceux obtenus pour l'ensemble des participants.

Les participants handicapés ont moins souvent recours à l'assurance-emploi que l'ensemble des participants, mais plus souvent recours à l'assistance-emploi, ceci est en lien direct et cohérent avec les résultats pour l'insertion en emploi (moins de semaines en emploi, moins d'heures travaillées en moyenne). Toutefois, lorsqu'on compare la situation après et avant la participation, on observe une diminution de l'utilisation de l'assistance-emploi.

Finalement, les participants sont satisfaits des divers éléments mesurés en regard de l'emploi occupé. De plus, ils jugent que la vie sociale et familiale est généralement meilleure qu'avant la participation.

Des interrogations persistent quant au cheminement des personnes handicapées dans les mesures d'aide à l'employabilité des différents ministères ou organismes.

Ainsi, de façon générale, les activités, les mesures et les services sont pertinents et satisfaisants du point de vue des participants. Par ailleurs, l'étude ne nous a pas permis de bien documenter le continuum de services. On sait que 14 % des participants ont reçu des services de d'autres ministères ou organismes dont la moitié ont reçu des services en lien avec les organismes partenaires du MESS. On sait aussi qu'environ la moitié des participants avaient participé à une mesure ou programme du Ministère l'année précédant la participation et tout autant ont participé l'année suivant la participation. La diversité d'activités et services offerts rencontrent-ils adéquatement les besoins des personnes handicapées participantes? Y a-t-il une suite dans l'ensemble de ces activités et services? Ces éléments suggèrent notre besoin d'une meilleure compréhension du cheminement des personnes handicapées sur le plan professionnel et par rapport à leur intégration au marché du travail dans une vision plus globale des services et mesures des ministères et organismes concernés.

Bon nombre de personnes handicapées non participantes semble n'avoir que peu ou pas de potentiel de participation au travail.

Environ un non-participant sur dix (11 %) affirme se sentir capable de participer et environ un non-participant sur dix (11 %) mentionne qu'il serait intéressé à participer à de telles mesures ou activités⁵. Toutefois, seule une évaluation préalable pourrait permettre de statuer sur la capacité à participer.

Même si certaines personnes non participantes ont déjà pensé faire des activités ou envisageaient en faire avec le soutien nécessaire - le quart des non-participants ont déjà pensé faire des activités pouvant les amener vers un emploi (26 %) et le quart des non-participants mentionnent qu'ils sont ouverts à faire des activités si on leur offrait le soutien nécessaire (25 %) - près de deux personnes sur cinq d'entre elles se disent incapables d'occuper un emploi, de participer à une mesure ou d'entreprendre des démarches vers l'emploi (38 %) et près de trois personnes sur dix mentionnent une détérioration de l'état de santé (29 %) pour justifier leur non-participation. On peut, par ailleurs, penser que certaines de ces personnes éprouvent un niveau de renoncement tel qu'elles démissionnent avant même d'envisager cette possibilité et que des mesures d'accommodement supplémentaires pourraient être à considérer en vue d'enclencher une mise en mouvement, même modeste au début. Finalement, rappelons

⁵ Il ne s'agit pas nécessairement des mêmes personnes qui ont répondu par l'affirmative aux deux questions.

que les personnes handicapées non participantes sont toutes reconnues ayant le statut de contraintes sévères à l'emploi. La crainte de la perte de ce statut pourrait aussi expliquer en partie la faible proportion de personnes qui expriment un intérêt face à la participation.

Sur le plan méthodologique, l'étude confirme le choix de ne pas constituer un groupe de comparaison.

En comparant les résultats des participants et des non-participants, outre le fait que ces derniers sont tous reconnus ayant le statut de contraintes sévères à l'emploi contrairement aux participants où c'est le cas de moins de six personnes sur dix (57%), il apparaît clairement que les deux groupes ont des caractéristiques relatives aux limitations très différentes, ce qui exclut l'utilisation d'un devis quasi expérimental.

Parmi les motifs de fin de participation avant terme, il y a des motifs sur lesquels on peut possiblement agir.

Bon nombre de motifs touchant l'interruption prématurée de la participation peuvent constituer des éléments pour lesquels des améliorations pourraient être envisagées. Cela entraînerait possiblement une diminution des interruptions avant terme et, par conséquent, une efficacité accrue. Toutefois, une partie importante des interruptions avant terme est une conséquence de l'évolution négative de l'état de santé de la personne associée à la présence du handicap sur laquelle le MESS n'a aucune prise. Ces motifs reliés à l'évolution de la maladie pourraient-ils être réduits par des mesures d'accommodement supplémentaires?

Source : Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
MESS
Date : Le 24 octobre 2006

Tableau 1
Proportion de personnes handicapées participantes, selon les ententes auxquelles leur participation est ou non rattachée (AEPH, EMT ou aucune entente)

Mesures ou programme Nombre de personnes participantes et proportions	Relation des personnes handicapées participantes au type d'entente			Total
	Réliées à l'AEPH	Réliées à l'EMT	Non reliées à l'AEPH ou à l'EMT	
CIT	2 788	0	0	2 788
% de CIT	100,00 %	0 %	0 %	100,00 %
% de la colonne	82,10 %	0 %	0 %	25,54 %
SSAL	215	243	0	458
% de SSAL	46,94 %	53,06 %	0 %	100,00 %
% de la colonne	6,33 %	5,47 %	0 %	4,2 %
INSO	0	0	2 509	2 509
% de INSO	0 %	0 %	100,00 %	100,00 %
% de la colonne	0 %	0 %	81,49 %	22,99 %
MFOR	0	443	570	1 013
% de MFOR	0 %	43,73 %	56,27 %	100,00 %
% de la colonne	0 %	9,98 %	18,51 %	9,28 %
PPE	393	121	0	514
% de PPE	76,46 %	23,54 %	0 %	100,00 %
% de la colonne	11,57 %	2,73 %	0 %	4,71 %
SAE	0	3 633	0	3 633
% de SAE	0 %	100,00 %	0 %	100,00 %
% de la colonne	0 %	81,82 %	0 %	33,28 %
Total	3 396	4 440	3 079	10 915
% des participants handicapés selon l'entente	31,11 %	40,68 %	28,21 %	100,00 %
	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Tableau 2
Statut des personnes handicapées participantes selon la mesure ou le programme

Mesures ou programme Nombre de personnes participantes/statut et proportions	Statut des personnes handicapées participantes (* : les doubles statuts font en sorte que le nombre de personnes participantes passent de 10 915 à 12 285)				Total
	Prestataires actifs de l'assistance- emploi*	Prestataires actifs de l'assurance- emploi*	Personnes admissibles de l'assurance- emploi*	Personnes sans soutien public du revenu	
CIT	689	776	479	1 069	3 013
% de CIT	22,87 %	25,76 %	15,90 %	35,48 %	100,00 %
% de la colonne	10,21 %	35,83 %	31,51 %	57,78 %	24,53 %
SSAL	263	137	106	49	555
% de SSAL	47,39 %	24,68 %	19,10 %	8,83 %	100,00 %
% de la colonne	3,90 %	6,33 %	6,97 %	2,65 %	4,52 %
INSO	2 501	68	184	8	2 761
% de INSO	90,58 %	2,46 %	6,66 %	0,29 %	100,00 %
% de la colonne	37,06 %	3,14 %	12,11 %	0,43 %	22,47 %
MFOR	715	307	136	35	1 193
% de MFOR	59,93 %	25,73 %	11,40 %	2,93 %	100,00 %
% de la colonne	10,59 %	14,17 %	8,95 %	1,89 %	9,71 %
PPE	427	54	67	49	597
% de PPE	71,52 %	9,05 %	11,22 %	8,21 %	100,00 %
% de la colonne	6,33 %	2,49 %	4,41 %	2,65 %	4,86 %
SAE	2 154	824	548	640	4 166
% de SAE	51,70 %	19,78 %	13,15 %	15,36 %	100,00 %
% de la colonne	31,92 %	38,04 %	36,05 %	34,59 %	33,91 %
Total	6 749	2 166	1 520	1 850	12 285
% des personnes participantes handicapées/statut selon le statut	54,95 % 100,00 %	17,63 % 100,00 %	12,37 % 100,00 %	15,06 % 100,00 %	100,00 % 100,00 %

Tableau 3
Type de limitations selon la mesure ou le programme

Limitations ⁶	Mesure ou programme						Total
	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	
Intellectuelles et difficultés d'apprentissages	536 22,61 % 14,75 %	103 4,34 % 20,04 %	540 22,78 % 21,52 %	130 5,48 % 12,83 %	56 2,36 % 12,23 %	1 006 42,43 % 36,08 %	2 371 100,00 % 21,72 %
Problèmes de santé mentale	960 28,08 % 26,42 %	206 6,03 % 40,08 %	1 452 42,47 % 57,87 %	239 6,99 % 23,59 %	77 2,25 % 16,81 %	485 14,19 % 17,40 %	3 419 100,00 % 31,32 %
Autres limitations	2 137 41,70 % 58,82 %	205 4,00 % 39,88 %	517 10,09 % 20,61 %	644 12,57 % 63,57 %	325 6,34 % 70,96 %	1 297 25,31 % 46,52 %	5 125 100,00 % 46,95 %
Total	3 633 33,28 % 100,00 %	514 4,71 % 100,00 %	2 509 22,99 % 100,00 %	1 013 9,28 % 100,00 %	458 4,20 % 100,00 %	2 788 25,54 % 100,00 %	10 915 100,00 % 100,00 %

⁶ Dès qu'une personne handicapée avait un problème de santé mentale, même si elle avait d'autres limitations, elle était classée dans ce type de limitations. Par la suite, celles qui avaient un problème de limitations intellectuelles ou des difficultés d'apprentissage constituaient la seconde catégorie. Finalement, les personnes ayant d'autres limitations sont principalement des personnes ayant des limitations physiques ou sensorielles ou des limitations dites indéterminées dans les cas où les diagnostics cliniques ne permettent pas de déterminer avec précision le type de limitation encouru par l'état de santé.

Tableau 4
Type de limitations selon l'entente

Limitations	Relation des personnes handicapées participantes au type d'entente			Total
	Reliées à l'AEPH	Reliées à EMT	Non reliées	
Intellectuelles et difficultés d'apprentissages	1 119 47,20 % 32,95 %	610 25,73 % 13,74 %	642 27,08 % 20,85 %	2 371 100,00 % 21,72 %
Problèmes de santé mentale	700 20,47 % 20,61 %	1 090 31,88 % 24,55 %	1 629 47,65 % 52,91 %	3 419 100,00 % 31,32 %
Autres limitations	1 577 30,77 % 46,44 %	2 740 53,46 % 61,71 %	808 15,77 % 26,44 %	5 125 100,00 % 46,95 %
Total	3 396 31,11 % 100,00 %	4 440 40,68 % 100,00 %	3 079 28,21 % 100,00 %	10 915 100,00 % 100,00 %

Tableau 5
Pertinence des activités et services

1. Rencontre d'un agent d'Emploi-Québec préalable à la participation à la mesure ou au programme	50 %
2. Les participants ont initié de leur propre initiative le contact pour participer	48 %
3. Délai moyen d'attente entre le contact et le début de la participation en mois	2,3
4. Le type d'aide ou de services recherchés consistait, pour une plus grande proportion de participants, à obtenir un emploi adapté à leurs capacités ou tenant compte de leurs difficultés	86 %
5. Les attentes des participants face à l'occupation d'un emploi sont de différents modes	
a. permettre d'avoir plus d'argent, d'améliorer leur situation économique	26 %
b. briser l'isolement, sortir de la maison, rencontrer des gens	20 %
c. se sentir utile, faire quelque chose d'intéressant	19 %
6. Les participants ont discuté de leurs besoins avec l'intervenant de l'organisme avant leur participation	72 %
7. Les participants ont discuté de leurs difficultés par rapport à l'emploi ou à la formation avant leur participation	
a. avec l'intervenant de l'organisme	74 %
b. avec l'agent d'Emploi-Québec (INSO, MFOR, SSAL, CIT)	66 %
8. Les participants ont discuté des activités, apprentissages, objectifs ou points à améliorer avant la participation avec l'intervenant de l'organisme	61 %
9. L'atteinte des objectifs de la participation selon les participants	
a. complète	48 %
b. partielle	30 %
10. La participation (activités, apprentissages, objectifs, formation ou emploi) était adaptée aux difficultés des participants	
a. complètement adaptée	57 %
b. partiellement adaptée	32 %
11. Pour SAE et PPE, les activités sont variées :	
a. conseils ou aide pour se chercher un emploi	67 %
b. identification du type d'emploi	59 %
c. préparation d'un curriculum vitae	56 %
d. information sur les emplois disponibles dans la région ou ailleurs	54 %
e. conseils sur le comportement en entrevue face à un employeur	51 %
12. Pour INSO, MFOR, SSAL et CIT, les contacts de suivi avec l'agent d'Emploi-Québec (ou avec l'intervenant de l'organisme externe dans le cas de CIT)	
a. souvent	12 %
b. occasionnellement	29 %
c. rarement	19 %
13. Les participants perçoivent un effet positif sur leur capacité à chercher un emploi ou à occuper un emploi	70 %
14. Les participants ont reçu de l'encouragement de la part de l'intervenant de l'organisme impliqué	81 %

Tableau 6
Satisfaction par rapport aux thèmes abordés

	Plutôt satisfaits
L'endroit où ils ont reçu les services, reçu la formation ou travaillé	89 %
Les contacts avec les gens présents ou les collègues de travail	89 %
Le soutien et le suivi de l'agent d'Emploi-Québec	89 %
Les activités ou les tâches déjà connues (INSO, SSAL)	87 %
Les activités, les apprentissages, la formation ou l'emploi en général	86 %
Le soutien et suivi de l'intervenant de l'organisme	82 %
Les cours/ateliers/nouvelles tâches (PPE)	79 %
Le montant d'allocation/salaire/aide financière accordée	71 %

Tableau 7
Participation à des activités ou mesures ou utilisation de services autres que ceux d'Emploi-Québec

	Participants aux mesures et programme d'Emploi-Québec	Non-participants aux mesures et programme d'Emploi-Québec
% de participation à des activités ou mesures ou services d'autres organismes ou organismes	14 %	8 %
Organismes concernés :		
• SEMO, CJE (organismes subventionnés par ou reliés au MESS)	50 %	
• MSSS, CHSLD, CLSC, CH (organismes subventionnés par ou reliés au MSSS)	18 %	
• CRDP, CRDI, CTA, CAMO (organismes davantage reliés au type de clientèle)	17 %	
- SAAQ, MELS, RAMQ, CSST (organismes subventionnés ou reliés à ces ministères, régie ou commission)	6 %	
- Autres organismes	9 %	
Nature des activités ou services :		
• Préparation à l'emploi	61 %	
• Expérience de travail	19 %	
• Intégration sociale ou loisirs	13 %	
• Soutien psychologique ou psychiatrique, ou service à domicile	7 %	
Durée des activités ou services :		
• Plus de trois ans	40 %	
• Plus d'un an mais moins de trois ans	22 %	
• 1 an et moins	38 %	

Tableau 8
Principaux résultats sur les non-participants et leurs motifs de non-participation

Intentions de participer des non-participants	
Proportion de non-participants ayant déjà pensé faire des activités pouvant les amener vers un emploi	26 %
Proportion de non-participants se mentionnant ouverts à faire des activités si on leur offrait le soutien nécessaire	25 %
Proportion de non-participants qui ont pensé faire des activités et que c'est envisageable pour eux si on leur offrait le soutien nécessaire	17 %
Proportion de non-participants qui n'ont pas pensé faire des activités et qui n'envisagent pas en faire même avec le soutien nécessaire	64 %
Participation antérieure à des mesures ou programme d'Emploi-Québec des non-participants	2 %
Proportion des non-participants qui affirment se sentir capables de participer	11 %
Proportion de non-participants qui mentionnent qu'ils seraient intéressés de participer à de telles mesures ou activités	11 %
<i>Connaissance des non-participants des services offerts</i>	
Proportion des non-participants qui savent qu'Emploi-Québec peut donner des conseils ou de l'aide pour chercher un emploi	56 %
Proportion des non-participants qui savent qu'Emploi-Québec peut donner des conseils ou de l'aide pour chercher un emploi parmi ceux qui ont pensé faire ou envisagé faire des activités si on leur donnait le soutien nécessaire	71 %
<i>Principaux motifs de non-participation des non-participants ayant déjà pensé faire des activités ou pouvant envisager en faire avec le soutien nécessaire</i>	
Sentiment d'incapacité d'occuper un emploi, de participer à une mesure ou d'entreprendre des démarches vers l'emploi	38 %
Détérioration de l'état de santé	29 %
Méconnaissance, manque d'information	16 %

Tableau 9
Insertion en emploi - résultats des thèmes abordés

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total	Total sans CIT	Total MA	Non-part
Présence en emploi (%)	52	38	34	44	64	83	60	55	48	66	4
% temps en emploi (%)	33	22	27	27	44	74	43	42	33	44	3
Différence du % du temps en emploi (Points%)	11	7	11	9	20	13	16	12	12	7	-0,2
Différence du nombre d'heures de travail (heures)	172	105	105	192	370	216	256	184	175	134	3
Différence de la rémunération moyenne (\$)	1 526	1 210	251	1 949	3 562	2 647	2 445	1 736	1 476	2 144	9
Nombre de semaines avant le 1 ^{er} emploi (semaines)	9	8	4	8	6	2	6	5	7	13	7

Tableau 10
Principaux résultats concernant le comportement des personnes handicapées participantes par rapport à l'assurance-emploi

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total	Total sans CIT	Total MA	Non-part
Proportion de temps passé à l'assurance-emploi (%)	5,8	2,9	0,5	3,3	19,6	10,5	6,9	5,9	4,7	19,4	0,1
Différence entre la % du temps à l'assurance-emploi (p%)	-1,8	0,6	-0,3	-4,7	9,6	4,8	-0,1	0,4	-0,8	-2,5	0,1
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	9,8	4,6	1,1	8,9	17,1	14,1	13,0	9,3	8,0	12,5	0,2

Tableau 11
Principaux résultats concernant le comportement des personnes handicapées participantes par rapport à l'assistance-emploi

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total	Total sans CIT	Total MA	Non-part
Proportion de temps passé à l'assistance-emploi (%)	50,4	71,9	96,1	61,9	24,7	11,2	44,8	51,7	62,8	24,6	98,8
Différence entre la % du temps à l'assistance-emploi (p%)	-1,3 p%	-5,4 p%	-0,7 p%	-1,2 p%	-24,3 p%	-5,3 p%	-6,1 p%	-3,6 p%	-3,1 p%	-1,6 p%	2,1 p%
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	48,3 %	71,4 %	94,4 %	54,6 %	31,4 %	14,5 %	45,4 %	51,2 %	61,2 %	18,9 %	92,3 %
Détachement de l'assistance-emploi	42,8 %	21,3 %	1,8 %	32,0 %	68,3 %	85,9 %	48,1 %	43,4 %	31,7 %	70,6 %	1,6 %
Dépendance à l'assistance-emploi	45,4 %	66,2 %	95,2 %	55,9 %	17,0 %	8,2 %	39,0 %	47,7 %	58,5 %	18,7 %	94,8 %

Tableau 12
Principaux résultats concernant l'emploi principal

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total
% de personnes dont l'emploi principal								
Est de compétence D	44,7 %	53,2 %	63,2 %	27,6 %	42,3 %	49,5 %	51,2 %	47,8 %
Est rémunéré	95,7 %	89,3 %	64,1 %	94,9 %	95,9 %	99,2 %	93,4 %	92,2 %
Est un nouvel emploi	71,8 %	87,1 %	70,1 %	85,4 %	85,5 %	31,4 %	64,2 %	58,9 %
Tient compte de leurs difficultés	63,8 %	51,6 %	80,8 %	53,0 %	66,3 %	86,7 %	73,3 %	74,2 %
Est assez ou très facile	66,3 %	56,5 %	72,1 %	60,6 %	65,2 %	67,5 %	62,8 %	66,3 %
Leur permet de se sentir accepté et considéré comme les autres collègues de travail	90,7 %	82,4 %	93,2 %	90,1 %	91,0 %	91,6 %	91,7 %	91,2 %
Les satisfait (plutôt satisfait)	82,8 %	77,8 %	90,2 %	86,9 %	88,7 %	92,2 %	87,2 %	87,8 %
Correspond beaucoup au genre de travail qu'ils souhaitaient obtenir	66,4 %	54,4 %	67,7 %	67,9 %	77,5 %	78,9 %	65,7 %	70,7 %
A souvent quelqu'un pour les aider	76,8 %	70,6 %	87,6 %	72,3 %	71,4 %	83,0 %	77,9 %	79,7 %
% de personnes qui ne s'absentent jamais de leur emploi	67,3 %	47,4 %	63,1 %	71,5 %	62,9 %	61,6 %	69,8 %	64,9 %

Tableau 13
Résumé des indicateurs sur la qualité de vie comparant la période avant et après la participation

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total	Non-part
Meilleure estime de soi après qu'avant	61,6%	65,1%	69,0%	65,7%	61,0%	71,9%	66,9%	66,5%	18,8%
Meilleure motivation à travailler, à trouver du travail, à améliorer leur formation après qu'avant	57,6%	57,9%	57,5%	67,6%	59,0%	66,1%	62,7%	61,8%	N/A
Meilleure santé après qu'avant	33,6%	36,9%	38,0%	36,7%	37,7%	41,6%	41,1%	37,7%	13,8%
Meilleure vie familiale et sociale après qu'avant	50,4%	50,2%	57,6%	47,9%	57,2%	64,1%	57,0%	55,8%	15,4%
Meilleure qualité de vie en général après qu'avant	62,8%	72,0%	71,6%	67,3%	66,0%	74,7%	72,4%	69,3%	22,1%

Tableau 14
Effets perçus de la participation sur la vie sociale et professionnelle

	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULTI	Total
1) Votre participation vous a redonné le goût d'agir, de vous prendre en main, de faire quelque chose								
Plutôt d'accord	75,9%	82,6%	81,3%	80,4%	79,9%	90,5%	80,4%	81,5%
2) Ça vous a permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens								
Plutôt d'accord	77,0%	85,8%	90,6%	79,7%	78,1%	88,2%	82,8%	83,7%
3) Votre participation vous a permis d'améliorer vos connaissances d'un métier								
Plutôt d'accord	55,8%	75,9%	69,4%	84,2%	76,7%	87,9%	77,2%	72,3%
4) Ça vous a permis de retrouver ou de développer des habitudes de travail comme se lever tôt, se déplacer tous les jours								
Plutôt d'accord	61,8%	76,6%	80,2%	69,0%	75,5%	82,9%	70,5%	73,0%
5) Ça vous a permis de développer votre sens des responsabilités ou votre autonomie								
Plutôt d'accord	62,2%	76,9%	81,3%	66,5%	71,4%	84,6%	72,8%	73,8%
6) Votre participation vous a permis de développer les méthodes de travail								
Plutôt d'accord	60,2%	75,8%	77,2%	77,1%	77,7%	90,9%	72,6%	74,7%
7) Votre participation vous permet d'améliorer vos chances de trouver un emploi								
Plutôt d'accord	69,8%	71,8%	56,9%	75,5%	75,2%	85,2%	73,6%	71,9%

Tableau 15**Répartition des participants selon la raison de l'interruption avant terme**

	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULTI	Total
Détérioration de la santé	18,5%	31,2%	48,3%	40,5%	26,7%	19,7%	33,5%	31,6%
Problèmes reliés à la participation	38,6%	33,1%	33,2%	23,6%	40,2%	37,8%	41,3%	36,1%
Autres	42,9%	35,7%	18,5%	35,9%	33,1%	42,4%	25,2%	32,3%

Tableau 16**Répartition des participants selon leur participation à une mesure un an avant la participation**

	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULTI	Total	Non participants
Aucune	73,4%	74,1%	46,7%	65,4%	61,9%	24,5%	10,7%	47,7%	100,0%
Une seule mesure	23,6%	21,8%	49,8%	28,5%	31,7%	57,0%	56,3%	41,4%	0,0%
SAE + une autre mesure	2,2%	2,6%	2,0%	5,2%	5,3%	16,8%	29,4%	9,4%	0,0%
Autres combinaisons	0,7%	1,5%	1,5%	0,9%	1,0%	1,7%	3,7%	1,6%	0,0%

Tableau 17**Répartition des participants selon leur participation à une mesure un an après la participation**

	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULTI	Total	Non participants
Aucune	62,4%	61,3%	44,8%	58,3%	76,0%	23,1%	40,2%	47,3%	98,0%
Une seule mesure	29,1%	26,9%	52,4%	29,2%	18,4%	68,1%	43,4%	44,0%	1,5%
SAE + une autre mesure	5,5%	9,0%	1,1%	3,1%	2,7%	7,6%	13,4%	6,0%	0,4%
Autres combinaisons	3,0%	2,8%	1,7%	9,3%	3,0%	1,1%	3,0%	2,8%	0,0%

TITRE : Évaluation qualitative de la pertinence et du fonctionnement des mesures actives d'Emploi-Québec en regard de la clientèle des personnes handicapées

1. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE

Cette étude porte sur le fonctionnement de cinq mesures actives d'Emploi-Québec (E.-Q.)⁷ à l'égard de la clientèle des personnes handicapées et leur pertinence du point de vue de différents interlocuteurs concernés. Dans une perspective qualitative, elle traite des particularités de l'offre de services d'E.-Q. à l'égard de cette clientèle. D'une part, on s'intéresse à des éléments de pertinence des mesures à l'égard de cette clientèle (adéquation entre les besoins et l'offre des mesures). Par rapport aux processus de fonctionnement, elle accorde une attention particulière aux problèmes rencontrés ou aux contraintes identifiées par les différents informateurs clés, tout en relevant aussi les éléments de succès et les facteurs susceptibles d'influencer l'atteinte des objectifs des mesures pour cette clientèle particulière. Elle aborde enfin l'apport des ressources externes en employabilité intervenant auprès des personnes handicapées et les modalités de collaboration de ces organismes avec E.-Q. Le rapport a été complété en juin 2004. Il a notamment permis d'orienter les choix dans le cadre de l'étude quantitative sur la pertinence et des effets des mesures auprès de cette clientèle tout en facilitant l'interprétation des résultats obtenus.

La démarche d'évaluation, de nature qualitative, a consisté à recueillir les points de vue d'intervenants concernés par la clientèle des personnes handicapées, au moyen d'entrevues semi structurées principalement et par le biais d'un questionnaire électronique. Des intervenants régionaux et locaux d'E.-Q. et de ressources externes intervenant auprès des personnes handicapées ont été rencontrés. Cinq régions du Québec ont été visitées : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec et Montréal. Des rencontres individuelles ou de groupe ont été réalisées avec des agents d'aide à l'emploi, des chefs d'équipe et des directeurs E.-Q. de dix CLE. Dans les cinq directions régionales d'E.-Q., des rencontres ont été tenues avec des responsables du CIT, des responsables régionaux du dossier de la clientèle des personnes handicapées, des responsables de mesures actives et des directeurs des opérations. Des responsables de huit ressources externes intervenant auprès des personnes handicapées ont aussi été rencontrés. En tout, 94 personnes ont participé aux entrevues face à face. En complément, cinq responsables d'organismes communautaires du milieu des personnes handicapées et représentant les grandes familles de déficiences dans les régions visitées ont été consultés au moyen d'un questionnaire électronique. L'étude fournit donc un bon éventail de points de vue de divers intervenants sur l'offre et la demande des mesures actives auprès des personnes handicapées.

2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

- ◆ **Les personnes handicapées désireuses d'intégrer le marché du travail font face à des défis particuliers et, en conséquence, elles présentent des besoins spécifiques d'aide à l'emploi.**

Les informateurs clés consultés ont fait ressortir les défis particuliers qui se posent aux personnes handicapées désireuses d'intégrer le marché du travail. Ces défis proviennent parfois d'obstacles intrinsèques à l'individu (manque de confiance en soi, longue absence du marché du travail, lacunes au plan de la productivité, etc.) et d'autres obstacles proviennent de l'environnement (préjugés des employeurs, problème de transport, manque de connaissance des intervenants, etc.).

Pour pallier ces obstacles, ils ont identifié des besoins d'aide à l'emploi spécifiques aux personnes handicapées, tel celui de trouver un travail qui tient compte de leurs capacités et de leurs limites et du besoin d'un accommodement de cet emploi à long terme pour certains. Par ailleurs, les personnes consultées ont majoritairement mentionné que ces clients nécessitent un suivi et une approche d'intervention personnalisée, compte tenu de la diversité des problèmes vécus et des capacités de chacun. De fait, les besoins d'aide à l'emploi varient d'un individu à l'autre. Dans l'évaluation des besoins, plusieurs agents d'aide à l'emploi ont souligné la contribution des intervenants des ressources spécialisées auprès de cette clientèle. Un besoin de continuité dans les interventions d'un service ou d'un programme à l'autre a également été évoqué pour relever le défi de l'emploi avec cette clientèle particulière. Du point de vue de plusieurs informateurs clés, il doit y avoir une cohérence dans les interventions, les services et

⁷ Les cinq mesures actives à l'étude sont : Insertion sociale, Projets de préparation à l'emploi, Services d'aide à l'emploi, Subventions salariales et la mesure de formation de la main-d'œuvre.

les programmes auxquels participent les personnes handicapées en démarche d'intégration ou de réintégration sur le marché du travail.

◆ **Les personnes handicapées seraient peu nombreuses à frapper à la porte du CLE.**

Du point de vue des intervenants consultés, la majorité des personnes handicapées se présentent directement à une ressource externe spécialisée pour obtenir de l'aide à l'emploi et débiter une participation à une mesure active. Elles seraient peu nombreuses à se présenter au CLE et si elles le font, elles s'y rendent, le plus souvent, sur les recommandations d'un intervenant d'une ressource externe ou du réseau de la santé et des services sociaux. Une partie de la clientèle des personnes handicapées se présente à E.-Q. à la suite d'une référence d'un agent d'aide financière de la Sécurité du revenu.

Conséquemment, les agents d'aide à l'emploi ont plus ou moins d'expérience en entrevue avec cette clientèle. L'aisance des agents semble varier en fonction du handicap de la personne et en fonction des connaissances des agents à propos des ressources existantes. Plusieurs agents ne se sentent pas suffisamment outillés pour intervenir auprès des personnes handicapées. Les entrevues avec les personnes ayant des problèmes de santé mentale semblent poser un plus grand défi pour les agents d'aide à l'emploi.

En terme d'accessibilité, même si on souligne plusieurs progrès accomplis, quelques CLE visités étaient difficilement accessibles pour des personnes à mobilité réduite. Aussi, la configuration de certains locaux ne serait pas accommodante pour des personnes ayant une déficience visuelle. Cependant, plusieurs salles multiservices offrent des espaces de travail adaptés aux personnes en fauteuil roulant. En outre, beaucoup reste à faire pour l'adaptation des moyens de communication dans les CLE pour certains types de handicaps.

◆ **Des facteurs favorisent mais d'autres font obstacle à la participation des personnes handicapées.**

L'étude permet de faire le point sur les facteurs qui favorisent et sur ceux qui peuvent faire obstacles à la participation aux mesures actives et ultimement, à l'intégration sur le marché du travail des personnes handicapées. La majorité des personnes consultées s'entendent sur le besoin d'un suivi soutenu en cours de participation. Selon plusieurs, il faudrait intervenir en se donnant davantage de temps, dans une perspective à plus long terme et parfois même, de façon moins intensive. Le besoin de souplesse dans l'application des mesures actives a aussi été évoqué. Les personnes handicapées ont besoin d'encouragements et que l'on mise sur leurs capacités plutôt que de tenir surtout compte de leurs limites.

Dans plus d'une région, les intervenants d'E.-Q. et des ressources externes ont souligné l'importance de la collaboration entre eux pour favoriser le développement de l'employabilité de cette clientèle. Comme autre facteur pouvant influencer l'offre de services, les délais d'attente dans plusieurs ressources spécialisées ont aussi été soulignés. On explique la situation par le suivi à très long terme que nécessitent certains clients, mais qui a pour effet de réduire la capacité de ces organismes à accueillir de nouveaux clients.

◆ **Somme toute, les mesures actives paraissent adéquates en rapport avec les besoins d'aide à l'emploi des personnes handicapées.**

Les différents intervenants consultés font généralement un constat positif à propos de l'offre des mesures actives en regard des personnes handicapées. On a souligné la volonté d'E.-Q. de soutenir cette clientèle via les ententes de services avec des ressources externes ayant démontré à travers les années leur expertise pour agir auprès des personnes handicapées (SAE ou PPE). De la sensibilisation et une formation du personnel d'E.-Q. aux problématiques et aux principales caractéristiques de la clientèle ont également été offertes. On a aussi noté des efforts pour assurer non seulement l'accès aux mesures d'emploi, mais aussi aux services des CLE et éviter la référence automatique aux ressources externes. La désignation de responsables régionaux chargés du dossier de l'offre de services d'E.-Q. aux personnes handicapées agirait également positivement sur l'offre de mesures. Aussi et en bonne partie, les personnes consultées dans le cadre de cette étude ont fait valoir la concertation et les échanges assez fréquents entre les intervenants impliqués auprès des personnes handicapées. Enfin, autre élément positif, la possibilité pour les ressources externes d'admettre directement des participants dans leurs services, conjuguée au fait qu'une bonne partie des références proviennent des organismes du réseau de la santé et des services sociaux qui connaissent bien les personnes handicapées et leurs capacités face à une intégration au marché du travail.

On constate toutefois que des défis sont encore présents pour une offre plus complète et adaptée à la clientèle des personnes handicapées. Cette offre bonifiée pourrait se concrétiser, notamment, par des formations offertes au personnel ou par le développement d'outils pour faciliter l'intervention, surtout auprès de clients aux prises avec des problèmes de santé

mentale. En ce qui a trait aux mesures comme telles, l'offre de la mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) aux personnes handicapées semble varier d'une région à l'autre et les activités de cette mesure active paraissent plus ou moins adaptées ou accessibles pour les personnes handicapées du point de vue de plusieurs interlocuteurs consultés.

◆ **Un cheminement pouvant nécessiter plus d'une participation aux mesures actives.**

L'étude ne permet pas de discerner une séquence particulière de participation des personnes handicapées d'une mesure active à une autre. Toutefois, selon plusieurs, bien qu'on ne puisse parler de parcours typique, le passage de cette clientèle dans un organisme externe spécialisé semble quasi incontournable. Ces participations se réalisent majoritairement dans le cadre d'un SAE et à l'occasion d'un PPE. En outre, la mesure INSO semble être la réponse adéquate aux besoins pour une partie de la clientèle. De l'avis des personnes consultées, les personnes handicapées peuvent nécessiter plusieurs participations, à une même mesure ou à des mesures différentes. Le cheminement serait fonction à la fois du handicap de la personne, mais aussi de ses acquis en cours de participation qui varient passablement d'un individu à l'autre. Il semble aussi que le développement de leur employabilité ne peut parfois se faire qu'au prix d'un certain nombre d'essais et d'erreurs et de réajustements. Dans un contexte de gestion des participations, il faudrait prendre des dispositions afin de minimiser les risques d'expériences infructueuses, tout en faisant preuve de souplesse. À cet effet, les informateurs clés ont fait ressortir l'importance de la collaboration entre les intervenants des différentes organisations impliqués auprès de la personne.

◆ **Des efforts à faire afin de favoriser la complémentarité des mesures et programmes existants.**

Il est important que les intervenants concernés connaissent les objectifs et les possibilités associés à chacun des programmes existants. « Sur le terrain », il semble qu'il soit parfois difficile de s'entendre sur qui fait quoi pour les personnes handicapées. Certains estiment que les programmes ne sont pas complémentaires et qu'un continuum de services aux personnes handicapées devrait être développé. D'autres pensent plutôt que les programmes sont compatibles et complémentaires, mais que les difficultés s'expliquent par un manque de communication ou un problème d'arrimage entre les actions d'un ministère ou d'un organisme à l'autre. La participation aux tables de concertation des partenaires concernés par le développement de l'employabilité des personnes handicapées paraît constituer une des pistes à privilégier.

Source : Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

**RAPPORT SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE SUR L'ÉVALUATION DE LA
PERTINENCE ET DES EFFETS DES MESURES ET PROGRAMME
D'EMPLOI-QUÉBEC EN REGARD DE LA CLIENTÈLE DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

Françoise Tarte

**Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la
statistique**

Novembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des résultats	xi
Questions d'évaluation	xviii
Introduction	1
1. Les objectifs de l'évaluation	3
2. Les aspects méthodologiques	5
2.1 Les populations visées par l'étude.....	5
2.1.1 La population des personnes handicapées participantes.....	5
2.1.2 La population des personnes handicapées non participantes.....	8
2.2 La méthodologie d'échantillonnage	9
2.3 La stratégie de collecte.....	10
2.4 La formation, le prétest, la recherche de numéros de téléphone	10
2.5 La collecte d'information	10
2.6 Le questionnaire	10
2.7 Les taux de réponse	11
3. L'évaluation de la pertinence, de la satisfaction des activités ou services reçus par les participants et de la complémentarité avec d'autres services	13
3.1 Évaluation de la pertinence	13
3.1.1 La démarche auprès d'Emploi-Québec préalable à la participation à une mesure ou à un programme	13
3.1.2 Le type d'aide ou de services recherchés	14
3.1.3 Les attentes des personnes participantes face à l'occupation d'un emploi....	16
3.1.4 Le point de vue des personnes participantes sur la discussion de leurs besoins avec l'intervenant de l'organisme	17
3.1.5 Le point de vue des personnes participantes sur la discussion de leurs limites par rapport au travail	18
3.1.5.1 Avec l'intervenant de l'organisme.....	18
3.1.5.2 Avec l'agent d'Emploi-Québec.....	19
3.1.6 Le point de vue des personnes participantes sur la détermination conjointe des activités ou apprentissages à réaliser	19
3.1.7 Le point de vue des personnes participantes sur l'atteinte des objectifs.....	19
3.1.8 Le point de vue des personnes participantes sur l'adaptation des activités, apprentissages, formations ou emplois aux difficultés	20
3.1.9 La détermination des activités ou services reçus (SAE, PPE)	20
3.1.10 La détermination des activités ou services reçus (INSO, MFOR, SSAL et CIT).....	21
3.1.11 Les effets perçus	22
3.1.12 La détermination de l'aide reçue de l'organisme impliqué.....	23
3.1.13 Résumé des points de vue sur la pertinence des activités et services.....	24
3.2 L'évaluation de la satisfaction.....	26
3.2.1 Les différents aspects analysés.....	26
3.2.2 Résumé des résultats sur la satisfaction	27

3.3	La complémentarité ou dédoublement des services reçus dans d'autres ministères ou organismes.....	28
3.3.1	Selon l'organisme concerné par l'activité, la mesure ou le service reçu hors du MESS.....	28
3.3.2	Selon la nature de l'activité, de la mesure ou du service reçu hors du MESS	29
3.3.3	Selon la durée de l'activité, de la mesure ou du service reçu hors du MESS	29
3.3.4	Résumé des résultats sur la complémentarité ou le dédoublement des activités, mesures ou services reçus dans d'autres ministères ou organismes	29
4.	La connaissance des non-participants des mesures et programme ainsi que leurs motifs de non-participation	31
4.1	Les intentions de participer.....	31
4.2	La connaissance des services offerts.....	31
4.3	La participation antérieure	32
4.4	Les motifs de non-participation.....	32
4.5	Résumé des résultats sur les non-participants et leurs motifs de non-participation	34
5.	L'efficacité des mesures et programme	37
5.1	L'insertion en emploi.....	37
5.1.1	La présence en emploi	37
5.1.2	La proportion du temps en emploi dans les douze mois suivant la participation	41
5.1.3	La différence entre le pourcentage de temps en emploi.....	42
5.1.4	La différence entre le nombre estimatif d'heures de travail	43
5.1.5	La différence de la rémunération moyenne	44
5.1.6	Le nombre de semaines écoulées avant le premier emploi	45
5.1.7	Résumé sur l'insertion en emploi.....	47
5.2	L'utilisation de l'assurance-emploi.....	48
5.2.1	La proportion du temps à l'assurance-emploi dans les douze mois suivant la participation.....	48
5.2.2	La différence entre la proportion du temps à l'assurance-emploi	50
5.2.3	La présence ponctuelle à l'assurance-emploi.....	50
5.2.4	Résumé sur l'utilisation de l'assurance-emploi.....	52
5.3	L'utilisation de l'assistance-emploi.....	53
5.3.1	La proportion du temps passé à l'assistance-emploi dans les douze mois suivant la participation	53
5.3.2	La différence entre la proportion de temps passé à l'assistance-emploi	54
5.3.3	La présence ponctuelle à l'assistance-emploi	56
5.3.4	Le détachement de l'assistance-emploi.....	57
5.3.5	La dépendance à l'assistance-emploi.....	58
5.3.6	Résumé sur l'utilisation de l'assistance-emploi	59
5.4	La description du principal emploi	60
5.4.1	Résumé du principal emploi des participants	70
5.5	La vie sociale et professionnelle.....	72
5.5.1	L'estime de soi.....	72
5.5.2	La motivation	73
5.5.3	La santé.....	74
5.5.4	La vie familiale et sociale.....	75
5.5.5	La qualité de vie.....	76

5.5.6	Les effets perçus par les participants de leur participation sur leur vie sociale et professionnelle	78
5.5.7	Résumé des indicateurs sur la qualité de vie comparant la période avant et après la participation et sur les effets perçus de la participation sur la vie sociale et professionnelle.....	82
5.6	Taux et motifs d'interruption avant terme	84
5.7	Les participations aux mesures et programme avant et après la participation considérée	87
Discussion sur la méthodologie et sur les résultats		93

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Proportion de personnes handicapées participantes, selon les ententes auxquelles leur participation est ou non rattachée (AEPH, EMT ou aucune entente)	6
Tableau 2	Statut des personnes handicapées participantes selon la mesure ou le programme.....	7
Tableau 3	Type de limitations selon la mesure ou le programme	8
Tableau 4	Type de limitations selon l'entente.....	8
Tableau 5	Les tailles d'échantillon.....	9
Tableau 6	Pertinence des activités et services.....	24
Tableau 7	Satisfaction par rapport aux thèmes abordés	27
Tableau 8	Participation à des activités ou mesures ou utilisation de services autres que ceux d'Emploi-Québec.....	30
Tableau 9	Principaux résultats sur les non-participants et leurs motifs de non-participation	34
Tableau 10	Répartition des participants selon qu'ils ont occupé au moins un emploi dans les douze mois suivant la participation.....	39
Tableau 11	Comparaison entre le statut des personnes handicapées participantes et l'ensemble des personnes participantes selon la mesure ou le programme	40
Tableau 12	Répartition des participants et des non-participants selon le nombre de semaines en emploi et proportion du temps en emploi dans les douze mois suivant la participation.....	42
Tableau 13	Répartition des participants et des non-participants selon la différence entre la proportion du temps en emploi après et avant la participation, et différence entre la proportion du temps en emploi après et avant la participation.....	43
Tableau 14	Répartition des participants selon la différence entre le nombre estimatif d'heures de travail après et avant la participation, et différence moyenne du nombre d'heures travaillées après-avant.....	44
Tableau 15	Répartition des participants selon la différence entre la rémunération moyenne après et avant la participation, et différence moyenne de rémunération après-avant.....	45

Tableau 16	Répartition des participants selon le nombre de semaines écoulées avant le premier emploi et nombre moyen de semaines avant l'obtention d'un emploi	46
Tableau 17	Insertion en emploi – résultats des thèmes abordés	47
Tableau 18	Répartition des participants selon la proportion de temps passé à l'assurance-emploi et proportion du temps à l'assurance-emploi, dans les douze mois suivant la participation	50
Tableau 19	Répartition des participants selon la différence entre la proportion de temps à l'assurance-emploi dans les douze mois suivant et précédant la participation, et différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi.....	51
Tableau 20	Répartition des participants selon leur présence à l'assurance-emploi au moment du sondage	52
Tableau 21	Principaux résultats concernant le comportement des personnes handicapées participantes par rapport à l'assurance-emploi	52
Tableau 22	Répartition des participants selon la proportion du temps passé à l'assistance-emploi et proportion du temps passé à l'assistance-emploi dans les douze mois suivant la participation.....	54
Tableau 23	Répartition des participants selon la différence entre la proportion du temps passé à l'assistance-emploi dans les douze mois suivant et précédant la participation, et différence de la proportion du temps passé à l'assistance-emploi	55
Tableau 24	Répartition des participants selon leur présence à l'assistance-emploi au moment du sondage	56
Tableau 25	Répartition des participants selon leur détachement de l'assistance-emploi	57
Tableau 26	Répartition des participants selon leur dépendance à l'assistance-emploi	58
Tableau 27	Principaux résultats concernant le comportement des personnes handicapées participantes par rapport à l'assistance-emploi	59
Tableau 28	Répartition des participants selon le niveau de compétence D de l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation.....	61
Tableau 29	Répartition des participants selon que l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation était rémunéré ou non	62
Tableau 30	Répartition des participants selon que l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation était un nouvel emploi, un renouvellement ou un emploi déjà occupé	63

Tableau 31	Répartition des participants selon que l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation tenait compte de leurs difficultés	64
Tableau 32	Répartition des participants selon le niveau de difficulté de l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation	65
Tableau 33	Répartition des participants selon que l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation permettait de se sentir accepté et considéré	66
Tableau 34	Répartition des participants selon leur satisfaction de l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation	67
Tableau 35	Répartition des participants selon la correspondance de l'emploi occupé avec l'emploi souhaité.....	68
Tableau 36	Répartition des participants selon la disponibilité de l'aide dans le travail de l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation .	
Tableau 37	Répartition des participants selon la fréquence des absences dans l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation	69
Tableau 38	Principaux résultats concernant l'emploi principal	70
Tableau 39	Répartition des participants selon la comparaison de leur estime de soi au moment du sondage et avant le début de leur participation	73
Tableau 40	Répartition des participants selon la comparaison de leur motivation au moment du sondage et avant le début de leur participation	74
Tableau 41	Répartition des participants selon la comparaison de leur santé au moment du sondage et avant le début de leur participation	75
Tableau 42	Répartition des participants selon la comparaison de leur vie familiale et sociale au moment du sondage et avant le début de leur participation	76
Tableau 43	Répartition des participants selon la comparaison de la qualité de leur vie au moment du sondage et avant le début de leur participation	77
Tableau 44	Répartition des participants selon leur degré d'accord avec divers énoncés en regard avec leur participation.....	80
Tableau 45	Résumé des indicateurs sur la qualité de vie comparant la période avant et après la participation.....	82
Tableau 46	Effets perçus de la participation sur la vie sociale et professionnelle	83
Tableau 47	Proportion des participants ayant terminé avant terme leur participation .	85

Tableau 48 Répartition des participants selon la raison de l'interruption avant
terme..... 86

Tableau 49 Répartition des participants selon leur participation à une mesure un
an avant la participation..... 89

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

L'évaluation de la pertinence et des effets des mesures et programme d'Emploi-Québec (E.-Q.) en regard de la clientèle des personnes handicapées a permis de relever un certain nombre d'éléments traduisant, somme toute, un assez grand niveau de pertinence et de satisfaction et d'effets positifs aux mesures ou programme.

CONTEXTE

La présente démarche d'évaluation s'inscrit dans le contexte d'imputabilité de l'Entente Canada-Québec sur l'aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), à l'intérieur de laquelle des mesures particulières d'employabilité d'Emploi-Québec sont concernées, soit Subventions salariales (SSAL), Projet de préparation à l'emploi (PPE) et Services d'aide à l'emploi (SAE), ainsi que le programme Contrat d'intégration au travail (CIT).

L'évaluation s'inscrit également dans la reconnaissance de l'objectif d'intégration au sein de la politique active du marché du travail, de la clientèle handicapée à titre de groupe défavorisé sur le plan de l'emploi, telle que ciblée par Emploi-Québec et dans le sens des recommandations formulées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en avril 1999. Dans cette optique, les mesures Mesure de formation (MFOR) et Insertion sociale (INSO) ont aussi été intégrées à la démarche d'évaluation sommative.

Ajoutons que, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT), le Québec s'est engagé à réaliser les évaluations visant à établir l'efficacité, la pertinence et l'efficacité des interventions faites grâce au concours des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec pour les clientèles de l'Entente, soit les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi.

La présente évaluation permet de mesurer les résultats pour des personnes handicapées qui ont participé à une mesure ou programme, qu'elles aient été couvertes ou non par une des deux ententes. Les résultats sont présentés, notamment, selon l'entente concernée.

PRINCIPAUX ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Pour arriver à ces constats, un sondage a été mené auprès de participants et de non-participants. Ces derniers n'étaient pas semblables aux participants et ne constituaient pas un groupe de comparaison en vue de constituer des effets nets. D'ailleurs, aucun effet net n'a été produit dans cette étude à cause de l'impossibilité de pouvoir constituer un groupe de non-participants aux caractéristiques personnelles, handicaps et limitations similaires aux participants. Les personnes handicapées non participantes retenues dans l'échantillon étaient toutefois celles dont les codes de diagnostics existaient au sein du groupe des participants. Ce choix méthodologique de ne pas constituer des effets nets s'est avéré judicieux, notamment à l'examen des résultats concernant les non-participants. Ils étaient interrogés principalement, afin de connaître les motifs de non-participation, les besoins de participation et de comparer leur situation sociale et économique par rapport à celle des participants durant les périodes avant et après la participation.

Les effets bruts ont été mesurés sur une période de douze mois avant et après la participation, ce qui constitue un période d'étalonnage concurrentiel type accepté, notamment dans le cadre des travaux des représentants experts des provinces et du Canada.

Un sondage téléphonique a donc été mené entre le 31 janvier et le 4 avril 2005 auprès de 4 005 participants ayant des handicaps ou limitations et ayant débuté une participation à une mesure ou programme, entre septembre 2001 et août 2003 et terminé entre septembre 2002 et août 2003 et auprès de 800 non-participants ayant des handicaps ou limitations, mais n'ayant participé à aucune mesure ou programme entre septembre 2001 et août 2003. Au total, 2 191 participants et 410 non-participants ont répondu, assurant un taux de réponse global de 55 %.

Une stratégie particulière de collecte a été mise en place. En effet, une lettre a été envoyée à tous les participants et non-participants, afin de leur expliquer le but de la démarche, la possibilité de choisir le moment qui leur convient pour réaliser l'entrevue et la liberté de s'associer ou non avec quelqu'un en qui ils avaient confiance pour réaliser l'entrevue.

PERTINENCE DES ACTIVITÉS ET SERVICES

Un participant sur deux rencontre un agent d'Emploi-Québec avant la participation à la mesure ou au programme (50 %). Un peu moins d'un participant sur deux a initié de sa propre initiative le contact pour participer (48 %). Le délai moyen entre la proposition de participation et le début effectif de la participation est d'environ 2,3 mois. Le type d'aide ou de services recherchés consiste pour près de neuf participants sur dix, à obtenir un emploi adapté à leurs capacités ou tenant compte de leurs difficultés (86 %). Les attentes des participants face à l'occupation d'un emploi sont de différents modes : permettre d'avoir plus d'argent, d'améliorer leur situation économique (26 %), briser l'isolement, sortir de la maison, rencontrer des gens (20 %), se sentir utile, faire quelque chose d'intéressant (19 %). Près de trois participants sur quatre ont discuté de leurs besoins avec l'intervenant de l'organisme avant leur participation (72 %). Les participants ont discuté de leurs difficultés par rapport à l'emploi ou à la formation avant leur participation avec l'intervenant de l'organisme (74 %), avec l'agent d'Emploi-Québec (66 % pour les mesures INSO, MFOR, SSAL et CIT). Trois participants sur cinq ont discuté des activités, apprentissages, objectifs ou points à améliorer avant la participation avec l'intervenant de l'organisme (61 %). Près de la moitié des participants considèrent que les objectifs qu'ils s'étaient fixés ont été complètement atteints (48 %) et trois participants sur dix considèrent qu'ils les ont été partiellement (30 %). La participation (activités, apprentissages, objectifs, formation ou emploi) était considérée complètement adaptée aux difficultés des participants par près de six participants sur dix (57 %) et partiellement adaptée par près du tiers (32 %).

Pour SAE et PPE, les activités sont variées : conseils ou aide pour se chercher un emploi (67 % des participants ont affirmé avoir reçu de tels conseils), identification du type d'emploi (59 %), préparation d'un curriculum vitae (56 %), information sur les emplois disponibles dans la région ou ailleurs (54 %), conseils sur le comportement en entrevue face à un employeur (51 %). Pour INSO, MFOR, SSAL et CIT, les participants affirment avoir été en contact de suivi avec l'agent d'Emploi-Québec (ou avec l'intervenant de l'organisme externe dans le cas de CIT) souvent (12 %), occasionnellement (29 %) ou rarement (19 %).

Sept participants sur dix perçoivent un effet positif sur leur capacité à chercher un emploi ou à occuper un emploi (70 %) à la suite de la participation. Plus de huit participants sur dix ont reçu de l'encouragement de la part de l'intervenant de l'organisme impliqué (81 %).

SATISFACTION DES SERVICES REÇUS OU DES ACTIVITÉS ENTREPRISES

Les participants ont été interrogés sur divers éléments en rapport avec les activités ou services reçus. Entre sept et neuf participants sur dix jugent qu'ils étaient plutôt satisfaits des éléments suivants : l'endroit où ils ont reçu les services, reçu la formation ou travaillé (89 %); les contacts avec les gens présents ou les collègues de travail (89 %); le soutien et le suivi de l'agent d'Emploi-Québec (89 %); les activités ou les tâches déjà connues (87 % dans le cas de INSO et SSAL); les activités, les apprentissages, la formation ou l'emploi en général (86 %); le soutien et suivi de l'intervenant de l'organisme (82 %); les cours/ateliers/nouvelles tâches (79 % dans le cas de PPE); le montant d'allocation/salaire/aide financière accordée (71 %).

UTILISATION DES ACTIVITÉS, MESURES OU SERVICES DE D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES

L'étude n'a pas véritablement permis de statuer sur la complémentarité ou sur le dédoublement des activités, mesures ou services d'Emploi-Québec avec ceux d'autres ministères ou organismes. On a plutôt mesuré si, au cours de la même période, il y a eu utilisation ou non de services autres que ceux d'Emploi-Québec, quels types de services ont été utilisés et via quels organismes et enfin quelle a été la durée des services. Environ 14 % des participants et 8 % des non-participants ont participé à des activités ou mesures ou services d'autres ministères ou organismes.

On constate que 50 % de ces participants ont participé à une mesure ou activité ou reçu des services via d'autres organismes que ceux en relation avec le MESS, tandis que 50 % d'entre eux mentionnent des organismes reliés au MESS (SEMO et CJE). En effet, 18 % des participants mentionnent des organismes subventionnés par ou liés au réseau de la santé et des services sociaux, tels le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD), les centres hospitaliers (CH), les centres locaux de services communautaires (CLSC); 17 % mentionnent des organismes plus particulièrement dédiés à ce type de clientèle, tels les centres de réadaptation en déficience physique (CRDP), les centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), les centres de travail adapté (CTA) et le comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées; 6 % des personnes handicapées mentionnent des organismes subventionnés par ou liés à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, tels la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) et la Commission de santé et sécurité au travail (CSST); finalement, 9 % des participants mentionnent différents autres organismes pour personnes handicapées, mais dont il a été impossible d'en relier la source de financement. Rappelons toutefois que toutes ces proportions ne s'appliquent qu'à un petit nombre de répondants.

Ces services sont surtout des activités de préparation à l'emploi (61 % des participants), des expériences de travail (19 % des participants) et de l'intégration sociale ou loisirs (13 % des participants). Finalement, 7 % des participants ont eu recours à un soutien psychologique ou psychiatrique ou à un service à domicile. Ces activités durent plus de trois ans pour environ 40 % des participants et de plus d'un à trois ans pour 22 % d'entre eux; finalement, pour un peu moins de quatre participants sur dix (38 % des participants), ces activités durent un an et moins.

CONNAISSANCE DES NON-PARTICIPANTS DES MESURES OU PROGRAMME ET PRINCIPAUX MOTIFS DE NON-PARTICIPATION

Le quart des non-participants ont déjà pensé faire des activités pouvant les amener vers un emploi (26 %) et le quart des non-participants mentionnent qu'ils sont ouverts à faire des activités si on leur offrait le soutien nécessaire (25 %), mais seulement 2 % des non-participants déclarent avoir effectivement déjà participé à des mesures ou programme d'Emploi-Québec. Environ 17 % des non-participants ont à la fois pensé faire des activités et sont ouverts à faire des activités si on leur offrait le soutien nécessaire, alors que la réciproque atteint 64 % des non-participants.

Environ un non-participant sur dix (11 %) affirme se sentir capable de participer et environ un non-participant sur dix (11 %) mentionne qu'il serait intéressé à participer à de telles mesures ou activités.

Plus d'un non-participant sur deux (56 %) savent qu'Emploi-Québec peut donner des conseils ou de l'aide pour chercher un emploi. Cette proportion monte à 71 % quand on considère le sous-groupe des non-participants qui ont pensé faire ou envisagé faire des activités si on leur donnait le soutien nécessaire.

Parmi les non-participants ayant déjà pensé faire des activités ou pouvant envisager en faire avec le soutien nécessaire, près de deux personnes sur cinq ne se sentent pas capables d'occuper un emploi, de participer à une mesure ou d'entreprendre des démarches vers l'emploi (38 %) et près de trois personnes sur dix mentionnent une détérioration de l'état de santé (29 %) ou une méconnaissance ou un manque d'information (16 %).

INSERTION EN EMPLOI

Dans l'ensemble, plus de la moitié des participants (55 %) ont occupé un emploi durant l'année suivant la participation à une mesure ou programme. Par rapport aux résultats de l'étude sur les effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, les personnes handicapées participantes, si on ne tient pas compte du programme CIT, afin de comparer des ensembles de mesures semblables, sont en proportion moins grande à occuper un emploi que l'ensemble des participants. Ceci est vraisemblablement dû au fait que les personnes handicapées participantes sont, d'une part, en plus grande proportion prestataires de l'assistance-emploi et ont davantage de contraintes que les personnes participantes en général. En l'absence de participation, elles seraient aussi moins intégrées en emploi que les autres chercheurs d'emploi, ce que confirment les résultats de l'EQLA 1998. En moyenne, les personnes handicapées occupent environ 42 % du temps en emploi au cours de l'année suivant la participation, mais ce résultat est fortement influencé par le programme CIT qui se poursuit quelques années auprès des mêmes participants. Si on ne tient pas compte du programme CIT, la proportion du temps en emploi est moins grande et ce, également en regard des résultats de l'étude sur l'ensemble des participants. Des gains sont faits par rapport au pourcentage de temps en emploi et au nombre d'heures travaillées. En effet, les personnes handicapées participantes travaillent plus de temps dans l'année suivant la participation que lors de l'année précédant la participation et travaillent en moyenne 184 heures de plus. Ces résultats sont supérieurs à ceux de l'étude sur l'ensemble des participants. Les personnes handicapées participantes accroissent donc davantage leur temps en emploi, comparativement à leur situation avant la participation, leur situation antérieure étant beaucoup moins bonne que la situation des participants en général. Par contre, même s'il y a un gain dans la différence de

rémunération, les personnes handicapées participantes font des gains moins intéressants que l'ensemble des participants, probablement dû au fait qu'une certaine proportion d'emploi est non rémunérée et que les personnes handicapées participantes travaillent un moins grand nombre d'heures par semaine que les participants en général. En moyenne, les participants ont obtenu un emploi cinq semaines après leur participation. Si on ne tient pas compte des participants à CIT, le nombre de semaines monte alors à sept et ce résultat est en deça du nombre de semaines de l'étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec (treize semaines). Il faut noter que ces emplois pour les personnes handicapées pouvaient être, notamment, des emplois en centre de travail adapté (CTA) ou en CIT, ce qui peut expliquer le délai moins grand pour cette clientèle, en raison d'une bonne continuité possible dans le service offert pour ces personnes.

Les personnes participantes éprouvant des problèmes de santé mentale occupent généralement moins souvent un emploi, en proportion, et sont moins longtemps en emploi que les autres personnes participantes éprouvant quelque autre type de difficultés.

Ces résultats sont des résultats bruts. Cependant, les résultats des mêmes indicateurs retenus auprès du groupe de non-participants nous confirment que ces derniers étaient passablement différents des participants, ce qui appuie le choix de renoncer à la constitution d'un groupe de comparaison.

UTILISATION DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Pour les trois indicateurs retenus – proportion de temps passé à l'assurance-emploi, différence entre la proportion du temps passé à l'assurance-emploi après la participation par rapport à avant la participation, présence ponctuelle à l'assurance-emploi - les personnes handicapées participantes présentent des résultats moins élevés que ceux obtenus auprès de l'ensemble des participants. En effet, elles passent 6 % du temps à l'assurance-emploi (ou 5 % du temps si on ne tient pas compte de la mesure CIT) comparativement à 19 % pour l'ensemble des participants. La différence de temps passé à l'assurance-emploi entre la période postparticipation et la période préparticipation est plus faible que celle perçue chez les participants (-0,8 contre -2,5). Finalement, elles sont moins présentes à l'assurance-emploi au moment du sondage que les participants en général (9 % contre 13 %). Cela serait en grande partie dû au fait que les personnes handicapées participantes occupent, après la participation, un emploi dans des proportions moindres et qu'elles passent, en proportion, moins de temps en emploi que les participants en général, ce qui entraîne qu'elles sont en moins grande proportion à se qualifier à l'assurance-emploi.

Les personnes handicapées participantes éprouvant des problèmes de santé mentale ont moins recours en proportion à l'assurance-emploi et sont moins présentes à l'assurance-emploi au moment du sondage que les autres personnes handicapées participantes éprouvant quelque autre type de difficultés.

UTILISATION DE L'ASSISTANCE-EMPLOI

Les personnes handicapées participantes passent plus de temps durant l'année qui suit la participation à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants (52 % du temps pour l'ensemble des participants handicapés; sans CIT, ce taux monte à 63 %, tandis qu'il se situe à 25 % pour l'ensemble des participants en général); au moment de l'entrevue, ils sont davantage

présents à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants; par conséquent, le détachement de l'assistance-emploi est moins grand que celui de l'ensemble des participants (43 % pour l'ensemble des participants handicapés, 32 % sans CIT et 71 % pour l'ensemble des participants) et inversement le taux de dépendance à l'assistance-emploi est plus élevé que chez ces derniers (48 % pour l'ensemble des participants handicapés, 59 % sans CIT et 19 % pour l'ensemble des participants). Par ailleurs, la participation leur permet de réduire le temps à l'assistance-emploi après la participation par rapport à l'année avant la participation davantage que pour l'ensemble des participants. Il est à noter que la mesure SSAL et le programme CIT permettent aux personnes participantes handicapées d'obtenir des résultats souvent comparables à ceux de l'ensemble des mesures de l'ensemble des participants. Tout comme pour l'insertion en emploi et pour le comportement par rapport à l'assurance-emploi, les résultats bruts concernant les personnes handicapées participantes et l'assistance-emploi vont généralement dans le même sens que ceux de l'ensemble des participants et ce, par mesure. Il n'y a que le niveau qui change.

Les personnes participantes éprouvant des problèmes de santé mentale passent plus de temps en proportion à l'assistance-emploi, sont plus présentes à l'assistance-emploi au moment du sondage, sont moins détachées de l'assistance-emploi en proportion et plus dépendantes à l'assistance-emploi que les autres personnes participantes éprouvant quelque autre type de difficultés.

PRINCIPAL EMPLOI DES PARTICIPANTS

L'occupation principale se retrouve, pour près d'un participant sur deux, dans des emplois de niveau de compétence D selon la classification nationale des professions, c'est-à-dire dans des emplois où une formation en cours d'emploi caractérise habituellement les professions, mais pas de formation académique particulière. L'emploi occupé est rémunéré pour la très grande majorité des participants, mais un peu moins souvent pour les participants d'INSO. L'emploi occupé est un nouvel emploi pour près de six participants sur dix. Pour deux participants sur dix, il s'agit d'un renouvellement de contrat (c'est le cas des participants à CIT) et pour les autres, d'un emploi déjà occupé. Près des trois quarts des participants sont d'avis que l'emploi occupé tient compte de leurs difficultés. L'emploi occupé est assez facile ou très facile pour environ deux personnes sur trois. L'emploi occupé leur permet de se sentir accepté et considéré comme les autres collègues de travail (neuf participants sur dix). Les participants sont plutôt satisfaits de cet emploi (neuf participants sur dix). L'emploi occupé correspond au genre d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir pour sept participants sur dix. En général, il y avait souvent quelqu'un pour les aider lorsqu'ils avaient besoin d'aide (près de huit participants sur dix). Près des deux tiers des participants ne s'absentent jamais de leur travail et près d'un tiers s'absentent parfois. Des motifs de santé liés ou non aux handicaps ou limitations expliquent principalement ces absences du travail.

INDICATEURS SUR LA QUALITÉ DE VIE COMPARANT LA PÉRIODE AVANT ET APRÈS LA PARTICIPATION ET SUR LES EFFETS PERÇUS DE LA PARTICIPATION SUR LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Pour les cinq indicateurs retenus – estime de soi, motivation à travailler, à trouver du travail, à améliorer leur formation, santé, vie sociale et familiale, qualité de vie en général - il semble que les participants jugent plutôt positivement les aspects de la qualité de la vie retenus sur la période après la participation par rapport à avant celle-ci. En effet, à l'exception de l'indicateur relatif à la santé qui est plus mitigé, c'est la majorité des participants et même beaucoup plus qui

considèrent meilleure leur situation : meilleure vie familiale et sociale (56 %), meilleure motivation à travailler (62 %), meilleure estime de soi (67 %) et meilleure qualité de vie en général (69 %). Par contre, pour les non-participants, peut-être est-ce en partie dû au fait qu'ils sont nettement différents des participants, que leurs handicaps ou limitations semblent plus grands et que de ce fait, leur situation se détériore au fil des années, du moins ne s'améliore pas, la vie ne semble pas particulièrement meilleure au moment du sondage, les proportions les plus fortes se situant dans le fait qu'aucun changement n'est perçu entre les périodes avant et après la période de référence (estime de soi non changée (62 %), vie sociale et familiale non changée (69 %), santé non changée (44 %)) ou encore que la situation est perçue comme étant pire (qualité de vie en général (43 %)).

En regard des effets perçus, plus de sept personnes sur dix sont d'accord que la participation a joué un rôle positif concernant les différents éléments traités : la participation a redonné le goût d'agir, de se prendre en main, de faire quelque chose (82 %), a permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens (84 %), d'améliorer les connaissances d'un métier (72 %), de retrouver ou de développer des habitudes de travail (73 %), de développer le sens des responsabilités, de retrouver son autonomie (74 %), de développer les méthodes de travail (75 %) et d'améliorer les chances de trouver un emploi (72 %).

MOTIFS DE FINS DE PARTICIPATION AVANT TERME

Les problèmes reliés à des éléments touchant la participation sont mentionnés par un peu plus du tiers des participants comme motifs de fin de participation avant terme (36 %), ceux relatifs à la détérioration de l'état de santé le sont par près du tiers (32 %), être en emploi ou aux études constitue le motif pour 15 % des participants, le manque d'intérêt ou changement de mesure pour moins de 11 % des participants et les problèmes externes, 7 %.

Les problèmes reliés à la participation sont, par exemple, l'absence d'allocation de participation, peu d'attrait financier relié à la participation (3 %), transport ou transport adapté trop coûteux, absence ou problème de transport, lieu de participation trop éloigné du lieu de la résidence (1 %), accès du milieu difficile, emploi mal adapté aux difficultés, poste de travail mal adapté, manque d'adaptation des moyens de communication selon le handicap (15 %), durée de participation trop longue ou trop courte (2 %), service d'accompagnement réduit ou aboli ou jamais implanté, manque de soutien de l'entourage (4 %), problèmes d'intégration au groupe, difficultés interpersonnelles (12 %). Les problèmes externes à la personne sont, par exemple, déménagement (2 %), fermeture d'entreprise (2 %), problèmes de garde d'enfants, prendre soin d'un parent, obligations parentales (3 %).

EN CE QUI CONCERNE LA NATURE DES LIMITATIONS

Les personnes handicapées participantes ont été catégorisées en trois grands types de limitations : les personnes ayant des problèmes de santé mentale, des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissages et d'autres types de limitations (comprenant surtout des handicaps physiques ou sensoriels). **Pour 42 % des 75 indicateurs considérés, il n'y a pas de différence selon la nature des limitations.** Cependant quelques éléments ressortent.

Il semble que, dans l'ensemble des indicateurs de perception (sur la participation et sur les effets) pour lesquels il y a des différences selon la nature des limitations, les personnes ayant des difficultés intellectuelles ou éprouvant des difficultés

d'apprentissage ont des perceptions plus positives que les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou d'autres limitations.

En effet, elles sont en proportion moins élevée à avoir initié le contact pour participer; leurs attentes sont davantage orientées vers le fait de briser l'isolement que de vouloir avoir plus d'argent ou d'améliorer leur situation économique; elles mentionnent en plus grande proportion avoir reçu de l'information sur les emplois disponibles; elles perçoivent un effet positif sur leur capacité à chercher un emploi ou à occuper un emploi et mentionnent en plus grande proportion avoir reçu de l'encouragement de l'organisme impliqué; elles sont davantage satisfaites du soutien de l'intervenant de l'organisme ou de l'agent d'Emploi-Québec de même que des activités, apprentissages, formation ou emploi en général; les emplois qu'elles occupent les satisfont en plus grande proportion et elles considèrent en plus grande proportion qu'il correspond au travail qu'elles souhaitaient obtenir. D'ailleurs, elles considèrent en plus grande proportion que la participation leur a redonné le goût d'agir, de se prendre en main, d'améliorer leur connaissance d'un métier, de développer des méthodes de travail et le sens des responsabilités.

Les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale se démarquent pour certains indicateurs de l'ensemble des personnes handicapées participantes par une situation ou une perception plus souvent négative.

En effet, elles ont occupé un emploi en plus faible proportion et ont une plus faible présence à l'assurance-emploi, mais sont davantage en proportion à l'assistance-emploi après la participation et également davantage en proportion dépendantes de l'assistance-emploi. Elles considèrent en moins grande proportion que la participation permet d'améliorer les chances de se trouver un emploi et la détérioration de l'état de santé est davantage mentionnée par cette clientèle comme étant le motif d'interruption avant terme de la participation.

Les personnes handicapées ayant d'autres limitations semblent avoir davantage discuté, en proportion, avec les différents intervenants ou agents et avoir obtenu davantage, en proportion, des effets positifs sur l'emploi et le détachement de l'aide sociale, même si les éléments de perception sur la qualité de vie sont en proportion moins positivement perçus.

Les personnes handicapées ayant d'autres limitations sont plus nombreuses en proportion à avoir discuté de leurs besoins et de leurs difficultés par rapport à l'emploi avec l'intervenant de l'organisme et avec l'agent d'Emploi-Québec. Elles sont en plus grande proportion à être satisfaites des contacts avec les gens ou collègues de travail lors de la participation. Elles sont en proportion davantage détachées de l'assistance-emploi et occupent davantage en proportion un emploi rémunéré. Par contre, au niveau des indicateurs sur la qualité de vie après la participation par rapport à avant la participation, elles ont les plus faibles proportions relativement à l'amélioration de l'estime de soi, de la santé et de la qualité de vie en général et les plus faibles proportions concernant le fait que la participation leur a permis de développer leur sens des responsabilités et de retrouver ou de développer des habitudes de travail ou de briser l'isolement.

QUESTIONS D'ÉVALUATION

Les objectifs fixés sont-ils adaptés aux besoins des personnes handicapées en lien avec le marché du travail?

- ☞ Les objectifs de la participation semblent assez bien adaptés aux besoins des personnes handicapées. Les résultats obtenus du sondage, lorsqu'ils sont examinés par mesure ou programme, confirment souvent la correspondance entre les besoins des participants et les objectifs de la mesure ou du programme. Par exemple, les résultats concernant l'objectif de briser l'isolement est largement plus présent chez les participants à INSO (34 %) et celui de sortir de l'aide sociale moins présent chez les participants à CIT; les participants de CIT sont ceux qui, en grande proportion, voulaient un emploi adapté à leurs capacités ou qui tiennent compte de leurs difficultés (91 %); les participants de MFOR sont ceux qui voulaient en plus grande proportion apprendre un métier ou faire un stage dans un milieu de travail (76 %), près de deux participants de SAE sur trois voulaient savoir quel type d'emploi ils pouvaient faire, ce qui correspond à l'objectif de SAE de préciser leurs besoins au moyen d'interventions de courte durée (65 %).

Les activités ou les services offerts correspondent-ils aux besoins des personnes handicapées en matière d'aide à l'intégration en emploi?

- ☞ L'enquête nous révèle qu'une majorité de participants se souviennent d'avoir discuté de leurs besoins avec l'intervenant de l'organisme avant le début de leur participation (72 %). Ils mentionnent aussi que des discussions ont porté sur leurs difficultés et leurs limites par rapport à l'occupation d'un emploi avec l'intervenant (74 %) et avec l'agent d'Emploi-Québec (66 % pour les mesures INSO, MFOR, SSAL et CIT). Sans qu'on puisse affirmer de façon directe que les objectifs fixés étaient reliés aux besoins, on peut faire l'hypothèse que les échanges avec les intervenants sur ces besoins avaient pour but d'adapter les services. Les activités ou les services offerts semblent correspondre, pour une grande majorité, aux besoins des personnes handicapées. En effet, 89 % des personnes handicapées participantes considèrent qu'il y a eu adaptation complète (57 %) ou partielle (32 %) des activités de la participation à leurs difficultés par rapport à l'emploi. Cela provient probablement en partie des discussions préalables à la participation avec l'intervenant sur les activités, apprentissages, objectifs ou points à améliorer (61 %). De plus, 78 % considèrent que les activités, apprentissages et objectifs ont été réalisés à la fin de leur participation, en tout (48 %) ou en partie (30 %).

Les activités ou les services offerts correspondent-ils aux objectifs poursuivis par la mesure?

- ☞ Ces activités ou services correspondent généralement aux objectifs couverts par la mesure ou programme. On a directement questionné les participants sur les activités de SAE et de PPE. La variété des activités auxquelles les gens ont participé reflète bien les objectifs des mesures. Outre les discussions avant la participation qui traduisent davantage l'évaluation des besoins et des capacités fonctionnelles au travail et le plan d'intervention, les résultats obtenus du sondage pour INSO, MFOR, SSAL et CIT, montrent que six participants sur dix (60 %) ont eu des contacts avec l'agent d'Emploi-Québec et 86 % de tous les participants ont pu appeler ou parler à l'intervenant de l'organisme au cours de la participation, ce qui confirme qu'il y a un suivi en emploi ou en formation, tels que les objectifs des mesures ou programme le mentionnent.

Par ailleurs, l'analyse par mesure ou programme révèle que l'ensemble des réponses reçues quant aux attentes, besoins et activités réalisées montre une correspondance étroite entre les attentes ou besoins exprimés par les personnes participantes et les mesures ou programme auxquels elles participent : la bonne mesure à la bonne personne.

☞ D'autres éléments importants ressortent :

- dans l'ensemble, les participants perçoivent des effets positifs de leur participation sur leur capacité à chercher ou à occuper un emploi (70%);
- huit participants sur dix affirment avoir reçu de l'encouragement en cours de participation de la part de l'intervenant de l'organisme impliqué (81%);
- des différences significatives sont observées selon la relation ou non avec les ententes AEPH ou EMT et également selon le type de limitations. Ces différences sont étroitement liées aux mesures ou programme prédominants pour chacun des groupes observés, laissant voir une spécificité des mesures ou programme par rapport aux clientèles à servir et dans un certain sens, leur complémentarité.

Quelle est la satisfaction à l'égard de la mesure?

☞ On peut affirmer que la satisfaction des personnes handicapées participant aux mesures et programme étudiés est élevée.

- La participation se fait dans des lieux qui leur conviennent;
- les contacts en cours de participation avec les collègues ou les gens présents, ou avec les intervenants d'Emploi-Québec (ou de l'organisme qui assure le contact avec Emploi-Québec dans le cas de CIT) ou avec les intervenants des organismes externes sont appréciés;
- il n'est pas surprenant non plus de constater un taux légèrement plus faible pour l'apprentissage de nouvelles tâches par rapport à des tâches déjà connues. Plusieurs personnes handicapées peuvent avoir davantage de difficultés d'apprentissage selon le handicap;
- enfin les allocations ou salaires obtiennent souvent les cotes les plus faibles, qu'il s'agisse des personnes handicapées ou des autres participants lors des sondages sur la satisfaction.

☞ De plus, certaines perceptions ou constats des participants que nous avons relevés précédemment peuvent être retenus comme éléments indirects de satisfaction, notamment :

- les objectifs qu'ils se sont fixés, tant au niveau des activités à réaliser, que des services à recevoir ou de points à améliorer ont été rencontrés pour près de huit participants sur dix;
- près de neuf participants sur dix jugent que les activités, apprentissages, formations ou emplois étaient adaptés en tout ou en partie à leurs difficultés;
- sept sur dix attribuent à la participation un effet positif sur leur capacité à chercher ou à occuper un emploi futur.

Finalement,

- les résultats concernant les cinq indicateurs de comparaison sur la qualité de vie (estime de soi, motivation à travailler, à trouver du travail, à améliorer leur formation, santé, vie sociale et familiale, qualité de vie en général) et les sept énoncés sur les effets perçus (la participation a redonné le goût d'agir, de se prendre en main, de faire quelque chose, a

permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens, d'améliorer les connaissances d'un métier, de retrouver des habitudes de travail, de développer le sens des responsabilités, de retrouver son autonomie, de développer les méthodes de travail et d'améliorer les chances de trouver un emploi), à l'exception de l'indicateur portant sur la santé, sont tous des résultats où minimalement la majorité des participants fournit une réponse positive variant entre 56 % et 84 %. Ces constats traduisent de façon indirecte un haut niveau de satisfaction.

Quels sont les facteurs favorables à l'atteinte des résultats attendus de la mesure?

- ☞ Tous les éléments mesurés (endroit où ils ont reçu la formation ou les services, l'évaluation conjointe des besoins, les discussions sur les difficultés par rapport à l'emploi ou la formation, les contacts avec les intervenants ou avec les pairs, l'encouragement des intervenants, le soutien et le suivi de l'agent d'Emploi-Québec, la nature et le niveau d'adaptation des tâches ou activités, les apprentissages, formations ou expériences d'emploi réalisés conformément aux attentes convenues lors des discussions initiales) se sont avérés autant d'éléments favorables à l'atteinte des résultats attendus de la mesure.

Dans quelle mesure les activités sont-elles compatibles et complémentaires à celles des autres mesures et programme destinés aux personnes handicapées?

- ☞ Les profils d'utilisation des services permettent d'émettre des réponses partielles. La nature des activités ou services ainsi que l'organisme ou ministère concernés permettent d'entrevoir que les participants combinent davantage des activités et services complémentaires aux mesures et programme du MESS (préparation à l'emploi dans des SEMO et CJE). Ces résultats suggèrent une certaine compatibilité et complémentarité entre les services. On ne peut pas savoir par contre si la proportion de 14 % des participants utilisateurs d'autres services (qui ne sont pas exclusivement des services non reliés au MESS, étant donné ce que les participants nous ont effectivement déclaré) reflète le niveau de besoins réels ou si d'autres participants avaient des besoins additionnels de préparation à l'emploi ou d'expérience de travail qui n'ont pas pu être comblés.

Ceci traduit cependant la difficulté de recueillir ce genre d'information par sondage téléphonique auprès de ce type de clientèle et suggère l'utilisation d'autres façons de faire, notamment des études de cheminement par entrevues individuelles en profondeur.

Les activités ou services offerts sont-ils connus des personnes non participantes?

- ☞ De façon générale, les mesures et programme d'Emploi-Québec semblent plus ou moins connus relativement à certains services, mais cette interprétation doit être nuancée par la non-pertinence de ces services pour une forte proportion de personnes non-participantes qui ne se perçoivent pas employables. Par ailleurs, pour les non-participants qui ont pensé faire des activités ou qui envisagent faire des activités si on leur offre le soutien nécessaire, la majorité semble connaître les différents services, mais la petitesse des effectifs ne permet de conclure en ce sens que pour trois des six énoncés proposés.

Quels sont les obstacles à la participation?

- ☞ Les principaux obstacles à la participation sont liés aux incapacités et à l'état de santé des personnes et la très forte majorité ne semble pas être en mesure de participer à des mesures ou programme. Il y a toutefois un maximum de 11 % qui pourrait avoir le potentiel

de participer. Toutefois, pour ces personnes, une bonne évaluation de leurs besoins et de leurs capacités devrait être faite compte tenu que l'intention de participer ne reflète pas nécessairement le potentiel réel de la personne.

Les activités ou les services offerts sont-ils accessibles à la clientèle?

- ☞ Comme nous l'avons mentionné précédemment, les activités ou les services d'Emploi-Québec sont plus connus des non-participants qui ont déjà pensé faire des activités qui pourraient les amener vers l'emploi. Les autres motifs de non-participation mentionnés par les non-participants, nous renseignent aussi sur l'accessibilité. Le fait de ne pas être au courant de pouvoir participer est un motif repris par une faible proportion de non-participants. Le manque d'adaptation aux difficultés de la personne, du poste de travail, de l'accès aux lieux correspond encore davantage à une plus faible proportion de non-participants. On peut donc croire que l'accessibilité serait généralement bonne, puisque la non-participation serait surtout causée par la présence de contraintes liées aux handicaps des personnes.

Dans quelle mesure la participation à la mesure a-t-elle eu des effets sur l'insertion des participants dans des emplois durables et de qualité?

- ☞ On peut reconnaître que la participation à une mesure ou à un programme a eu des effets positifs sur l'insertion en emploi, puisque les indicateurs nous apprennent que plus de la moitié ou près de la moitié (si on ne tient pas compte du programme CIT) ont occupé un emploi, que par rapport à l'année avant la participation, ils ont augmenté leur proportion de temps en emploi, le nombre d'heures travaillées et leur rémunération moyenne à la suite de la participation. Ces résultats laissent entrevoir des effets très importants attribuables à la participation. Les personnes handicapées participantes accroissent davantage leur temps en emploi (en terme de nombre de semaines et d'heures travaillées) comparativement à leur situation avant la participation et comparativement aux participants en général, leur situation antérieure étant beaucoup moins bonne que la situation des participants en général. Sans pouvoir qualifier ces emplois de *durables*, la durée en emploi est supérieure en période postparticipation qu'en période préparticipation.

Par contre, même s'il y a un gain dans la différence de rémunération, les personnes handicapées participantes font des gains moins intéressants que l'ensemble des participants, probablement dû au fait qu'une certaine proportion d'emplois sont non rémunérés et que les personnes handicapées participantes travaillent un moins grand nombre d'heures par semaine que les participants en général.

La participation à une mesure ou à un programme a suscité des perceptions positives des participants sur certains éléments qualitatifs de l'emploi occupé. En effet, ces emplois sont rémunérés, tiennent compte de leurs difficultés et sont jugés assez ou très faciles. Les participants se sentent acceptés et considérés comme les autres collègues de travail malgré leurs handicaps ou limitations. Il y a souvent quelqu'un pour les aider s'ils en éprouvent le besoin. Le genre de travail qu'ils font correspond beaucoup à ce qu'ils souhaitaient obtenir et ils en sont plutôt satisfaits. Ils s'absentent très rarement de leur travail et lorsqu'ils le font, c'est pour des raisons de santé.

Pour ce qui est de la qualité des emplois, une des façons de l'évaluer est en regard du niveau de compétence requis. Il semble que près de la moitié des participants ont occupé des emplois de niveaux de compétence D selon la classification nationale des professions, c'est-à-dire dans des emplois où une formation en cours d'emploi caractérise habituellement

les professions, mais pas de formation académique particulière, ce qui est plus de deux fois la proportion obtenue pour l'ensemble des participants en général. Il est bien possible que la cause en soit la nature des limitations des participants, puisque plus des trois quarts des participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (77 %) se retrouvent dans des emplois de niveau de compétence D, tandis que près de la moitié des participants ayant des problèmes de santé mentale (49 %) se retrouvent dans des emplois de ce niveau et le tiers des participants ayant d'autres types de limitations (34 %).

Lorsque l'on compare le niveau de compétence des emplois avec le niveau de scolarité déclaré des participants, on se rend compte que le niveau de scolarité assure généralement des emplois de niveau de compétence similaire ou inférieur, mais ne permet pas d'accéder trop souvent à des emplois de plus haut niveau de compétence, ceci peut être dû, dans une certaine mesure, aux limitations des personnes qui peuvent restreindre différentes composantes de leur capacité.

La participation à la mesure a-t-elle eu pour effet d'améliorer des aspects de la qualité de vie des participants?

- ☞ À la lumière des résultats, il semble que la participation change pour le mieux la situation pour quatre des cinq indicateurs retenus. En effet, par rapport à l'année avant la participation,
 - près de six participants sur dix ont une vie sociale et familiale meilleure après la participation, ce qui n'est pas étonnant étant donné que plus huit participants sur dix attribuent à la participation le fait qu'elle leur a permis de briser l'isolement et de rencontrer des gens;
 - plus de six participants sur dix ont une meilleure motivation à travailler, à trouver du travail et à améliorer leur formation, ce qui s'explique en partie parce que huit participants sur dix estiment que la participation leur a redonné le goût d'agir, de se prendre en main, de faire quelque chose;
 - plus de deux participants sur trois ont une meilleure estime de soi, ce qui est corroboré par le fait que près des trois-quarts d'entre eux estiment que la participation leur a permis de développer leur sens des responsabilités et leur autonomie;
 - et près de sept participants sur dix estiment que, de façon générale, leur qualité de vie est meilleure;
 - pour ce qui est de la santé, la situation est plus mitigée.

Il s'agit ici d'effets bruts et non d'effets nets. Par ailleurs, l'examen des mêmes résultats auprès des non-participants traduit une situation pratiquement opposée, puisque dans le meilleur des cas, ce n'est pas plus de deux non-participants sur dix qui estiment que la situation s'est améliorée. Ils estiment plus généralement qu'elle est demeurée la même ou s'est détériorée. Rappelons toutefois que ces non-participants ne semblent pas comparables aux participants, ils semblent avoir des handicaps ou limitations plus lourds.

La participation à la mesure a-t-elle des effets sur l'attitude des participants par rapport au marché du travail?

- ☞ Plus de six participants sur dix estiment qu'ils ont une meilleure motivation à travailler, à se trouver du travail ou à améliorer leur formation à la suite de la participation qu'avant la participation. De plus, plus de sept participants sur dix sont d'accord avec l'énoncé que la participation a permis de retrouver ou de développer des habitudes de travail comme se

lever tôt, se déplacer tous les jours, de développer des méthodes de travail, d'améliorer les connaissances d'un métier et finalement d'améliorer les chances de trouver un emploi.

Quels sont les facteurs qui font obstacles à l'atteinte des résultats attendus de la mesure?
Quels sont les principaux motifs de fins de participation avant terme?

☞ Les facteurs défavorables sont, notamment, ceux mentionnés comme motifs d'interruption avant terme, tels la maladie qui est bien indépendante de la volonté des participants, mais qui affecte l'atteinte des résultats pour le tiers des participants (32 %). Il y a les facteurs qui sont effectivement des difficultés inhérentes à la participation et sur lesquelles on peut agir dans une certaine mesure (emploi mal adapté, accès difficile, coûts de transport trop élevés, durée trop courte ou trop intensive, service d'accompagnement réduit ou aboli, absence d'allocation de participation, problèmes d'intégration au groupe) qui affectent plus du tiers des participants (36 %). Les autres motifs, tels le manque d'intérêt ou le changement de mesure (11 %), les problèmes familiaux de garde d'enfants ou les obligations familiales en général, la fermeture de l'entreprise sont autant de raisons qui affectent l'atteinte des résultats, sur certains desquels on peut agir du moins partiellement et qui constituent 7 % des motifs d'interruption avant terme. Enfin, pour 15 % des participants ayant terminé avant terme leur participation, la mesure ou le programme les a conduit vers un emploi ou une formation.

Quel est le cheminement des personnes handicapées à travers la gamme des mesures offertes à Emploi-Québec? Ce cheminement est-il en adéquation avec leurs besoins?

☞ Les résultats nous permettent de conclure que pour près de la moitié des personnes handicapées participantes, il n'y a pas eu de participation durant l'année avant la participation (48 %). Le même constat se retrouve pour l'année suivant la participation (47 %). Ceci étant dit, il est difficile de dégager des cheminements particuliers autres que le fait qu'une proportion d'environ deux participants sur cinq dans chacune des situations avant (41,4 %) ou après la participation (44,0 %) a eu recours à une autre participation ou la même. Par ailleurs, la combinaison SAE et une mesure est la seule combinaison qui se présente un nombre de fois suffisamment élevé pour la dégager de l'ensemble des combinaisons avec ou sans répétition des mesures et programme (9,4 % avant la participation et 6,0 % après la participation). Le recours à la mesure SAE et à une autre mesure est plus fréquent, notamment pour les participants aux mesures SAE, PPE, au programme CIT et pour les participants ayant participé à plusieurs mesures ou programme à cause, possiblement, du recours aux organismes externes spécialisés, notamment pour la clientèle handicapée et pour le suivi de cette clientèle, précisément dans le cas du programme CIT. Par ailleurs, outre le fait qu'il semble y avoir adéquation entre les besoins des personnes handicapées participantes et les objectifs de la mesure ou programme étudiés, il est difficile d'évaluer avec les données dont nous disposons si ce cheminement est en adéquation avec les besoins.

INTRODUCTION

Ce rapport constitue la synthèse analytique du rapport descriptif de *l'Étude¹ sur l'évaluation de la pertinence et des effets des mesures et programme d'Emploi-Québec en regard de la clientèle des personnes handicapées*, produit pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale par la firme Écho sondage inc. Il s'agit des principaux résultats obtenus par le sondage téléphonique réalisé auprès des personnes handicapées concernées par l'étude. Ces résultats sont aussi analysés en lien avec les études qualitatives^{2 3} sur le fonctionnement des mesures et programme en regard de la clientèle des personnes handicapées produite antérieurement.

La présente démarche d'évaluation s'inscrit dans le contexte d'imputabilité de l'Entente Canada-Québec sur l'aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), à l'intérieur de laquelle des mesures particulières d'employabilité d'Emploi-Québec sont concernées, soit Subventions salariales (SSAL), Projet de préparation à l'emploi (PPE) et Services d'aide à l'emploi (SAE) ainsi que le programme Contrat d'intégration au travail (CIT). Dans cette entente, le Québec est responsable de l'évaluation sommative qui vise à établir la pertinence et l'efficacité de ces mesures et programme. L'évaluation s'inscrit également dans la reconnaissance de l'objectif d'intégration au sein de la politique active du marché du travail, de la clientèle handicapée à titre de groupe défavorisé sur le plan de l'emploi, telle que ciblée par Emploi-Québec et dans le sens des recommandations formulées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en avril 1999. Dans cette optique, les mesures Mesure de formation (MFOR) et Insertion sociale (INSO) font aussi partie de la démarche d'évaluation sommative.

Ajoutons que, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT), le Québec s'est engagé à réaliser les évaluations visant à établir l'efficacité, la pertinence et l'efficacité des interventions faites grâce au concours des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec pour les clientèles de l'Entente, soit les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Ces études, dans le cadre de l'EMT, ont aussi couvert les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu. Toutefois, elles ne permettent pas de distinguer les personnes handicapées des autres participants. La présente évaluation permet de mesurer les résultats pour des personnes handicapées qui ont participé à une mesure ou programme qu'elles aient été couvertes ou non par une des deux ententes. Les résultats sont présentés, notamment, selon l'entente concernée.

L'évaluation repose sur un sondage auprès de personnes handicapées ayant au moins un minimum de lien avec le Ministère, c'est-à-dire soit un lien par le recours à l'assistance-emploi sans participation aux mesures ou programme ou soit un lien par la participation aux mesures actives d'Emploi-Québec, en distinguant le statut au soutien public du revenu. Ces personnes handicapées sont celles qui ont une contrainte sévère à l'emploi reconnue à l'assistance-emploi ou ont déclaré une limitation lors de leur inscription à une mesure d'employabilité ou sont des personnes qui ont participé à SAE ou à PPE au sein d'organismes qui ont des ententes exclusives dédiées à 100 % aux personnes handicapées. Il faut comprendre cependant que,

¹ *Étude sur l'évaluation de la pertinence et des effets des mesures et programme d'Emploi-Québec en regard de la clientèle des personnes handicapées*, novembre 2005, Écho sondage inc. Plusieurs passages de la synthèse reprennent en tout ou en partie le texte de cette étude.

² *Rapport d'évaluation de l'implantation et du fonctionnement du programme Contrat d'intégration au travail à Emploi-Québec*, Christine Samson, septembre 2003, Direction de l'évaluation, MESS.

³ *Évaluation de la pertinence et du fonctionnement des mesures actives d'Emploi-Québec en regard de la clientèle des personnes handicapées*, juin 2004, Direction de l'évaluation, MESS.

malgré les efforts pour dépister l'ensemble de la clientèle handicapée potentielle (participante et non participante), il est certain qu'une partie échappe à notre sondage, notamment :

- les personnes participantes ayant des handicaps ou contraintes ou difficultés sévères qui n'ont pas recours à l'assistance-emploi et qui n'ont pas voulu déclarer de limitations lors de leur participation aux mesures;
- les personnes participantes qui ont recours à l'assistance-emploi et dont le ou les handicaps ne sont pas reconnus comme contraintes sévères à l'emploi et qui n'ont pas voulu déclarer leurs handicaps ou difficultés lors de leur inscription aux mesures d'Emploi-Québec;
- les personnes ayant des handicaps ou contraintes ou difficultés sévères qui n'ont pas recours à l'assistance-emploi et qui ne participent pas aux mesures d'Emploi-Québec.

1. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Dans le cadre de l'Entente sur l'aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), des évaluations sommatives visant à établir la pertinence et l'efficacité des programmes et services ciblés sont prévues. À l'annexe 2 de cette entente, paragraphe 3.0, on y retrouve les définitions suivantes :

« L'évaluation de la pertinence consiste à établir le lien entre les objectifs des programmes et services cofinancés et les besoins des clients.

L'efficacité consiste à établir le degré d'atteinte des objectifs des programmes et services, ainsi que les effets qui leur sont attribuables, notamment leur efficacité à préparer, insérer et maintenir en emploi les personnes handicapées. »

L'évaluation de la pertinence consiste donc à vérifier :

- dans quelle mesure les besoins des participants ont été rencontrés par les mesures et programme (compatibilité entre les objectifs et les besoins);
- dans quelle mesure les activités ou services offerts dans l'une ou l'autre des mesures et programme permettent de combler, en tout ou en partie, les besoins des personnes relativement au développement de leur employabilité, à leur démarche vers l'intégration sociale et professionnelle, compte tenu de leur situation particulière (cohérence entre les besoins et les activités et services);
- dans quelle mesure les activités ou services offerts dans l'une ou l'autre des mesures et programme sont cohérents avec les objectifs des mesures (adéquation des activités et services aux objectifs);
- dans quelle mesure les personnes handicapées participent à des activités ou services provenant d'autres ministères ou organismes;
- dans quelle mesure cet ensemble de services et d'activités dispensés aux personnes handicapées constitue une démarche intégrée et profitable;
- et les raisons pour lesquelles certaines personnes ne participent pas.

L'évaluation de l'efficacité se concentre sur les effets bruts des mesures pour lesquelles les personnes handicapées ont participé. La mesure des effets nets n'a pas été retenue. En effet, pour la mesure des effets nets, il doit exister un certain nombre de caractéristiques communes aux participants et aux non-participants, afin de constituer des groupes de comparaison semblables pour déduire quels auraient été les résultats des participants s'ils n'avaient pas participé. Cependant, dans le cas des personnes handicapées, il existe une très grande diversité de handicaps, problèmes ou difficultés rattachés aux personnes handicapées participant aux mesures en plus de leurs caractéristiques personnelles variées. Construire des groupes de comparaison de personnes handicapées non participantes semblables aux personnes handicapées participantes, compte tenu de toutes ces caractéristiques, deviendrait en sorte un projet plus irréaliste et inapproprié qu'ambitieux. Les discussions tenues avec les représentants du gouvernement fédéral confirment ce point de vue.

Les effets bruts peuvent être des effets directement attendus de la participation, mais peuvent aussi être imprévus, qu'ils soient tangibles ou perçus. Parmi les effets directement attendus, l'évaluation des effets tente de mesurer :

- dans quelle mesure les participants ont eu accès, à la suite de leur participation, à des emplois durables et de qualité ou dans quelle mesure ils ont été maintenus en emploi;
- dans quelle mesure la participation réduit la dépendance à l'égard des soutiens publics du revenu (assistance-emploi et assurance-emploi);
- dans quelle mesure la participation à ces mesures et programme a eu des effets sur la qualité de vie des participants, tant du point de vue social, économique, comportemental, sur leur attitude par rapport au travail, sur leur motivation à trouver du travail ou à continuer à travailler ou à améliorer leur formation ou leurs apprentissages par rapport au travail et sur la santé.

Seront également abordés les effets intermédiaires comme le degré de satisfaction par rapport à la participation, les motifs d'interruption avant terme en cours de participation et les motifs de non-participation. Les principales questions d'évaluation relativement à la pertinence et à l'efficacité sont les suivantes⁴ :

Les questions d'évaluation

Les questions d'évaluation sur la pertinence :

Les objectifs fixés sont-ils adaptés aux besoins des personnes handicapées en lien avec le marché du travail?

Les activités ou les services offerts correspondent-ils aux besoins des personnes handicapées en matière d'aide à l'intégration en emploi?

Les activités ou les services offerts correspondent-ils aux objectifs poursuivis par la mesure?

Les activités ou services offerts sont-ils connus des personnes non participantes?

Quels sont les obstacles à la participation?

Les activités ou les services offerts sont-ils accessibles à la clientèle?

Dans quelle mesure les activités sont-elles compatibles et complémentaires à celles des autres mesures et programme destinés aux personnes handicapées?

Quel est le cheminement des personnes handicapées à travers la gamme des mesures offertes à Emploi-Québec? Ce cheminement est-il en adéquation avec leurs besoins?

Les questions d'évaluation sur l'efficacité :

La participation à la mesure a-t-elle eu pour effet d'améliorer des aspects de la qualité de vie des participants?

La participation à la mesure a-t-elle des effets sur l'attitude des participants par rapport au marché du travail?

Combien de fins de participation avant terme ont été enregistrées?

Quels sont les principaux motifs de fins avant terme?

Dans quelle mesure la participation à la mesure a-t-elle des effets sur l'insertion des participants dans des emplois durables et de qualité?

Quelle est la satisfaction à l'égard de la mesure?

Quels sont les facteurs favorables et ceux qui font obstacles à l'atteinte des résultats attendus de la mesure?

⁴ Ces questions ont été largement inspirées du tableau de la section 3.3, pages 23 à 27 du rapport *Évaluation des mesures et programme d'Emploi-Québec en regard de la clientèle des personnes handicapées*, cadre et devis d'évaluation, juin 2001, Christine Samson, Direction de l'évaluation, MESS.

2. LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Pour répondre à ces questions d'évaluation, un sondage téléphonique a été réalisé auprès d'un échantillon de personnes handicapées ayant participé aux mesures et programme à l'étude et auprès d'un échantillon de personnes handicapées non participantes.

Cette section résume les principaux paramètres méthodologiques qui ont servi à l'élaboration du sondage.

2.1 LES POPULATIONS VISÉES PAR L'ÉTUDE

2.1.1 La population des personnes handicapées participantes

La population des personnes handicapées ayant participé aux mesures actives d'Emploi-Québec qui a été retenue pour l'étude est la population des personnes handicapées ayant débuté une participation aux mesures actives SAE, PPE, SSAL, INSO, MFOR et au programme CIT entre septembre 2001 et août 2003 et terminé cette même participation entre septembre 2002 et août 2003. Dans le cas du programme CIT, on interprète la fin de contrat comme une fin de participation, qu'il y ait ou non renouvellement de contrat par la suite. Compte tenu qu'il s'agit d'un programme pour lequel les personnes participent généralement plusieurs années, les résultats obtenus sont nettement différents de ceux des mesures actives. La collecte s'étant déroulée à l'hiver 2005, l'approche méthodologique permet l'examen d'une période postparticipation d'au moins un an pour mesurer les effets de la dernière participation terminée par ces personnes. Cet ensemble est constitué de 10 915 personnes handicapées participantes et représente 8 % de la population des 130 097 personnes participantes de cette même période de référence.

Comme mentionné précédemment, l'analyse porte sur les dernières participations terminées durant la période de référence. La *fréquence* de chaque participation a été établie, ainsi que le *nombre de participations* à des mesures ou programme différents. Plus de trois personnes handicapées sur quatre (76 %) ont participé une seule fois à une seule mesure, contre 84 % pour la population participante en général⁵.

Parmi l'ensemble des personnes handicapées et pour les années considérées, un peu plus de trois personnes handicapées sur dix ont eu leur *participation réclamée* au sein de l'*entente AEPH* (3 396 personnes ou 31 % des personnes handicapées participantes), selon les critères habituels d'admissibilité convenus dans la mesure officielle des résultats. Comme nous l'avons mentionné au début du rapport, quatre mesures et programme sont rattachés à l'AEPH, soit CIT, SSAL, PPE et SAE. Toutefois, pour ces années, il n'y a pas eu de réclamations pour SAE

⁵ Précisons un aspect méthodologique. Pour arriver à un indicateur de participation simple, répétée ou multiple, nous avons dû examiner le cheminement des personnes handicapées participantes sur toute la période de référence. Nous avons appliqué certaines règles, afin de bien différencier les cas où il y a deux participations et ceux où il s'agit de la même participation, pour éviter des fins de participation de nature strictement administrative. Par exemple, lorsque deux participations à la même mesure sont distancées par six jours et moins et qu'il s'agit du même numéro de contrat avec le même organisme externe, nous considérons alors qu'il s'agit de la même participation. Dans le cas de MFOR, le nombre de jours considéré est de 133 jours en raison des vacances scolaires. Dans le cas de la fin de l'année budgétaire, soit lorsque la participation se termine le 31 mars et qu'une autre débute le 1^{er} avril, s'il s'agit du même employeur, nous considérons qu'il s'agit alors de la même participation. Au total, 138 personnes (1 %) ont fait l'objet d'une fusion de l'une ou l'autre de leur participation au cours de leur cheminement sur deux ans, soit de septembre 2001 à août 2003, tout comme 1 % pour la population participante en général.

dans le cadre de cette Entente, les coûts de cette mesure ayant été entièrement couverts par l'EMT. Le tableau suivant décrit la proportion de personnes handicapées participantes selon les ententes auxquelles leur participation est ou non rattachée (AEPH, EMT ou aucune entente) :

Tableau 1
Proportion de personnes handicapées participantes, selon les ententes auxquelles leur participation est ou non rattachée (AEPH, EMT ou aucune entente)

Mesures ou programme Nombre de personnes participantes et proportions	Relation des personnes handicapées participantes au type d'entente			Total
	Réliées à l'AEPH	Reliées à l'EMT	Non reliées à l'AEPH ou à l'EMT	
CIT	2 788	0	0	2 788
% de CIT	100,00 %	0 %	0 %	100,00 %
% de la colonne	82,10 %	0 %	0 %	25,54 %
SSAL	215	243	0	458
% de SSAL	46,94 %	53,06 %	0 %	100,00 %
% de la colonne	6,33 %	5,47 %	0 %	4,2 %
INSO	0	0	2 509	2 509
% de INSO	0 %	0 %	100,00 %	100,00 %
% de la colonne	0 %	0 %	81,49 %	22,99 %
MFOR	0	443	570	1 013
% de MFOR	0 %	43,73 %	56,27 %	100,00 %
% de la colonne	0 %	9,98 %	18,51 %	9,28 %
PPE	393	121	0	514
% de PPE	76,46 %	23,54 %	0 %	100,00 %
% de la colonne	11,57 %	2,73 %	0 %	4,71 %
SAE	0	3 633	0	3 633
% de SAE	0 %	100,00 %	0 %	100,00 %
% de la colonne	0 %	81,82 %	0 %	33,28 %
Total	3 396	4 440	3 079	10 915
% des participants handicapés selon l'entente	31,11 %	40,68 %	28,21 %	100,00 %
	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Il est intéressant à ce niveau de faire le lien entre le statut de la clientèle et les mesures et programme.

Tableau 2
Statut des personnes handicapées participantes selon la mesure ou le programme

Mesures ou programme Nombre de personnes participantes/statut et proportions	Statut des personnes handicapées participantes (* : les doubles statuts font en sorte que le nombre de personnes participantes passent de 10 915 à 12 285)				Total
	Prestataires actifs de l'assistance-emploi *	Prestataires actifs de l'assurance-emploi *	Personnes admissibles de l'assurance-emploi *	Personnes sans soutien public du revenu	
CIT	689	776	479	1 069	3 013
% de CIT	22,87 %	25,76 %	15,90 %	35,48 %	100,00 %
% de la colonne	10,21 %	35,83 %	31,51 %	57,78 %	24,53 %
SSAL	263	137	106	49	555
% de SSAL	47,39 %	24,68 %	19,10 %	8,83 %	100,00 %
% de la colonne	3,90 %	6,33 %	6,97 %	2,65 %	4,52 %
INSO	2 501	68	184	8	2 761
% de INSO	90,58 %	2,46 %	6,66 %	0,29 %	100,00 %
% de la colonne	37,06 %	3,14 %	12,11 %	0,43 %	22,47 %
MFOR	715	307	136	35	1 193
% de MFOR	59,93 %	25,73 %	11,40 %	2,93 %	100,00 %
% de la colonne	10,59 %	14,17 %	8,95 %	1,89 %	9,71 %
PPE	427	54	67	49	597
% de PPE	71,52 %	9,05 %	11,22 %	8,21 %	100,00 %
% de la colonne	6,33 %	2,49 %	4,41 %	2,65 %	4,86 %
SAE	2 154	824	548	640	4 166
% de SAE	51,70 %	19,78 %	13,15 %	15,36 %	100,00 %
% de la colonne	31,92 %	38,04 %	36,05 %	34,59 %	33,91 %
Total	6 749	2 166	1 520	1 850	12 285
% des personnes participantes handicapées/statut selon le statut	54,95%	17,63%	12,37%	15,06%	100,00%

Les *limitations* que l'on retrouve au sein de la clientèle des personnes handicapées participantes sont, comme nous l'avons expliqué précédemment, soit les limitations fonctionnelles par rapport à l'emploi déclarées volontairement lors de leur inscription à une mesure d'Emploi-Québec, soit établies à partir des diagnostics médicaux justifiant la reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi au programme d'assistance-emploi. Dès qu'une limitation est enregistrée, soit par la déclaration, soit par le diagnostic, elle est prise en compte. Étant donné la nature volontaire de la déclaration de limitation fonctionnelle, sauf pour CIT où la déclaration est obligatoire, il est vraisemblable de penser qu'une proportion de la population handicapée se retrouve parmi la population participante en général, sans qu'elle soit aussi incluse dans le groupe de la population handicapée participante.

Les grandes catégories de limitations sont les limitations physique, visuelle, auditive et de la parole, intellectuelle et difficultés d'apprentissage et celle reliée à la santé mentale. S'ajoute à ceci une catégorie dite de limitation indéterminée, dans les cas où les diagnostics ne peuvent permettre de déterminer clairement le type de limitation encourue par l'état de santé.

Étant donné que près de neuf personnes handicapées sur dix ont à leur dossier une seule limitation, si on analyse le type de limitations, soit selon la base des personnes ou selon la base des limitations, on arrive dans ce cas-ci au même constat, à savoir que les limitations liées à la santé mentale (près du tiers) et à la santé physique (environ 3/10) sont les plus fréquentes chez la population handicapée participante, suivies de près par la limitation intellectuelle et les difficultés d'apprentissage (un peu plus de 2/10). Viennent par la suite, mais en importance

moindre, les limitations reliées à l'audition et à la parole (environ 7 %), puis la limitation dite indéterminée (environ 5 %) et la limitation visuelle (environ 5 %). Pour les fins de l'analyse, nous avons constitué trois catégories de personnes associées aux différents types de limitations suivantes : les personnes ayant au moins un problème de santé mentale (31 %), puis celles ayant un problème associé aux limitations intellectuelles et difficultés d'apprentissage (22 %) et enfin, celles ayant d'autres limitations qui sont principalement physiques (47 %). Les tableaux suivants donnent la répartition des limitations des personnes handicapées participantes selon les mesures ou programme.

Tableau 3
Type de limitations selon la mesure ou le programme

Limitations	Mesure ou programme						Total
	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	
Intellectuelles et difficultés d'apprentissages	536 22,61 % 14,75 %	103 4,34 % 20,04 %	540 22,78 % 21,52 %	130 5,48 % 12,83 %	56 2,36 % 12,23 %	1 006 42,43 % 36,08 %	2 371 100,00 % 21,72 %
Problèmes de santé mentale	960 28,08 % 26,42 %	206 6,03 % 40,08 %	1 452 42,47 % 57,87 %	239 6,99 % 23,59 %	77 2,25 % 16,81 %	485 14,19 % 17,40 %	3 419 100,00 % 31,32 %
Autres limitations	2 137 41,70 % 58,82 %	205 4,00 % 39,88 %	517 10,09 % 20,61 %	644 12,57 % 63,57 %	325 6,34 % 70,96 %	1 297 25,31 % 46,52 %	5 125 100,00 % 46,95 %
Total	3 633 33,28 % 100,00 %	514 4,71 % 100,00 %	2 509 22,99 % 100,00 %	1 013 9,28 % 100,00 %	458 4,20 % 100,00 %	2 788 25,54 % 100,00 %	10 915 100,00 % 100,00 %

Et selon la relation avec l'un ou l'autre des ententes.

Tableau 4
Type de limitations selon l'entente

Limitations	Relation des personnes handicapées participantes au type d'entente			Total
	Reliées à l'AEPH	Reliées à EMT	Non reliées	
Intellectuelles et difficultés d'apprentissages	1 119 47,20 % 32,95 %	610 25,73 % 13,74 %	642 27,08 % 20,85 %	2 371 100,00 % 21,72 %
Problèmes de santé mentale	700 20,47 % 20,61 %	1 090 31,88 % 24,55 %	1 629 47,65 % 52,91 %	3 419 100,00 % 31,32 %
Autres limitations	1 577 30,77 % 46,44 %	2 740 53,46 % 61,71 %	808 15,77 % 26,44 %	5 125 100,00 % 46,95 %
Total	3 396 31,11 % 100,00 %	4 440 40,68 % 100,00 %	3 079 28,21 % 100,00 %	10 915 100,00 % 100,00 %

2.1.2 La population des personnes handicapées non participantes

La population handicapée non participante est constituée de l'ensemble des personnes handicapées prestataires de l'assistance-emploi avec contraintes sévères à l'emploi, qui n'ont pas participé à une mesure ou programme durant la période de septembre 2001 à août 2003. L'objectif d'avoir un groupe de personnes non participantes n'est pas de constituer un groupe servant à la création d'un effet net. Le groupe de non-participants a été retenu essentiellement afin d'évaluer les besoins de participation, les motifs de non-participation, de documenter

certain aspects reliés à l'accessibilité des mesures et programme aux personnes handicapées et de comparer leur situation sociale et économique par rapport à celles des participants durant la période avant et après la participation.

Afin de pouvoir mettre en perspective les besoins de participation et les motifs de non-participation des personnes de ce groupe, nous avons retenu les non-participants dont certaines caractéristiques sont les plus proches de celles des participants sans être toutefois totalement identiques. La population résultante forme un groupe de 116 141 personnes handicapées non participantes.

Les limitations que l'on retrouve sont, pour plus d'une personne sur trois, les limitations reliées aux problèmes de santé mentale (37 % des personnes handicapées non participantes contre 31 % des personnes handicapées participantes), suivies par les limitations intellectuelles et difficultés d'apprentissage qui touchent environ une personne sur cinq (21 % contre 22 % pour les personnes handicapées participantes). Finalement, 43 % des personnes handicapées non participantes ont d'autres limitations, comparativement à 47 % pour les personnes handicapées participantes.

2.2 LA MÉTHODOLOGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Le sondage téléphonique réalisé est un sondage stratifié quantitatif probabiliste. L'échantillon en est un représentatif des personnes handicapées participant aux différentes mesures ou programme. À cet effet, six strates sont constituées de personnes handicapées ayant participé à l'une ou l'autre des mesures (SAE, PPE, INSO, MFOR, SSAL) ou programme (CIT) à l'étude au moins une fois, et il y a une strate pour les personnes handicapées participantes ayant participé à différentes mesures ou programme (MULTI). Il y a donc sept strates pour les personnes handicapées participantes : une pour chaque mesure et une strate de mesures multiples. À l'intérieur de chacune des strates, l'échantillon est choisi proportionnellement aux variables d'intérêt suivantes : la participation simple ou répétée, le sexe, la scolarité, le statut par rapport au soutien public du revenu, l'âge, la durée cumulative, le lieu de naissance, la région, l'existence ou non de contraintes sévères à l'emploi, le fait d'être relié ou non à l'AEPH ou à l'EMT, le nombre de limitations, le type de limitations et l'indicateur de fusion de participations.

Les tailles d'échantillon retenues permettent d'obtenir des estimations précises de bonnes qualités (coefficient de variation de 10 %) pour des proportions estimées de 20 % et plus et un taux de réponse minimal de 60 %. Pour satisfaire ces conditions, les strates de SSAL et PPE ont été recensées. Dans les autres cas, il s'agit d'échantillons. L'échantillon est ainsi constitué de 4 005 personnes handicapées participantes réparties de la façon suivante :

Tableau 5
Les tailles d'échantillon

Strate selon la dernière mesure	Échantillon
CIT	683
SSAL	352
INSO	682
MFOR	539
PPE	405
SAE	711
Sous-total	3 373
Multiples mesures	633
Total	4 005

Finalement, un échantillon de 800 personnes a été tiré parmi le bassin de personnes non participantes, prestataires de l'assistance-emploi avec contraintes sévères à l'emploi proportionnellement aux caractéristiques suivantes : le sexe, la scolarité, l'âge, la durée cumulative, le lieu de naissance, la région et le type de limitations.

2.3 LA STRATÉGIE DE COLLECTE

Dans les sondages effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale auprès de ses clientèles, toute une ligne de communication est mise en branle afin d'avertir le réseau, tant les directions régionales que les CLE, de la venue d'un nouveau sondage portant sur une mesure ou programme ou clientèle. Cette première stratégie d'information permet aux directeurs des centres locaux d'emploi et aux agents en contact avec la clientèle d'être informés à temps et de pouvoir informer ou rassurer la clientèle ciblée par le sondage si elle en manifeste l'intérêt. Dans le cadre du présent sondage auprès des personnes handicapées, pour tenir compte de la spécificité de la clientèle à rejoindre et afin de maximiser les taux de réponse, une stratégie de collecte particulière a été adoptée. En effet, à la suite de la première stratégie d'information et ce, une à deux semaines avant le début des appels téléphoniques, une lettre a été envoyée à toutes les personnes échantillonnées afin, d'une part, de les informer du but du sondage et du fait qu'elles avaient été sélectionnées et qu'elles seraient bientôt contactées par la maison de sondage Écho Sondage. D'autre part, cette lettre mentionnait que, si elle le désirait, cette personne pouvait prendre contact avec la maison de sondage pour fixer le moment de l'entrevue téléphonique qui lui conviendrait le mieux ou encore pour mettre à jour ses coordonnées téléphoniques. Finalement, la lettre expliquait que, si la personne le souhaitait, elle pouvait se faire aider par une personne de son entourage en qui elle a confiance.

2.4 LA FORMATION, LE PRÉTEST, LA RECHERCHE DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Deux formations ont été dispensées aux interviewers par le requérant, soit le 24 janvier pour le prétest et le 29 janvier 2005 pour l'enquête. Un prétest a été réalisé auprès de 220 personnes participantes. Il était en fait un projet pilote pour valider toute la démarche présondage jusqu'à la collecte de l'information. Un échantillon de prétest de 50 personnes a été effectué auprès des personnes handicapées non participantes. Des opérations intensives de recherche de numéros de téléphone ont été entreprises tout au long de l'étude, soit via les services 411 ou par l'utilisation d'une base de données (*Select Phone*). De plus, à trois reprises les numéros discontinués ont fait l'objet d'une nouvelle recherche par le requérant via les fichiers administratifs (une fois lors du prétest et deux fois au cours de l'étude).

2.5 LA COLLECTE D'INFORMATION

L'ensemble de la collecte s'est effectué entre le 31 janvier et le 4 avril 2005 à partir du central téléphonique d'Écho Sondage inc. à Montréal. Les entrevues ont eu lieu en matinée, en après-midi, en soirée et la fin de semaine. Le temps de passation moyen du questionnaire a varié entre sept et dix-neuf minutes, selon les mesures ou programme.

2.6 LE QUESTIONNAIRE⁶

L'ensemble du questionnaire a été rédigé par la Direction de l'évaluation. Il comprend huit sections :

⁶ Christine Samson, de la Direction de l'évaluation, a collaboré à la conception et à l'élaboration du questionnaire.

- identification des besoins avant la participation;
- identification des services reçus; adéquation et pertinence;
- accessibilité et obstacles à la participation, satisfaction par rapport aux services reçus;
- complémentarité des mesures et programme avec d'autres services;
- historique professionnel du répondant un an avant sa participation;
- historique professionnel du répondant un an après sa participation;
- qualité de vie des participants;
- caractéristiques socio-démographiques.

2.7 LES TAUX DE RÉPONSE

Globalement, le taux de réponse est de 55 % pour les participants. Il existe toutefois des différences entre les taux de réponse des diverses mesures et programme qui varient entre 47 % et 67 %. Le taux de réponse du groupe de non-participants est de 54 %. Le taux de réponse global est de 55 % et comprend 2 601 personnes répondantes dont 2 191 sont des personnes participantes et 410 sont des personnes non participantes.

3. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE, DE LA SATISFACTION DES ACTIVITÉS OU SERVICES REÇUS PAR LES PARTICIPANTS ET DE LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES SERVICES

3.1 ÉVALUATION DE LA PERTINENCE

Rappelons que l'évaluation de la pertinence consiste à établir le lien entre les objectifs des mesures, programme et services mis en place et les besoins des clients, plus spécifiquement ici les personnes handicapées. À cet égard, les personnes participantes ont été interrogées sur la demande préalable auprès d'Emploi-Québec, sur le type d'aide recherché, sur leurs attentes face à un emploi, sur la discussion concernant leurs besoins et leurs limitations avec l'intervenant de l'organisme ou avec l'agent d'Emploi-Québec, sur : la détermination conjointe des activités ou apprentissages à réaliser, l'adaptation de ces activités ou apprentissages à leurs difficultés, les services reçus, la perception de l'atteinte des objectifs, les effets perçus et la détermination de l'aide reçue de l'organisme impliqué.

3.1.1 La démarche auprès d'Emploi-Québec préalable à la participation à une mesure ou à un programme

Nous avons demandé aux personnes handicapées participantes si elles avaient ou non rencontré un agent d'Emploi-Québec avant leur participation à la mesure ou programme et dans l'affirmative, qui avait initié cette rencontre. Environ 50 % disent être allés rencontrer un agent d'Emploi-Québec. Les résultats varient considérablement selon les mesures ou programme avec 75 % pour les participants à la mesure MFOR qui se distinguent par rapport aux participants à INSO (58 %). La proportion est d'environ une personne sur deux pour SAE et PPE (46 % et 53 %). Cela s'explique par le fait que respectivement 30 % et 24 % des personnes participant à ces mesures SAE et PPE sont allées directement rencontrer la ressource externe. Une entente entre Emploi-Québec et les ressources externes permet cette façon de faire. La proportion pour le programme CIT est la plus faible (38 % ont rencontré un agent d'Emploi-Québec). Cela vient du fait que 27 % des participants à CIT ont dit que le début de la participation correspondait à un renouvellement de contrat, ce qui rend moins fréquente la rencontre préalable.

Les personnes participantes reliées à l'entente EMT indiquent, en proportion supérieure à celles reliées à l'entente AEPH, être allées rencontrer un agent d'Emploi-Québec avant le début de leur participation (52 % contre 40 %). Parallèlement, les autres personnes participantes non reliées à l'une ou l'autre de ces deux ententes sont proportionnellement plus nombreuses à mentionner être allées rencontrer un agent d'Emploi-Québec (60 % contre 52 % et 40 %). Rappelons que le type de mesures ou programme et le statut des clients couverts ou non par une entente expliquent vraisemblablement les écarts observés. C'est le cas des personnes non reliées à ces ententes pour lesquelles la proportion de 60 % proviendrait de la proportion élevée dans les mesures MFOR et INSO, pour lesquelles les processus d'inscription à la mesure requièrent plus automatiquement l'intervention d'un agent d'Emploi-Québec.

Selon les limitations, on ne décèle pas de différences significatives par rapport à l'ensemble, pour ce qui est de la proportion de participants affirmant avoir rencontré un agent d'Emploi-Québec avant le début de la participation.

Près de la moitié des participants ont, de leur propre initiative, entrepris la démarche (48 %) de rencontrer un agent d'Emploi-Québec au CLE ou un intervenant d'un organisme impliqué ou d'avoir téléphoné directement à l'organisme. Il existe toutefois certaines différences entre les mesures et programme. En effet, les participants à la mesure MFOR (63 %) sont en proportion plus élevée comparativement à INSO (41 %) et à CIT (39 %) à avoir eux-mêmes eu l'idée de rencontrer un agent d'Emploi-Québec ou d'établir un contact avec un organisme externe.

De même, les personnes participantes reliées à l'entente EMT sont en proportion plus grande à s'être décidées à procéder à cette démarche, comparativement à celles reliées à l'AEPH (52 % contre 41 %).

Les participants souffrant de problèmes de santé mentale (42 %) et de limitations intellectuelles et de difficultés d'apprentissage (34 %) sont moins nombreux, en proportion, que ceux ayant d'autres types de limitations (57 %) à s'être décidés seuls à procéder à cette démarche.

Un dernier aspect considéré avant la participation est le délai entre le moment où Emploi-Québec ou l'organisme externe a offert de réaliser la participation ou d'utiliser le service et celui où la participation ou le service a effectivement commencé. Pour l'ensemble des participants, le délai moyen avant la participation est de 2,3 mois. On ne décèle pas de différence significative entre les mesures ou programme. Cependant, dans ce dernier cas, le délai a été établi en ne tenant pas compte des participants à CIT qui mentionnaient qu'il s'agissait d'un renouvellement de contrat (27 % des participants à CIT, ce qui représente 7 % des participants).

3.1.2 Le type d'aide ou de services recherchés

Avant d'analyser les différences selon les mesures et programme, rappelons-en les objectifs spécifiques.

L'un des objectifs spécifiques de la mesure MFOR est *d'aider les personnes dont la solution au problème d'emploi réside dans la formation et qui, sans l'aide d'Emploi-Québec, ne pourraient y avoir accès et ainsi régler leurs difficultés, à intégrer le marché du travail ou à s'y maintenir par le biais de l'acquisition de compétences en demande sur le marché du travail*, tandis que la mesure SAE est davantage orientée vers *l'aide des personnes en démarche d'emploi par l'offre de services périphériques au placement ou d'aide conseil à la recherche d'emploi*, INSO davantage vers l'insertion sociale et CIT *permet aux personnes reconnues handicapées selon la loi d'accorder une subvention salariale à un employeur pour favoriser l'embauche de cette personne, de pallier les limitations fonctionnelles qui affectent le rendement de la personne handicapée en emploi et de couvrir les frais afférents aux besoins spéciaux lors de l'intégration de la personne handicapée en emploi*. Pour ce qui est de PPE, les objectifs spécifiques sont de *permettre à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'acquérir et de développer des compétences personnelles liées à l'insertion au marché du travail au moyen de la réalisation d'activités intégrées de préparation et d'insertion en emploi*. Quant à SSAL, cette mesure comprend deux grands volets dont, d'une part, l'objectif spécifique du volet intégration en emploi est de *faciliter l'intégration durable en emploi des clientèles à risque de chômage prolongé éprouvant des difficultés d'intégration au marché du travail et qui ne pourraient y avoir accès sans cette mesure* et d'autre part, l'objectif spécifique du volet expériences de travail est de *permettre l'acquisition d'expériences professionnelles transférables pouvant servir de tremplin à des personnes à risque de chômage prolongé, en vue de les intégrer éventuellement dans des emplois durables*.

Dans l'optique d'évaluer la pertinence des mesures et programme, on a vérifié le type d'aide ou de services que les participants venaient chercher au CLE ou à l'organisme externe. La majorité d'entre eux sont plutôt d'accord à mentionner qu'ils voulaient un emploi adapté à leurs capacités ou tenant compte de leurs difficultés (86 %). Dans une moindre mesure, ils voulaient également savoir quel type d'emploi ils pouvaient faire (60 %) et apprendre un métier ou faire un stage dans un milieu de travail (59 %).

Au niveau des différences entre les diverses mesures et programme, on constate que les participants à la mesure SAE sont proportionnellement plus nombreux à être d'accord avec l'énoncé : « Vous vouliez savoir quel type d'emploi vous pouviez faire » (65 %), comparativement à ceux de la mesure INSO (52 %). L'un des objectifs⁷ spécifiques de la mesure SAE consiste justement à *aider les personnes qui manifestent des besoins ponctuels et circonscrits en matière d'emploi ou de formation à préciser leurs besoins au moyen d'interventions de courte durée*, tandis que la mesure INSO tend davantage à *favoriser l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés préalables à l'intégration à l'emploi auprès de personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus ou moins long terme*. On observe donc un lien entre ce qui est recherché par le client et les objectifs spécifiques de SAE, ce qui n'exclut pas que les autres mesures et programme rejoignent aussi ce besoin, mais dans une moindre mesure.

Les participants à la mesure MFOR sont en plus forte proportion à donner leur accord à l'énoncé : « Vous vouliez apprendre un métier ou faire un stage dans un milieu de travail » (76 %), comparativement à ceux des mesures SAE (56 %), INSO (60 %) et CIT (52 %). Cet énoncé concerne plus spécifiquement les objectifs de MFOR et de SSAL.

À l'inverse, les participants à la mesure MFOR sont en plus faible proportion à se dire en accord avec l'énoncé : « Vous vouliez un emploi adapté à vos capacités ou qui tient compte de vos difficultés » (74 %), comparativement à ceux de la mesure SAE (88 %) et du programme CIT (91 %). Cet énoncé rejoint davantage les objectifs spécifiques de CIT.

Par rapport à l'énoncé « Vous vouliez savoir comment faire pour vous trouver un travail », 46 % se disent d'accord, tandis que 54 % se disent en désaccord. Il s'agit de l'énoncé où l'accord est le moins élevé, malgré le fait que cet énoncé traduit davantage des objectifs de SAE que ceux des autres mesures et programme. Toutefois, SAE ne se démarque pas significativement des autres mesures et programme. À cet égard, ceci est probablement relié au fait que la mesure SAE elle-même recèle une grande variété d'activités et de services offerts et que, dans le cas spécifique de la clientèle handicapée, ce sont probablement davantage les objectifs reliés à l'évaluation des besoins des personnes par rapport à l'emploi que la recherche d'emploi elle-même qui est visée ici.

Au niveau du classement des participants selon le type d'entente, on constate que les personnes participantes non reliées à l'une ou l'autre des ententes affichent des pourcentages moins élevés d'accord face à l'énoncé « Vous vouliez savoir quel type d'emploi vous pouviez faire » (51 %), comparativement aux personnes participantes reliées aux ententes AEPH (62 %) et EMT (64 %), ainsi qu'à l'énoncé « Vous vouliez un emploi adapté à vos capacités ou qui tient compte de vos difficultés » (81 %) comparativement aux personnes participantes reliées à

⁷ Les objectifs spécifiques des mesures et programme dont il est question ici, ont été tirés du tableau présentant le cadre logique des mesures d'Emploi-Québec en regard de la clientèle des personnes handicapées du rapport Évaluation des mesures et programme d'Emploi-Québec en regard de la clientèle des personnes handicapées, cadre et devis d'évaluation, juin 2001, Direction de l'évaluation, MESS.

l'entente AEPH (90 %). Ceci peut s'expliquer en partie par le type de limitations des personnes handicapées reliées aux ententes. Ainsi, les personnes handicapées participantes reliées à l'AEPH et à l'EMT ont davantage d'autres types de limitations, tandis que celles non reliées aux ententes ont davantage des problèmes de santé mentale.

Finalement, en regard des limitations des participants, on remarque une seule différence significative où les participants éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (67 %) cumulent des pourcentages plus élevés d'accord à l'énoncé « Vous vouliez savoir quel type d'emploi vous pouviez faire », comparativement à ceux ayant d'autres limitations (58 %). Cela apparaît logique, puisqu'on imagine facilement que les limitations en termes de capacités et d'apprentissages peuvent rendre plus complexe le choix du type d'emploi.

3.1.3 Les attentes des personnes participantes face à l'occupation d'un emploi

Afin de connaître les attentes des personnes participantes face à un emploi, la question suivante a été posée : « *Parmi les choix de réponse suivants, indiquez celui qui correspond le mieux à ce que vous attendez d'un emploi ?* ». Les résultats montrent que plus du quart des participants (26 %) s'attendent à ce qu'un emploi leur permette d'avoir plus d'argent et/ou améliore leur situation économique. À cet énoncé, les participants à la mesure INSO se démarquent en étant en plus faible proportion (17 %), comparativement aux participants des mesures SAE (29 %), MFOR (28 %), SSAL (33 %) et du programme CIT (29 %). Cela peut provenir du fait que dans SSAL et CIT, ils sont salariés lors de leur participation et donc leur situation économique est déjà meilleure qu'à l'aide sociale et ils espèrent une certaine progression salariale dans leur emploi. De plus, ceci correspond aussi aux objectifs de ces mesures plus directement associées à l'insertion au marché du travail. Dans MFOR et SAE, ils anticipent possiblement une meilleure situation financière par l'occupation d'un emploi après la participation, puisque ces mesures visent une insertion à court ou à plus long terme. Enfin, pour INSO, les objectifs de la mesure sont différents et plus modestes relativement à l'emploi, cela pourrait donc expliquer la proportion plus faible observée.

« Sortir de l'aide sociale » est une attente que l'on retrouve chez un participant sur dix (10 %) et proportionnellement moins souvent chez les participants au programme CIT (5 %), comparativement à ceux des mesures SAE (13 %), PPE (18 %), MFOR (17 %) et SSAL (14 %), ce qui peut être conséquent du fait que dans le programme CIT un bon nombre sont dans le programme depuis quelques années et donc ne sont plus à l'assistance-emploi depuis ce temps.

« Améliorer mes compétences comme travailleur », qui est le choix de 15 % de l'ensemble des participants, est moins souvent cité par les participants à la mesure INSO (8 %), comparativement à ceux des mesures SAE (15 %), MFOR (19 %) et du programme CIT (17 %). Par contre, « Sortir de la maison, briser l'isolement, rencontrer des gens » est proportionnellement plus souvent mentionné par les participants à la mesure INSO (34 %), ce qui est plus associé à l'objectif central d'insertion sociale de la mesure, tel que vu précédemment, alors que pour les autres mesures SAE (16 %), MFOR (13%), SSAL (9 %) et pour le programme CIT (18 %), l'objectif d'insertion sociale est davantage vu comme un effet intermédiaire. Pour l'ensemble, ce choix est celui d'un participant sur cinq (20 %).

De façon générale, pour les attentes mentionnées précédemment, les participants à INSO témoignent d'une motivation différente par rapport à l'emploi de celle des participants des autres mesures et programme.

Les autres choix possibles, « Me sentir utile, faire quelque chose d'intéressant » et « Reprendre confiance en moi » correspondent respectivement à 19 % et 11 % de l'ensemble des participants, mais on n'observe aucune différence entre les mesures et programme.

Les participants reliés aux ententes AEPH et EMT arborent des pourcentages plus élevés que les autres participants aux énoncés suivants :

« Me permettre d'avoir plus d'argent, améliorer ma situation économique » (28 % et 30 %, comparativement à 18 %);

« Améliorer mes compétences comme travailleur » (17 % et 17 %, comparativement à 9 %).

À l'inverse, les participants non reliés aux ententes affichent de plus hauts pourcentages à l'énoncé « Sortir de la maison, briser l'isolement, rencontrer des gens » (30 % contre 17 % et 15 % pour les participants reliés aux ententes AEPH et EMT). Compte tenu que les participants à INSO ne sont couverts par aucune entente, le plus haut pourcentage observé provient probablement du fait que les participants de ce groupe sont très majoritairement associés à cette mesure. À l'énoncé « Sortir de l'aide sociale », on retrouve une plus grande proportion de participants reliés à l'entente EMT (12 %) que chez ceux reliés à l'entente AEPH (7 %).

Les participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (17 %) sont en proportion moins élevée à attendre d'un emploi qu'il « permette d'avoir plus d'argent, améliore leur situation économique », comparativement à ceux vivant d'autres limitations (31 %) et ceux ayant des problèmes de santé mentale (26 %). Le premier type de limitations peut nuire davantage à l'accès à une variété d'emplois et donc à une amélioration de la situation économique.

Par contre, concernant l'énoncé « Sortir de la maison, briser l'isolement, rencontrer des gens », les participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (27 %) affichent des pourcentages plus élevés que ceux vivant d'autres limitations (17 %) et ceux ayant des problèmes de santé mentale (19 %).

Finalement, à l'énoncé « Reprendre confiance en moi », les participants vivant des problèmes de santé mentale cumulent des pourcentages plus élevés (13 % contre 9 % pour ceux ayant d'autres limitations), mais ils affichent des pourcentages plus faibles à l'énoncé « Améliorer mes compétences comme travailleur » (10 % contre 17 % pour ceux ayant d'autres limitations et 16 % pour ceux éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage).

3.1.4 Le point de vue des personnes participantes sur la discussion de leurs besoins avec l'intervenant de l'organisme

Cette section aborde le point de vue des participants sur la discussion de leurs besoins avec les intervenants et ceci, en regard de leur emploi ou de leur formation.

On constate que près des trois quarts des participants affirment avoir discuté avec l'intervenant de l'organisme de leurs besoins et de ce qu'ils voulaient par rapport à un emploi (72 %). On remarque également que les participants à la mesure SAE sont en proportion plus élevée à mentionner avoir eu cette discussion (81 %), comparativement à ceux des mesures INSO (64 %), MFOR (60 %), SSAL (60 %) et du programme CIT (73 %). Ceci traduit l'objectif d'orientation qui se retrouve plus souvent dans SAE.

On remarque que les participants reliés aux ententes AEPH (73 %) et EMT (80 %) sont en proportion plus élevée que les autres participants (63 %), à préciser avoir eu cette conversation.

Finalement, ajoutons que les participants éprouvant d'autres limitations (76 %) sont proportionnellement un peu plus nombreux à affirmer avoir eu cette discussion, comparativement à ceux vivant des problèmes de santé mentale (70 %) et ceux ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (69 %).

3.1.5 Le point de vue des personnes participantes sur la discussion de leurs limites par rapport au travail

3.1.5.1 Avec l'intervenant de l'organisme⁸

Une des spécificités de la clientèle évaluée tient à leurs limitations par rapport à l'emploi, soit au niveau physique et/ou psychologique. La discussion à cet égard a été évaluée avec la question suivante :

« Lors de votre participation à la mesure [nom de la mesure] chez [nom de l'organisme], avez-vous discuté avec cette personne [intervenant de l'organisme] de vos difficultés par rapport à [un/cet emploi ou la formation]⁹? ».

Il appert que, pour l'ensemble des mesures et programme étudiés, près des trois quarts des participants affirment avoir discuté de leurs difficultés par rapport à un emploi (74 %) avec l'intervenant de l'organisme. Chez les participants inscrits à la mesure SAE (81 %), on constate que leur pourcentage est significativement plus élevé que chez les participants aux mesures INSO (67 %), MFOR (58 %) et SSAL (62 %). La situation est similaire pour les participants au programme CIT qui sont proportionnellement plus nombreux à mentionner avoir discuté de leurs difficultés (78 %), comparativement à ceux des mesures INSO (67 %) et MFOR (58 %).

Ajoutons que les participants à la mesure MFOR avaient l'opportunité de préciser, dans le cadre du sondage, le type de difficultés discutées avec l'intervenant de l'organisme. Ainsi, 11 % d'entre eux ont discuté de leurs difficultés par rapport au travail, 9 % de leurs difficultés par rapport à la formation et 38 % ont discuté de ces deux types de difficultés. Spécifions aussi que les participants au programme CIT ont affirmé avoir discuté avec la personne responsable de leur intégration dans l'organisme, de leurs difficultés par rapport à leur emploi lors de leur participation (62 %) ou lors du renouvellement de leur contrat (16 %).

On note que les personnes participantes reliées aux ententes AEPH (76 %) et EMT (77 %) sont proportionnellement plus nombreuses que les autres personnes participantes (66 %) à préciser avoir discuté de leurs difficultés avec l'intervenant de l'organisme.

Par ailleurs, en regard des limitations des participants, on constate que les participants qui éprouvent d'autres limitations (77 %) sont significativement plus nombreux que ceux vivant des

⁸ Dans le cas des mesures SAE, PPE, INSO, il s'agit de l'intervenant de l'organisme externe, dans le cas de MFOR, du responsable de la formation ou du professeur titulaire du centre de formation, dans le cas de SSAL et de CIT, de la personne responsable de leur intégration dans l'entreprise.

⁹ Il s'agit d'une question reformulée de façon générale pour le rapport. Lors du sondage, selon la mesure ou le programme, pour chacune des questions, des termes spécifiques étaient utilisés. Le questionnaire en annexe du rapport descriptif permet de constater ces spécificités (voir les questions Q3_1B, Q3_2B, Q3_3B, Q3_4B, Q3_5B, et Q3_6B).

problèmes de santé mentale (71 %) à affirmer avoir discuté de leurs difficultés avec l'intervenant de l'organisme.

3.1.5.2 Avec l'agent d'Emploi-Québec¹⁰

Pour l'ensemble des participants concernés (INSO, MFOR, SSAL et CIT)¹¹, les deux tiers des participants affirment avoir discuté, avant leur participation, avec l'agent d'Emploi-Québec de leurs difficultés par rapport à un emploi (66 %). Encore ici, ajoutons que les participants à la mesure MFOR ont précisé le type de difficultés discutées avec l'agent d'Emploi-Québec. Ainsi, certains ont discuté de leurs difficultés par rapport au travail (15 %), d'autres, de leurs difficultés par rapport à la formation (5 %) et 37 % ont discuté de ces deux types de difficultés.

Chez les participants inscrits au programme CIT (79 %), on constate que leur pourcentage est significativement plus élevé que parmi les participants à toutes les autres mesures concernées, soit INSO (56 %), MFOR (57 %) et SSAL (55 %). Dans ce cas particulier, il s'agit d'un intervenant d'un organisme externe qui assure le suivi de la participation à la place d'un agent d'Emploi-Québec. Spécifions ici aussi que les participants au programme CIT ont affirmé avoir discuté de leurs difficultés par rapport à leur emploi avant leur participation (61 %) ou lors du renouvellement de leur contrat (17 %).

Par ailleurs, on remarque que les personnes participantes reliées à l'entente AEPH (77 %) sont en proportion plus élevée à avoir eu cette discussion, comparativement à celles reliées à l'entente EMT (56 %) et aux autres participants (57 %). Le pourcentage élevé pour l'AEPH vient surtout du CIT.

De même, les participants éprouvant d'autres limitations (71 %) sont significativement plus nombreux à avoir discuté de leurs difficultés avec l'agent d'Emploi-Québec, comparativement à ceux ayant des problèmes de santé mentale (60 %).

3.1.6 Le point de vue des personnes participantes sur la détermination conjointe des activités ou apprentissages à réaliser

Six participants sur dix affirment avoir discuté, lors ou avant leur participation, d'activités à faire, de nouveaux apprentissages, d'objectifs ou de points à améliorer (61 %). On ne relève cependant aucune différence significative entre les participants aux diverses mesures et programme ni selon le type d'ententes. Ajoutons que les participants au programme CIT ont affirmé avoir convenu de points à améliorer dans l'exercice de leur emploi lors de leur participation (50 %) ou lors du renouvellement de leur contrat (12 %).

3.1.7 Le point de vue des personnes participantes sur l'atteinte des objectifs

Près de la moitié des participants (48 %) affirment que leurs activités, apprentissages, objectifs ont été entièrement réalisé(e)s à la fin de leur participation ou qu'ils ont reçu de l'aide pour tous leurs points à améliorer à la fin de leur contrat; 30 % les ont atteints en partie.

¹⁰ Concernant CIT, il s'agit de l'intervenant de l'organisme externe qui assure le suivi de la participation à la place de l'agent d'Emploi-Québec.

¹¹ SAE et PPE sont exclus de cette section, car les participants de ces deux mesures font généralement uniquement affaire avec l'intervenant de l'organisme externe auquel ils sont associés.

Les participants à la mesure SAE (53 %) se distinguent, comparativement à ceux de la mesure MFOR (38 %), en étant proportionnellement plus nombreux à avoir réalisé leurs activités ou objectifs au complet. La durée plus courte de la mesure SAE peut expliquer ce taux plus élevé. Inversement, MFOR constitue une mesure plus longue et plus exigeante en regard des apprentissages. À la lecture des études qualitatives, le manque d'adaptation de cette mesure à la clientèle des personnes handicapées a été souligné par les intervenants.

Parallèlement, les participants aux mesures INSO (39 %) et MFOR (41 %) sont en proportion plus élevée que ceux des mesures SAE (25 %) et CIT (27 %) à n'avoir réalisé que certain(e)s activités/apprentissages/objectifs ou à avoir été aidés pour certains points à améliorer. Il en résulte qu'environ un participant sur cinq (22 %) considère qu'ils n'a pas rencontré en tout ou en partie les objectifs qu'il s'était fixés. Les participants à la mesure SAE (22 %) et au programme CIT (29 %), quant à eux, se démarquent en étant proportionnellement plus nombreux à ne pas avoir réalisé leurs activités/apprentissages ou à ne pas avoir été aidés pour leurs points à améliorer, comparativement à ceux de la mesure INSO (11 %). Cette dernière mesure semble donc permettre à la très grande majorité des personnes handicapées d'atteindre leurs objectifs, du moins en partie. Cela confirme le point de vue des intervenants qui considèrent cette mesure comme très bien adaptée à la clientèle des personnes handicapées.

Les participants non reliés à l'une ou l'autre des ententes AEPH et EMT (41 %), sont plus nombreux en proportion à n'avoir réalisé que certain(e)s activités/apprentissages/objectifs comparativement aux participants reliés aux ententes AEPH (29 %) et EMT (27 %), alors que ces derniers sont en plus grande proportion à ne pas avoir réalisé leurs activités/apprentissages ou à ne pas avoir été aidés pour leurs points à améliorer (ententes AEPH : 26 % et EMT : 22 %), comparativement aux autres personnes participantes (15 %).

3.1.8 Le point de vue des personnes participantes sur l'adaptation des activités, apprentissages, formations ou emplois aux difficultés

Un des éléments qui peut expliquer l'atteinte des objectifs observés à la section précédente, c'est l'adaptation des mesures et programme aux personnes handicapées. Voyons ce qu'elles pensent de ces adaptations.

Les activités, apprentissages, formations ou emplois auxquels les participants ont pris part ont été qualifiés comme étant parfaitement adaptés à leurs difficultés par 57 % des participants et partiellement adaptés par 32 %. Seulement 11 % des participants mentionnent que ce n'était aucunement adapté à leurs difficultés.

La seule différence significative que l'on peut relever se situe au niveau de la répartition des participants selon le type d'entente où les participants non reliés à l'une ou l'autre des ententes cumulent un plus haut pourcentage de participants affirmant que leurs activités, apprentissages, formations ou emplois n'étaient pas adaptés à leurs difficultés (16 %), comparativement aux participants reliés à l'entente EMT (9 %). Il semble donc y avoir peu de problèmes d'adaptation aux difficultés des personnes handicapées, quelle que soit la mesure ou programme auquel les personnes ont participé.

3.1.9 La détermination des activités ou services reçus (SAE, PPE)

Dans le cas des mesures SAE et PPE, les activités prévues auprès des participants sont l'accueil et la référence, l'évaluation psychosociale et la détermination des besoins, l'évaluation des capacités fonctionnelles au travail, le plan d'intervention, le counseling individuel

d'orientation et de recherche d'emploi, des sessions d'information sur le marché du travail, les outils de recherche d'emploi (cv, entrevue, etc.), l'aide à la recherche d'emploi, le suivi en emploi ou en formation des participants. Finalement le stage en entreprise et les activités de production dans un milieu de travail s'ajoutent dans le cas de PPE seulement. Toutefois, pour une personne donnée, toutes ces activités ne sont pas nécessairement pertinentes.

Nous avons interrogé les participants afin de savoir si ces activités leur avaient été offertes, notamment s'ils avaient reçu de l'aide ou des conseils pour savoir quel type d'emploi ils pouvaient occuper, pour se chercher un emploi, pour faire un curriculum vitae, pour savoir comment se comporter en entrevue face à un employeur, sur de l'information sur les emplois disponibles ou en demande dans la région ou ailleurs au Québec. Les deux tiers des participants aux mesures SAE et PPE ont reçu des conseils ou de l'aide pour chercher un emploi (67 %), près de six participants sur dix, pour savoir quel type d'emploi ils pouvaient occuper (59 %) et 56 %, pour faire un curriculum vitae. De plus, plus de la moitié des participants à ces deux mesures ont mentionné avoir reçu de l'information sur les emplois disponibles ou en demande dans leur région ou ailleurs au Québec (54 %). Enfin, 51 % ont mentionné avoir été aidés pour savoir comment se comporter en entrevue face à un employeur. On constate donc une bonne diversité quant aux services reçus.

En ce qui a trait aux mesures, on constate que la seule différence significative que l'on peut relever se situe au niveau des conseils ou de l'aide reçus pour savoir comment se comporter en entrevue face à un employeur, où les participants à la mesure PPE (66 %) sont en proportion plus élevée que ceux de la mesure SAE (49 %) à avoir reçu des conseils ou de l'aide.

Une différence significative s'applique aux personnes participantes reliées à l'entente AEPH qui arborent un pourcentage plus élevé de participants mentionnant avoir reçu des conseils ou de l'aide pour savoir comment se comporter en entrevue face à un employeur (63 %), comparativement aux participants reliées à l'entente EMT (50 %).

Finalement, en regard des limitations des participants, on remarque une seule différence significative où les participants qui éprouvent des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (62 %) sont proportionnellement plus nombreux à affirmer avoir reçu de l'information sur les emplois disponibles ou en demande dans leur région ou ailleurs au Québec, comparativement à ceux ayant des problèmes de santé mentale (47 %).

3.1.10 La détermination des activités ou services reçus (INSO, MFOR, SSAL et CIT)

Dans le cas des mesures INSO, MFOR, SSAL, les activités prévues auprès des participants sont l'accueil et la référence, l'évaluation des besoins (dans le cas du programme CIT, on parle davantage de l'évaluation des capacités fonctionnelles au travail), le plan d'intervention, le suivi en emploi pour INSO, SSAL, le suivi en formation pour MFOR et pour le programme CIT, l'évaluation en emploi, l'adaptation de poste de travail, l'accompagnement par une ressource professionnelle, l'interprétariat et l'évaluation professionnelle (ergonomie, etc.).

On a demandé aux participants s'ils avaient eu des contacts en personne ou au téléphone avec l'agent d'Emploi-Québec ou l'intervenant de l'organisme externe (CIT) pendant leur participation. Il appert que six participants sur dix (60 %) ont effectivement eu de tels contacts, mais à des fréquences diverses (souvent : 12 %, à l'occasion : 29 % et rarement : 19 %). Cela apparaît faible compte tenu qu'il s'agit de personnes handicapées qui sont potentiellement plus à risque de vivre des difficultés en cours de participation. D'autres ressources, telles l'organisme d'INSO

ou le centre de formation dans MFOR peuvent avoir soutenu les personnes handicapées qui vivent des difficultés. Cela a été examiné à la section 3.1.12 qui suit.

Les participants au programme CIT se démarquent en étant proportionnellement plus nombreux à avoir eu souvent des rencontres avec l'intervenant de l'organisme externe (21 %), comparativement aux rencontres avec l'agent d'Emploi-Québec dans toutes les autres mesures (INSO : 5 %, MFOR : 9 % et SSAL : 4 %), tout comme pour les rencontres occasionnelles (40 % contre 18 % pour INSO, 26 % pour MFOR et 18 % pour SSAL).

Les personnes participantes reliées à l'entente AEPH sont en proportion supérieure à avoir eu souvent (20 %) ou occasionnellement (39 %) de telles rencontres ou téléphones, comparativement aux participants reliés à l'entente EMT (souvent : 9 % et occasionnellement : 22 %) et aux autres participants (souvent : 5 % et occasionnellement : 20 %). Le fort taux pour l'AEPH découle assurément de la prépondérance de participants au programme CIT où les participants ont eu de telles rencontres souvent pour 21 % d'entre eux et occasionnellement pour 40 % d'entre eux.

Finalement, les participants vivant d'autres limitations (34 %) sont en proportion plus élevée à avoir eu des rencontres occasionnelles, comparativement à ceux ayant des problèmes de santé mentale (21 %), alors que ces derniers sont proportionnellement plus nombreux à affirmer ne pas avoir eu ce type de rencontre (50 % contre 40 % pour ceux éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage 33 % pour ceux ayant d'autres limitations).

3.1.11 Les effets perçus

Pour chacune des mesures et programme, les effets perçus par les participants ont été mesurés à l'aide des questions suivantes adaptées aux objectifs qui leur sont propres :

SAE :	<i>« Vous sentez-vous plus capable de vous chercher un emploi depuis que vous avez réalisé ces activités? »</i>
PPE :	<i>« Avez-vous appris de nouvelles tâches dans cet emploi? »</i>
Entreprises d'insertion :	<i>« Avez-vous suivi des cours ou des ateliers (durant quelques jours ou quelques heures) pour apprendre de nouvelles tâches pour vous aider à obtenir un emploi? »</i>
INSO :	<i>« Avez-vous appris de nouvelles tâches pouvant vous aider dans un emploi? »</i>
MFOR :	<i>« Avez-vous réalisé des apprentissages ou des activités lors de cette formation pouvant vous aider à obtenir un emploi? »</i>
SSAL :	<i>« Avez-vous appris ou mis en pratique des tâches lors de ces activités pouvant vous aider à obtenir un emploi? »</i>
CIT :	<i>« Avez-vous amélioré votre capacité à accomplir les tâches reliées à l'emploi? »</i>

Pour l'ensemble des participants, 70 % ont répondu par l'affirmative à leur question : ils attribuent donc majoritairement à leur participation un effet positif sur leur capacité à chercher ou à occuper un emploi futur.

Cependant, on remarque quelques disparités entre les mesures et programme. En effet, le programme CIT se démarque avec un pourcentage de 85 %, dépassant significativement toutes les autres mesures. De même, la mesure SAE (68 %) cumule proportionnellement plus de réponses affirmatives que la mesure PPE (52 %). Ajoutons à ces informations que les

participants à la mesure SAE ont eu l'opportunité de préciser un peu plus leur réponse. Ainsi, certains affirment qu'ils se sentent plus capables (57 %), tandis que d'autres disent qu'ils se sentent aussi plus capables, mais pas seuls, car ils ont encore besoin d'aide (11 %).

Les participants reliés à l'entente AEPH (80 %), perçoivent davantage un impact positif par rapport à l'emploi comparativement aux participants reliés à l'entente EMT (68 %) et aux autres participants (62 %). Là aussi, le taux élevé pour le groupe relié à l'AEPH vient du fait que le CIT se démarque des autres à ce point de vue.

En regard des limitations des participants, on remarque une dernière différence significative, où les participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (78 %) cumulent proportionnellement plus de réponses affirmatives que ceux éprouvant d'autres limitations et ceux ayant des problèmes de santé mentale (68 % dans les deux sous-groupes).

3.1.12 La détermination de l'aide reçue de l'organisme impliqué

On a aussi demandé aux participants s'ils pouvaient appeler ou parler, au besoin, avec l'intervenant de l'organisme (SAE, PPE, INSO et MFOR) ou avec la personne responsable de leur intégration dans l'organisme (SSAL, CIT). On constate que la majorité des participants ont effectivement eu cette opportunité, puisque le pourcentage de participants mentionnant ne pas avoir pu appeler ou parler avec cette personne est de 14 % pour l'ensemble, variant entre 8 % (SAE) et 27 % (MFOR).

La mesure MFOR se distingue des autres mesures avec un pourcentage de 27 % de participants mentionnant ne pas avoir pu appeler ou parler avec cette personne, pourcentage significativement plus élevé que pour les mesures SAE (8 %), INSO (14 %) et pour le programme CIT (12 %). Ce résultat est cohérent avec ceux de l'étude qualitative sur le fonctionnement suggérant le besoin de mieux adapter MFOR à la clientèle handicapée.

De plus, la mesure INSO et le programme CIT, avec chacun 57 % des participants mentionnant que l'intervenant ou la personne responsable de l'intégration dans l'organisme était toujours présent sur place et disponible, sont significativement en proportion supérieure comparativement aux mesures PPE (33 %) et MFOR (38 %).

Les participants reliés à l'entente AEPH (54 %) et les personnes participantes non reliées à l'une ou l'autre des ententes (53 %) sont en proportion plus élevée que les participants reliés à l'entente EMT (11 %), à préciser que l'intervenant ou la personne responsable de l'intégration dans l'organisme était toujours présent sur place.

D'autre part, les participants éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (45 %) sont proportionnellement plus nombreux à spécifier que l'intervenant ou la personne responsable de l'intégration dans l'organisme était toujours présent sur place, comparativement à ceux vivant d'autres limitations (36 %).

Finalement, on a demandé aux participants s'ils avaient reçu de l'encouragement dans leurs démarches de la part de l'intervenant de l'organisme (SAE, PPE, INSO et MFOR) ou de la personne responsable de leur intégration dans l'organisme (SSAL, CIT). Il appert, qu'au total, huit participants sur dix affirment avoir reçu de tels encouragements (81 %). Cela montre la présence d'un soutien en cours de participation. Au niveau de chacune des mesures ou programme, ce pourcentage varie entre 72 % (SSAL) et 85 % (PPE).

Les participants qui éprouvent des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (85 %) sont en proportion plus élevée que ceux vivant des problèmes de santé mentale (79 %), à mentionner avoir reçu de l'encouragement dans leurs démarches.

3.1.13 Résumé des points de vue sur la pertinence des activités et services

Le tableau suivant reprend globalement les résultats sur les thèmes abordés :

Tableau 6
Pertinence des activités et services

1. Rencontre d'un agent d'Emploi-Québec préalable à la participation à la mesure ou au programme	50 %
2. Les participants ont initié de leur propre initiative le contact pour participer	48 %
3. Délai moyen d'attente entre le contact et le début de la participation en mois	2,3
4. Le type d'aide ou de services recherchés consistait pour une plus grande proportion de participants à obtenir un emploi adapté à leurs capacités ou tenant compte de leurs difficultés	86 %
5. Les attentes des participants face à l'occupation d'un emploi sont de différents modes	
a. permettre d'avoir plus d'argent, d'améliorer leur situation économique	26 %
b. briser l'isolement, sortir de la maison, rencontrer des gens	20 %
c. se sentir utile, faire quelque chose d'intéressant	19 %
6. Les participants ont discuté de leurs besoins avec l'intervenant de l'organisme avant leur participation	72 %
7. Les participants ont discuté de leurs difficultés par rapport à l'emploi ou à la formation avant leur participation	
a. avec l'intervenant de l'organisme	74 %
b. avec l'agent d'Emploi-Québec (INSO, MFOR, SSAL, CIT)	66 %
8. Les participants ont discuté des activités, apprentissages, objectifs ou points à améliorer avant la participation avec l'intervenant de l'organisme	61 %
9. L'atteinte des objectifs de la participation selon les participants	
a. complète	48 %
b. partielle	30 %
10. La participation (activités, apprentissages, objectifs, formation ou emploi) était adaptée aux difficultés des participants	
a. complètement adaptée	57 %
b. partiellement adaptée	32 %
11. Pour SAE et PPE, les activités sont variées :	
a. conseils ou aide pour se chercher un emploi	67 %
b. identification du type d'emploi	59 %
c. préparation d'un curriculum vitae	56 %
d. information sur les emplois disponibles dans la région ou ailleurs	54 %
e. conseils sur le comportement en entrevue face à un employeur	51 %
12. Pour INSO, MFOR, SSAL et CIT, les contacts de suivi avec l'agent d'Emploi-Québec (ou avec l'intervenant de l'organisme externe dans le cas de CIT)	
a. souvent	12 %
b. occasionnellement	29 %
c. rarement	19 %
13. Les participants perçoivent un effet positif sur leur capacité à chercher un emploi ou à occuper un emploi	70 %
14. Les participants ont reçu de l'encouragement de la part de l'intervenant de l'organisme impliqué	81 %

Si on se réfère aux questions d'évaluation :

Les objectifs fixés sont-ils adaptés aux besoins des personnes handicapées en lien avec le marché du travail?

☞ Les objectifs de la participation semblent assez bien adaptés aux besoins des personnes handicapées. Les résultats obtenus du sondage lorsqu'ils sont examinés par mesure ou programme confirment souvent la correspondance entre les besoins des participants et les objectifs de la mesure ou du programme. Par exemple, les résultats concernant l'objectif de briser l'isolement est largement plus présent chez les participants à INSO (34 %) et celui de sortir de l'aide sociale moins présent chez les participants à CIT; les participants de CIT sont ceux qui, en grande proportion, voulaient un emploi adapté à leurs capacités ou qui tiennent compte de leurs difficultés (91 %); les participants de MFOR sont ceux qui voulaient en plus grande proportion apprendre un métier ou faire un stage dans un milieu de travail (76 %), près de deux participants de SAE sur trois voulaient savoir quel type d'emploi ils pouvaient faire, ce qui correspond à l'objectif de SAE de préciser leurs besoins au moyen d'interventions de courte durée (65 %).

Les activités ou les services offerts correspondent-ils aux besoins des personnes handicapées en matière d'aide à l'intégration en emploi?

☞ L'enquête nous révèle qu'une majorité de participants se souviennent d'avoir discuté de leurs besoins avec l'intervenant de l'organisme avant le début de leur participation (72 %). Ils mentionnent aussi que des discussions ont porté sur leurs difficultés et leurs limites par rapport à l'occupation d'un emploi avec l'intervenant (74 %) et avec l'agent d'Emploi-Québec (66 % pour les mesures INSO, MFOR, SSAL et CIT). Sans qu'on puisse affirmer de façon directe que les objectifs fixés étaient reliés aux besoins, on peut faire l'hypothèse que les échanges avec les intervenants sur ces besoins avaient pour but d'adapter les services. Les activités ou les services offerts semblent correspondre, pour une grande majorité, aux besoins des personnes handicapées. En effet, 89 % des personnes handicapées participantes considèrent qu'il y a eu adaptation complète (57 %) ou partielle (32 %) des activités de la participation à leurs difficultés par rapport à l'emploi. Cela provient probablement en partie des discussions préalables à la participation avec l'intervenant sur les activités, apprentissages, objectifs ou points à améliorer (61 %). De plus, 78 % considèrent que les activités, apprentissages, objectifs ont été réalisés à la fin de leur participation en tout (48 %) ou en partie (30 %).

Les activités ou les services offerts correspondent-ils aux objectifs poursuivis par la mesure?

☞ Ces activités ou services correspondent généralement aux objectifs couverts par la mesure ou programme. On a directement questionné les participants sur les activités de SAE et de PPE. La variété des activités auxquelles les gens ont participé reflète bien les objectifs des mesures. Outre les discussions avant la participation qui traduisent davantage l'évaluation des besoins et des capacités fonctionnelles au travail et le plan d'intervention, les résultats obtenus du sondage pour INSO, MFOR, SSAL et CIT, montrent que six participants sur dix (60 %) ont eu des contacts avec l'agent d'Emploi-Québec et 86 % de tous les participants ont pu appeler ou parler à l'intervenant de l'organisme au cours de la participation, ce qui confirme qu'il y a un suivi en emploi ou en formation, comme les objectifs des mesures ou programme le mentionnent.

Par ailleurs, l'analyse par mesure ou programme révèle que l'ensemble des réponses reçues quant aux attentes, besoins et activités réalisées montre une correspondance étroite entre les attentes ou besoins exprimés par les personnes participantes et les mesures ou programme auxquels elles participent : la bonne mesure à la bonne personne.

☞ D'autres éléments importants ressortent :

- dans l'ensemble, les participants perçoivent des effets positifs de leur participation sur leur capacité à chercher ou à occuper un emploi (70 %);
- huit participants sur dix affirment avoir reçu de l'encouragement en cours de participation de la part de l'intervenant de l'organisme impliqué (81 %);
- des différences significatives sont observées selon la relation ou non avec les ententes AEPH ou EMT et également selon le type de limitations. Ces différences sont étroitement liées aux mesures ou programme prédominants pour chacun des groupes observés, laissant voir une spécificité des mesures ou programme par rapport aux clientèles à servir et dans un certain sens, leur complémentarité.

3.2 L'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

3.2.1 Les différents aspects analysés

En ce qui concerne la satisfaction des participants, plusieurs facettes de leur participation ont été évaluées en fonction des divers programmes. Dans l'ensemble, les niveaux de satisfaction (plutôt satisfaits) sont élevés. La proportion varie de 71 % à 89 %, selon l'aspect traitant de la satisfaction :

- l'endroit où ils ont reçu les services, reçu la formation ou travaillé (89 %);
- les contacts avec les gens présents ou les collègues de travail (89 %);
- le soutien et suivi de l'agent d'Emploi-Québec (89 %);
- les activités ou les tâches déjà connues (dans le cas d'INSO et de SSAL, 87 %);
- les activités, les apprentissages, la formation ou l'emploi en général (86 %);
- le soutien et le suivi de l'intervenant de l'organisme (82 %);
- les cours/ateliers/nouvelles tâches (dans le cas de PPE, 79 %);
- le montant d'allocation/salaire/aide financière accordée (71 %).

On relève peu de différences significatives au niveau des sous-groupes étudiés. Dans deux cas, lorsqu'il s'agit de la satisfaction en regard du soutien et du suivi de l'intervenant de l'organisme, les participants inscrits au programme CIT (86 %) sont proportionnellement plus nombreux que ceux inscrits au SAE (79 %), à se dire plutôt satisfaits et il en est de même pour les participants reliés à l'entente AEPH (85 %), comparativement à ceux reliés à l'entente EMT (79 %).

Au regard des limitations, les participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage sont proportionnellement plus nombreux à se dire plutôt satisfaits des aspects suivants :

- les activités, les apprentissages, la formation ou l'emploi en général (90 % contre 84 % pour ceux ayant des problèmes de santé mentale);
- le soutien et le suivi de l'agent d'Emploi-Québec (93 % contre 85 % pour ceux ayant des problèmes de santé mentale);

- le soutien et le suivi de l'intervenant de l'organisme (90 % contre 77 % pour ceux ayant des problèmes de santé mentale et 80 % pour ceux éprouvant d'autres limitations).

Finalement, les participants vivant d'autres limitations sont proportionnellement plus nombreux à se dire plutôt satisfaits des contacts avec les gens présents ou les collègues de travail (91 %), comparativement à ceux éprouvant des problèmes de santé mentale (86 %).

3.2.2 Résumé des résultats sur la satisfaction

Le tableau suivant reprend les résultats globaux sur chacun des thèmes abordés.

Tableau 7

Satisfaction par rapport aux thèmes abordés	Plutôt satisfaits
L'endroit où ils ont reçu les services, reçu la formation ou travaillé	89 %
Les contacts avec les gens présents ou les collègues de travail	89 %
Le soutien et le suivi de l'agent d'Emploi-Québec	89 %
Les activités ou les tâches déjà connues (INSO, SSAL)	87 %
Les activités, les apprentissages, la formation ou l'emploi en général	86 %
Le soutien et suivi de l'intervenant de l'organisme	82 %
Les cours/ateliers/nouvelles tâches (PPE)	79 %
Le montant d'allocation/salaire/aide financière accordée	71 %

Si on se réfère aux questions d'évaluation : Quelle est la satisfaction à l'égard de la mesure?

- ☞ On peut affirmer que la satisfaction des personnes handicapées participant aux mesures et programme étudiés est élevée.
 - La participation se fait dans des lieux qui leur conviennent;
 - les contacts en cours de participation avec les collègues ou les gens présents, ou avec les intervenants d'Emploi-Québec (ou de l'organisme qui assure le contact avec Emploi-Québec dans le cas de CIT) ou avec les intervenants des organismes externes sont appréciés;
 - il n'est pas surprenant non plus de constater un taux légèrement plus faible pour l'apprentissage de nouvelles tâches par rapport à des tâches déjà connues. Plusieurs personnes handicapées peuvent avoir davantage de difficultés d'apprentissage selon le handicap;
 - enfin, les allocations ou salaires obtiennent souvent les cotes les plus faibles qu'il s'agisse des personnes handicapées ou des autres participants lors des sondages sur la satisfaction.
- ☞ De plus, certaines perceptions ou constats des participants que nous avons relevés précédemment peuvent être retenus comme éléments indirects de satisfaction, notamment :
 - les objectifs qu'ils se sont fixés tant au niveau des activités à réaliser, que des services à recevoir ou de points à améliorer ont été rencontrés pour près de huit participants sur dix;
 - près de neuf participants sur dix jugent que les activités, apprentissages, formations ou emplois étaient adaptés en tout ou en partie à leurs difficultés;

- sept sur dix attribuent à la participation un effet positif sur leur capacité à chercher ou à occuper un emploi futur.

Quels sont les facteurs favorables et ceux qui font obstacles à l'atteinte des résultats attendus de la mesure?

- ☞ Tous les éléments mesurés (endroit où ils ont reçu la formation ou les services, l'évaluation conjointe des besoins, les discussions sur les difficultés par rapport à l'emploi ou la formation, les contacts avec les intervenants ou avec les pairs, l'encouragement des intervenants, le soutien et le suivi de l'agent d'Emploi-Québec, la nature et le niveau d'adaptation des tâches ou activités, les apprentissages, formations ou expériences d'emploi réalisés conformément aux attentes convenues lors des discussions initiales) se sont avérés autant d'éléments favorables à l'atteinte des résultats attendus de la mesure. Les facteurs défavorables sont, quant à eux, principalement ceux mentionnés comme motif d'interruption avant terme. Nous y reviendrons plus loin.

3.3 LA COMPLÉMENTARITÉ OU DÉDOUBLEMENT DES SERVICES REÇUS DANS D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES

Dans cette section, nous analysons diverses questions concernant la complémentarité ou le dédoublement des services reçus lors du recours à d'autres ministères et organismes, par les participants et les non-participants. Ces éléments d'information font partie de l'examen de la pertinence, en ce sens qu'ils servent à renseigner sur les cheminements des personnes à travers ces divers services offerts et en vue de répondre leurs besoins ou attentes.

La question suivante a été posée à tous les participants et non-participants : « *Depuis septembre 2001, avez-vous participé à des mesures ou activités ou avez-vous reçu des services offerts par d'autres organismes que le centre local d'emploi (CLE) d'Emploi-Québec par rapport à vos démarches vers l'emploi (pour MFOR, SSAL, CIT) / ou que l'organisme X pouvant vous aider par rapport à vos difficultés et vos démarches vers l'emploi (pour SAE, PPE, INSO)?* » Environ 14 % des participants ont effectivement participé à d'autres activités entre septembre 2001 et le moment de l'entrevue. Ce taux est de 8 % chez les non-participants aux mesures et programme concernés dans cette étude. Ceci représente respectivement moins de trois cents répondants participants et environ 33 répondants non-participants. Les résultats de cette section doivent donc être considérés avec réserve et à titre indicatif même si des différences significatives ont été décelées et sont relatées. Les résultats concernant les non-participants sont toutefois ignorés.

3.3.1 Selon l'organisme concerné par l'activité, la mesure ou le service reçu hors du MESS

Les différents organismes mentionnés par les participants ont été reclassés selon de grandes catégories. On constate que 50 % de ces participants ont participé à une mesure ou activité ou reçu des services via d'autres organismes que ceux en relation avec le MESS, tandis que 50 % d'entre eux mentionnent des organismes reliés au MESS (SEMO et CJE). En effet, 18 % des participants mentionnent des organismes subventionnés par ou liés au réseau de la santé et des services sociaux, tels le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD), les centres hospitaliers (CH), les centres locaux de services communautaires (CLSC); 17 % mentionnent des organismes plus particulièrement dédiés à ce type de clientèle, tels les centres de réadaptation en déficience physique (CRDP), les centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), les centres de travail adapté

(CTA) et le comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées; 6 % mentionnent des organismes subventionnés par ou liés à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, tels la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) et la Commission de santé et sécurité au travail (CSST); finalement 9 % des participants mentionnent différents autres organismes pour personnes handicapées, mais dont il a été impossible d'en relier la source de financement. Rappelons toutefois que toutes ces proportions ne s'appliquent qu'à un petit nombre de répondants.

3.3.2 Selon la nature de l'activité, de la mesure ou du service reçu hors du MESS

Toujours parmi les participants ayant affirmé avoir participé à d'autres activités entre septembre 2001 et le moment de l'entrevue, une majorité d'entre eux (61 %) ont pris part à des activités de préparation à l'emploi (aide à la recherche d'emploi, formations, stages ou conseils pour retour aux études). Dans des proportions moindres, 19 % ont vécu une expérience de travail, d'adaptation de leur milieu de travail ou bénéficié d'une subvention salariale, tandis que pour 13 %, il s'agit d'une activité d'intégration sociale ou de loisirs. Finalement, 7 % ont eu recours à un soutien psychiatrique ou psychologique ou un service à domicile. Encore une fois, ces constats sont accompagnés de réserve étant donné que ces résultats concernent tout au plus 278 répondants participants et qu'ils englobent les activités desservies par les organismes en lien avec le MESS (SEMO et CJE).

3.3.3 Selon la durée de l'activité, de la mesure ou du service reçu hors du MESS

Finalement, on constate que pour un peu moins de quatre participants sur dix, l'activité a duré un an et moins (38 %), pour plus de deux participants sur dix, elle a duré entre un et trois ans (22 %). Pour quatre participants sur dix (40 %), l'activité a duré plus de trois ans.

3.3.4 Résumé des résultats sur la complémentarité ou le dédoublement des activités, mesures ou services reçus dans d'autres ministères ou organismes.

D'entrée de jeu, mentionnons que l'étude n'a pas véritablement permis de statuer sur la complémentarité ou sur le dédoublement des activités, mesures ou services d'Emploi-Québec avec ceux d'autres ministères ou organismes. On a plutôt mesuré si au cours de la même période, il y a eu utilisation ou non de services autres que ceux d'Emploi-Québec, quels types de services ont été utilisés et via quels organismes et enfin quelle a été la durée des services.

Le tableau suivant reprend les résultats globaux.

Tableau 8
Participation à des activités ou mesures ou utilisation de services autres que ceux d'Emploi-Québec

	Participants aux mesures et programme d'Emploi-Québec	Non-participants aux mesures et programme d'Emploi-Québec
% de participation à des activités ou mesures ou services d'autres organismes ou organismes	14 %	8 %
Organismes concernés :		
• SEMO, CJE (organismes subventionnés par ou reliés au MESS)	50 %	
• MSSS, CHSLD, CLSC, CH (organismes subventionnés par ou reliés au MSSS)	18 %	
• CRDP, CRDI, CTA, CAMO (organismes davantage reliés au type de clientèle)	17 %	
• SAAQ, MELs, RAMQ, CSST (organismes subventionnés ou reliés à ces ministères, régie ou commission)	6 %	
• Autres organismes	9 %	
Nature des activités ou services :		
• Préparation à l'emploi	61 %	
• Expérience de travail	19 %	
• Intégration sociale ou loisirs	13 %	
• Soutien psychologique ou psychiatrique, ou service à domicile	7 %	
Durée des activités ou services :		
• Plus de trois ans	40 %	
• Plus d'un an mais moins de trois ans	22 %	
• 1 an et moins	38 %	

Si on se réfère à la question d'évaluation :

Dans quelle mesure les activités sont-elles compatibles et complémentaires à celles des autres mesures et programme destinés aux personnes handicapées?

☞ Les profils d'utilisation des services permettent d'émettre des réponses partielles. La nature des activités ou services ainsi que l'organisme ou ministère concernés permettent d'entrevoir que les participants combinent davantage des activités et services complémentaires aux mesures et programme du MESS (préparation à l'emploi dans des SEMO et CJE). Ces résultats suggèrent une certaine compatibilité et complémentarité entre les services. On ne peut pas savoir par contre si la proportion de 14 % des participants utilisateurs d'autres services (qui ne sont pas exclusivement des services non reliés au MESS, étant donné ce que les participants nous ont effectivement déclaré) reflète le niveau de besoins réels ou si d'autres participants avaient des besoins additionnels de préparation à l'emploi ou d'expérience de travail qui n'ont pas pu être comblés.

Ceci traduit cependant la difficulté de recueillir ce genre d'information par sondage téléphonique auprès de ce type de clientèle et suggère l'utilisation d'autres façons de faire, notamment des études de cheminement par entrevues individuelles en profondeur.

4. LA CONNAISSANCE DES NON-PARTICIPANTS DES MESURES ET PROGRAMME AINSI QUE LEURS MOTIFS DE NON-PARTICIPATION

Ce chapitre se consacre exclusivement au sous-groupe des non-participants. L'intérêt d'avoir un groupe de non-participants est principalement en vue d'apprécier les questions d'accessibilité aux mesures et services aux personnes handicapées, d'établir leur intention de participer et les motifs de non-participation, la notoriété des mesures. Dans un premier temps, il est question de leur intention de participer à des activités pouvant les amener vers un emploi. Par la suite, nous analysons leur connaissance en regard de divers services offerts ainsi que les participations antérieures et, finalement, les motifs de non-participation sont traités.

4.1 LES INTENTIONS DE PARTICIPER

Afin de connaître les intentions de participer, on a posé les deux questions suivantes aux non-participants:

« Malgré le fait que vous avez des contraintes à l'emploi, avez-vous déjà pensé faire des activités qui pourraient éventuellement vous amener vers un emploi? »

et

« Est-ce quelque chose qui pourrait être pensable pour vous si on vous offrait le soutien nécessaire? »

Environ un non-participant sur quatre (26 %) affirme avoir déjà pensé faire des activités qui pourraient éventuellement les amener vers un emploi et presque autant affirme que c'est quelque chose qui pourrait être pensable pour eux si on leur offrait le soutien nécessaire (25 %). Un peu moins de deux non-participants sur dix ont répondu positivement aux deux questions, à savoir qu'ils ont pensé faire des activités et qu'ils envisagent que c'est pensable pour eux si on leur offrait le soutien nécessaire (17 %). Environ deux non-participants sur trois ont répondu non aux deux questions, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas pensé faire des activités et qu'ils n'envisagent pas en faire même avec le soutien nécessaire (64 %). Il faut toutefois nuancer ces proportions en fonction, notamment, des motifs de non-participation qui seront examinés plus loin.

4.2 LA CONNAISSANCE DES SERVICES OFFERTS

Nous avons demandé aux non-participants s'ils savaient qu'Emploi-Québec pouvait leur donner des conseils ou de l'aide. Plus de la moitié des non-participants savent qu'Emploi-Québec peut donner des conseils ou de l'aide aux personnes ayant des contraintes à l'emploi pour chercher un emploi (56 %). Les autres services offerts par Emploi-Québec sont connus par les non-participants dans des proportions variant entre 41 % (savoir quel type de travail vous pourriez occuper) et 46 % (savoir comment se comporter en entrevue face à un employeur, apprendre de nouvelles techniques pouvant les aider à obtenir un emploi). Finalement, les non-participants se partagent à peu près également selon la connaissance ou non qu'Emploi-Québec peut les aider à faire un curriculum vitae (48 %) ou à trouver les emplois disponibles dans la région ou ailleurs au Québec (51 %). Il faut interpréter avec réserve ses résultats, car la non-connaissance peut dans nombre de cas, refléter davantage la non-pertinence de ces services lorsque la personne

ne se perçoit pas éventuellement employable plutôt que de refléter le manque d'accessibilité de ces services auprès des personnes handicapées.

Parmi celles qui ont à la fois pensé faire des activités et que ce serait envisageable si on leur donnait le soutien nécessaire, la connaissance est plus élevée pour ce qui est de savoir qu'Emploi-Québec peut donner des conseils ou de l'aide pour chercher un emploi (71 %), pour faire un curriculum vitae (66 %) ou pour trouver des emplois disponibles ou en demande dans la région ou ailleurs au Québec (59 %). Pour la connaissance des autres services offerts, on ne décèle pas de différence significative pour ce sous-groupe particulier relativement à la connaissance ou non, notamment à cause de la petitesse des nombres (ceci concerne tout au plus une soixantaine de personnes), quoique la tendance vers la connaissance des services semble de façon générale plus élevée pour ce sous-groupe particulier que pour l'ensemble des non-participants.

Par ailleurs, en regard des limitations des non-participants, on note quelques différences significatives où les non-participants ayant d'autres limitations, comparativement à ceux ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage, se retrouvent en proportion plus élevée à mentionner savoir qu'Emploi-Québec peut leur donner des conseils ou de l'aide pour :

- savoir quel type de travail ils pourraient occuper (48 % contre 30 %);
- chercher un emploi (63 % contre 44 %);
- trouver les emplois disponibles ou en demande dans leur région ou ailleurs au Québec (60 % contre 39 %);
- leur apprendre de nouvelles techniques pouvant les aider à obtenir un emploi (53 % contre 34 %).

4.3 LA PARTICIPATION ANTÉRIEURE

Aux non-participants ayant mentionné avoir déjà pensé faire des activités pouvant éventuellement les amener vers un emploi ou que c'est quelque chose qui pourrait être pensable si on leur offrait le soutien nécessaire, on a posé la question suivante : « *Entre le ... et le ..., (soit l'année précédant la date butoir) avez-vous participé à une des mesures qu'offre Emploi-Québec comme Services d'aide à l'emploi (SAE), Projets de préparation à l'emploi (PPE), Insertion sociale (INSO), Mesure de formation (MFOR), Subventions salariales (SS) ou Contrat d'intégration au travail (CIT)?* ». Il résulte de cette question qu'un peu plus d'une personne sur dix affirme avoir effectivement participé à l'une des mesures citées (11 % de ce sous-groupe ou 2 % de l'ensemble des non-participants). Notons à nouveau qu'il s'agit d'un faible nombre de répondants non-participants.

Quelques non-participants ont précisé quelles étaient ces mesures ou programme : il s'agit principalement de PPE, SAE, MFOR, CIT et INSO.

4.4 LES MOTIFS DE NON-PARTICIPATION

Parmi les non-participants ayant pensé faire des activités avec ou sans soutien et ayant mentionné ne pas avoir participé à l'une des mesures offertes par Emploi-Québec (89 %), les principaux motifs de cette non-participation sont les suivants :

- près de quatre non-participants sur dix ne pensent pas être capables d'occuper un emploi, de participer à une mesure ou d'entreprendre des démarches vers l'emploi (38 %) et près de

trois non-participants sur dix mentionnent une détérioration de leur état de santé, une perte de capacité, une rechute, une aggravation ou de nouveaux problèmes de maladies (29 %), afin d'expliquer leur non-participation. Dans une moindre mesure, on évoque les motifs suivants : pas au courant qu'il pouvait participer, on ne lui en a pas parlé (16 %), en attente d'un emploi promis ou d'un rappel d'un emploi, a trouvé un emploi, était déjà en emploi ou emploi saisonnier (5 %) et emploi mal adapté aux difficultés de la personne ou accès du milieu difficile (4 %).

Finalement, ajoutons à ces informations que, parmi les non-participants ayant affirmé ne pas avoir participé, mais dont le motif de non-participation était autre que celui où ils affirment « ne pas se sentir capables d'occuper un emploi, de participer à une mesure ou d'entreprendre des démarches vers l'emploi », près de six personnes sur dix affirment se sentir capables de participer à de telles mesures ou activités (56 %). Parmi celles dont les motifs de non-participation étaient autres que « ne pas se sentir capables d'occuper un emploi, de participer à une mesure ou d'entreprendre des démarches vers l'emploi », « la détérioration de l'état de santé, la rechute de maladie, l'aggravation de la maladie ou les nouveaux problèmes de santé et « le manque d'intérêt pour ces genres de mesure », 53 % mentionnent qu'elles seraient intéressées à participer à de telles activités ou mesures. Si on reporte ces statistiques sur l'ensemble des non-participants, on obtient respectivement 11 % qui affirment se sentir capables de participer à de telles mesures ou activités et une proportion semblable, 11 %, mentionnent qu'elles seraient intéressées à participer à de telles activités ou mesures, le sentiment de ne pas être capable n'ayant pas été relevé comme motif principal de leur non-participation, ni la détérioration de l'état de santé. Ce constat semble indiquer qu'il y aurait possiblement un besoin non comblé. Toutefois, il est difficile sans une analyse de chaque cas de savoir si l'intention de participer reflète un réel potentiel de le faire; en effet, seulement la moitié de ces 11 % se sentiraient à la fois capables et intéressées. On peut aussi supposer qu'un examen plus attentif de la situation et des besoins de la personne, combiné avec des informations sur l'offre de services pourrait accroître cette proportion. Toutefois, force est de constater que la forte majorité des non-participants semble n'avoir que peu ou pas de potentiel de participation au travail.

4.5 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS SUR LES NON-PARTICIPANTS ET LEURS MOTIFS DE NON-PARTICIPATION

Le tableau suivant résume les principaux résultats.

Tableau 9
Principaux résultats sur les non-participants et leurs motifs de non-participation

Intentions de participer des non-participants	
Proportion de non-participants ayant déjà pensé faire des activités pouvant les amener vers un emploi	26 %
Proportion de non-participants se mentionnant ouverts à faire des activités si on leur offrait le soutien nécessaire	25 %
Proportion de non-participants qui ont pensé faire des activités et que c'est envisageable pour eux si on leur offrait le soutien nécessaire	17 %
Proportion de non-participants qui n'ont pas pensé faire des activités et qui n'envisagent pas en faire même avec le soutien nécessaire	64 %
Participation antérieure à des mesures ou programme d'Emploi-Québec des non-participants	2 %
Proportion des non-participants qui affirment se sentir capables de participer	11 %
Proportion de non-participants qui mentionnent qu'ils seraient intéressés de participer à de telles mesures ou activités	11 %
<i>Connaissance des non-participants des services offerts</i>	
Proportion des non-participants qui savent qu'Emploi-Québec peut donner des conseils ou de l'aide pour chercher un emploi	56 %
Proportion des non-participants qui savent qu'Emploi-Québec peut donner des conseils ou de l'aide pour chercher un emploi parmi ceux qui ont pensé faire ou envisagé faire des activités si on leur donnait le soutien nécessaire	71 %
<i>Principaux motifs de non-participation des non-participants ayant déjà pensé faire des activités ou pouvant envisager en faire avec le soutien nécessaire</i>	
Sentiment d'incapacité d'occuper un emploi, de participer à une mesure ou d'entreprendre des démarches vers l'emploi	38 %
Détérioration de l'état de santé	29 %
Méconnaissance, manque d'information	16 %

Si on se réfère aux questions d'évaluation :

Les activités ou services offerts sont-ils connus des personnes non participantes?

- ☞ De façon générale, les mesures et programme d'Emploi-Québec semblent plus ou moins connus relativement à certains services, mais cette interprétation doit être nuancée par la non-pertinence de ces services pour une forte proportion de personnes non-participantes qui ne se perçoivent pas employables. Par ailleurs, pour les non-participants qui ont pensé faire des activités ou qui envisagent faire des activités si on leur offre le soutien nécessaire, la majorité semble connaître les différents services, mais la petitesse des effectifs ne permet de conclure en ce sens que pour trois des six énoncés proposés.

Quels sont les obstacles à la participation?

- ☞ Les principaux obstacles à la participation sont liés aux incapacités et à l'état de santé des personnes et la très forte majorité ne semble pas être en mesure de participer à des mesures ou programme. Il y a toutefois un maximum de 11 % qui pourrait avoir le potentiel de participer. Toutefois, pour ces personnes, une bonne évaluation de leurs besoins et de leurs capacités devrait être faite compte tenu que l'intention de participer ne reflète pas nécessairement le potentiel réel de la personne.

Les activités ou les services offerts sont-ils accessibles à la clientèle?

- ☞ Comme nous l'avons mentionné précédemment, les activités ou les services d'Emploi-Québec sont plus connus des non-participants qui ont déjà pensé faire des activités qui pourraient les amener vers l'emploi. Les autres motifs de non-participation mentionnés par les non-participants nous renseignent aussi sur l'accessibilité. Le fait de ne pas être au courant de pouvoir participer est un motif repris par une faible proportion de non-participants. Le manque d'adaptation aux difficultés de la personne, du poste de travail, de l'accès aux lieux correspond encore davantage à une plus faible proportion de non-participants. On peut donc croire que l'accessibilité serait généralement bonne, puisque la non-participation serait surtout causée par la présence de contraintes liées aux handicaps des personnes.

5. L'EFFICACITÉ DES MESURES ET PROGRAMME

Nous abordons dans ce chapitre l'évaluation de l'efficacité des mesures et programme. Pour ce faire, cinq dimensions ont été mesurées, à savoir :

- le niveau d'insertion en emploi après la participation;
- l'utilisation de l'assurance-emploi;
- l'utilisation de l'assistance-emploi;
- la description de l'emploi;
- et l'amélioration ou la détérioration de la vie sociale et professionnelle.

5.1 L'INSERTION EN EMPLOI

L'insertion en emploi est la première dimension retenue pour évaluer l'efficacité des mesures et programme, puisqu'il s'agit de l'effet ultime recherché. Dans ce contexte, il s'agit d'évaluer l'effet des diverses mesures et programme en fonction d'indicateurs reliés à l'emploi.

5.1.1 LA PRÉSENCE EN EMPLOI

Un participant est réputé être présent en emploi si, au cours des douze mois suivant sa participation, il a occupé au moins un emploi. Pour ce qui est des non-participants, nous avons mesuré leur présence en emploi au cours d'une période fixe dans le temps, à savoir la période entre le 1^{er} mars 2003 et le 1^{er} mars 2004. Pour les non-participants, les dates de référence de début et de fin de participation correspondent à celles où 81 % des participants avaient débuté leur participation et à celles où 41 % des participants avaient terminé leur participation. Cela nous assure une assez bonne correspondance entre les périodes considérées pour les participants et les non-participants. Rappelons toutefois que le groupe de non-participants ne constitue pas un groupe de comparaison rendu semblable aux participants. Ils apparaissent avoir des contraintes à l'emploi plus importantes.

Pour l'ensemble des participants, il appert que plus d'un participant sur deux (55 %) a occupé un emploi au cours des douze mois suivant sa participation. La situation est différente pour les non-participants chez qui l'on enregistre un taux de présence en emploi de 4 %. Au niveau des diverses mesures et programme, on constate que les participants au programme CIT sont en proportion plus élevée (83 %) à avoir occupé un emploi au cours des douze mois suivant leur participation. Il faut cependant préciser que ce programme se prolonge pour un grand nombre de participants et que l'insertion en emploi est souvent une poursuite de la participation contrairement aux autres mesures¹². À l'inverse, les participants aux mesures PPE (38 %), INSO (34 %) et MFOR (44 %) enregistrent des taux de présence en emploi plus faibles, et ces taux sont significativement dépassés par les participants à la mesure SSAL (64 %), ainsi que ceux ayant plusieurs participations à leur actif, MULTI, (60 %).

Si on exclut le programme CIT du total, l'ensemble des participants des autres mesures ont occupé un emploi dans une proportion de 48 %. Comparons ces résultats avec ceux de l'Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, car ce sont alors les

¹² Il faut rappeler que dans le programme CIT, la personne est intégrée dans un emploi au sein d'une entreprise et que la subvention accordée à l'entreprise constitue une mesure d'accompagnement pour compenser le manque de productivité lié à la présence d'un handicap. Le fait de poursuivre la participation peut constituer en soi une mesure de succès de l'intégration en emploi.

mêmes mesures qui étaient analysées, mais pour l'ensemble de la clientèle participante. Ainsi, ce taux se situait pour l'ensemble des participants à 66 %, passant de 75 % pour SSAL et MFOR à 64 % pour SAE, 61 % pour les participants multiples, 57 % pour PPE et 25 % pour INSO. Les résultats sont donc plus faibles pour la clientèle handicapée. Au total, c'est 18 points de pourcentage de moins. Les mesures suivent un ordre assez semblable, le plus performant étant SSAL et le moins performant étant INSO. Par ailleurs, INSO donne un meilleur résultat pour les personnes handicapées que pour l'ensemble.

Que doit-on penser de cet écart? En comparant les proportions de personnes participant aux mesures selon le statut (voir le tableau sur la répartition des statuts selon la mesure ou programme et selon les populations de personnes/statuts participantes handicapées ou non), on observe que pour plusieurs mesures (SAE, PPE, MFOR, SSAL), la proportion de personnes participantes handicapées prestataires de l'assistance-emploi est de 1,5 à 2,3 fois supérieure à la proportion équivalente de personnes participantes prestataires de l'assurance-emploi de l'étude des effets des mesures actives. De la même façon, la proportion de personnes participantes handicapées prestataires de l'assurance-emploi est de 1,24 à 2,33 inférieure à celle de personnes participantes prestataires de l'assurance-emploi de l'étude des effets des mesures actives. Les proportions de personnes admissibles de l'assurance-emploi sont relativement semblables dans les différentes mesures. L'étude des effets des mesures nous a appris que les effets bruts obtenus pour les prestataires de l'assistance-emploi sont généralement moins élevés relativement à l'intégration en emploi que ceux obtenus pour les prestataires de l'assurance-emploi. On retrouve ceci ici par mesure, entre les personnes participantes handicapées par rapport aux personnes participantes en général, puisqu'il y a en général plus de personnes prestataires de l'assistance-emploi en proportion chez les personnes handicapées participantes que chez les personnes participantes en général. Pour INSO, les proportions de prestataires de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi sont à peu près équivalentes à celles de l'étude sur les effets.

D'autre part, puisqu'il s'agit d'effets bruts, le taux de présence en emploi est influencé par deux composantes, soit l'effet directement imputable à la participation (effet net) et ce qui se serait produit en l'absence de la participation (effet brut pour un groupe témoin semblable). Comme nous ne disposons pas d'un groupe témoin (le groupe de non-participants étant vraisemblablement plus éloigné du marché du travail que le groupe de participants), on ne peut pas estimer l'effet provenant de l'absence de participation. En effet les non-participants qui ont déjà pensé participer donnent comme principaux motifs de non-participation, le fait de ne pas se sentir capable ou encore la détérioration de leur état de santé, les autres n'y pensent même pas. Par contre, on peut émettre l'hypothèse que les personnes handicapées qui participent ont davantage de contraintes que les participants en général. Selon l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, la proportion de personnes occupées parmi les personnes handicapées de 15 ans et plus¹³ (28 %) est inférieure à celle parmi la population totale de 15 ans et plus (58 %). On peut donc faire l'hypothèse qu'une partie, sinon la totalité de l'écart de 18 points de pourcentage serait dû à ce phénomène, ce qui nous porte à croire que les mesures actives ont un effet important sur l'insertion en emploi des personnes handicapées qui participent.

¹³ En effet, la proportion de personnes occupées est respectivement de 27,7 % parmi les personnes handicapées de 15 ans et plus contre respectivement 58,3 % pour la population de 15 ans et plus en général, la proportion aux études est de 5,7 % contre 14,7 %, la proportion de personnes qui tiennent maison est de 19,1 % contre 13,2 %, la proportion de personnes à la retraite est de 32,8 % contre 10,2 % et finalement la proportion de personnes sans emploi est de 14,7 % contre 3,7 %, Enquête québécoise sur les limitations des activités, Institut de la statistique du Québec, 1998.

De plus, près des trois quarts des participants qui ont eu leur participation réclamée au sein de l'entente AEPH (74 %) ont enregistré une présence en emploi supérieure aux participants reliés à l'entente EMT (56 %), ainsi qu'aux autres (34 %). Pour l'AEPH, cela est principalement dû aux participants au programme CIT, alors que pour les autres, c'est INSO qui explique le faible taux.

Finalement, les analyses relatives au sexe et aux limitations démontrent quelques différences significatives. Ainsi, les hommes (49 %), comparativement aux femmes (42 %), sont proportionnellement plus nombreux à affirmer avoir occupé un emploi au cours des douze mois suivant leur participation. Par contre, les participants ayant des problèmes de santé mentale (36 %) affichent des pourcentages moindres de présence en emploi, comparativement à ceux vivant d'autres limitations (50 %) et ceux éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (53 %).

Tableau 10
Répartition des participants selon qu'ils ont occupé au moins un emploi dans les douze mois suivant la participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non-participants (H)	
Oui	52,1%	38,0%	34,3%	43,6%	64,3%	83,1%	59,7%	55,4%	4,0%	
	<i>B C H</i>	<i>H</i>	<i>H</i>	<i>H</i>	<i>B C D H¹⁴</i>	<i>A B C D E G H</i>	<i>B C D H</i>			
Total	325	206	350	296	178	451	353	2 159	398	
Total sans CIT								47,7%		
MA¹⁵	63,8%	57,3%	25,0%	75,3%	75,1%	N/A	60,9%	65,6%		
Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000										
									Non Reliés à l'AEPH ou à l'EMT (C)	
									Reliés à l'AEPH (A)	
									Reliés à l'EMT (B)	
Oui								74,0%	55,5%	34,0%
								<i>B C</i>	<i>C</i>	
Total								825	779	555
Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000										

¹⁴ Les lettres indiquent les différences significatives deux-à-deux. Ainsi, la proportion 64,3 % associée à la mesure SSAL est différente statistiquement de la proportion obtenue pour la mesure PPE identifiée par la lettre B (38,0 %), de celle de la mesure INSO identifiée par la lettre C (34,3 %), de celle de MFOR identifiée par la lettre D et de la proportion associée aux personnes non-participantes associée à la lettre H.

¹⁵ Résultats de l'Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec.

Tableau 11
Comparaison entre le statut des personnes handicapées participantes et l'ensemble des personnes participantes selon la mesure ou le programme

Répartition des statuts selon la mesure ou programme et selon les populations de personnes/statuts participantes handicapées ou non	Population de personnes/statuts handicapées participantes de cette étude (12 285 personnes/statuts incluant les double-statuts parmi les 10 915 personnes distinctes)	Population des personnes/statuts participantes de l'Étude des effets des mesures actives (106 346 personnes/statuts incluant les doubles-statuts parmi les 97 290 personnes distinctes)
SAE	3 636	42 591
Prestataires actifs de l'assistance emploi	52,72 %	24,35 %
Prestataires actifs de l'assurance emploi	18,32 %	42,72 %
Personnes admissibles de l'assurance emploi	13,53 %	13,85 %
Personnes sans soutien public du revenu	15,43 %	19,08 %
PPE	473	5 513
Prestataires actifs de l'assistance emploi	72,52 %	47,36 %
Prestataires actifs de l'assurance emploi	8,25 %	14,00 %
Personnes admissibles de l'assurance emploi	11,42 %	11,70 %
Personnes sans soutien public du revenu	7,82 %	26,94 %
INSO	2 533	2 396
Prestataires actifs de l'assistance emploi	91,12 %	88,27 %
Prestataires actifs de l'assurance emploi	2,25 %	2,13 %
Personnes admissibles de l'assurance emploi	6,32 %	8,68 %
Personnes sans soutien public du revenu	0,32 %	0,92 %
MFOR	955	24 212
Prestataires actifs de l'assistance emploi	60,52 %	26,00 %
Prestataires actifs de l'assurance emploi	25,13 %	53,02 %
Personnes admissibles de l'assurance emploi	11,41 %	15,03 %
Personnes sans soutien public du revenu	2,93 %	5,94 %
SSAL	426	8 912
Prestataires actifs de l'assistance emploi	48,12 %	29,71 %
Prestataires actifs de l'assurance emploi	23,24 %	28,88 %
Personnes admissibles de l'assurance emploi	20,19 %	23,88 %
Personnes sans soutien public du revenu	8,45 %	17,53 %
MULTI	1 761	22 722
Prestataires actifs de l'assistance emploi	51,16 %	41,87 %
Prestataires actifs de l'assurance emploi	23,06 %	32,07 %
Personnes admissibles de l'assurance emploi	11,75 %	21,46 %
Personnes sans soutien public du revenu	14,03 %	4,59 %
CIT	2 501	-
Prestataires actifs de l'assistance emploi	19,87 %	-
Prestataires actifs de l'assurance emploi	26,35 %	-
Personnes admissibles de l'assurance emploi	16,47 %	-
Personnes sans soutien public du revenu	37,31 %	-
Total	12 285	106 346

5.1.2 La proportion du temps en emploi dans les douze mois suivant la participation

La proportion du temps en emploi dans les douze mois suivant la participation se définit, pour les participants, comme la proportion du nombre de semaines travaillées entre la fin de la participation et les douze mois subséquents. Pour les non-participants, il s'agit de la proportion du nombre de semaines travaillées durant la période fixe établie, soit du 1^{er} mars 2003 au 1^{er} mars 2004. Les participants et les non-participants n'ayant pas travaillé se sont vus attribuer une valeur à zéro. Les moyennes représentent donc le pourcentage moyen du temps en emploi.

Ainsi, on constate qu'en moyenne, au total, les participants ont été en emploi durant 42 % du temps de cette période d'un an après leur participation, alors que les non-participants n'ont travaillé qu'en moyenne 3 % du temps. Les participants au programme CIT affichent le pourcentage de semaines travaillées sur l'année le plus élevé (74 %), suivis par ceux de la mesure SSAL (44 %) et ceux ayant des participations multiples (43 %). Ici également, il faut se rappeler que pour une grande proportion de participants à ce programme, ce dernier se poursuit sur quelques années, entraînant ainsi une proportion de semaines en emploi plus élevée. Si on retranche les participants à CIT, le pourcentage de semaines travaillées passe à 33 %. Le pourcentage analogue de l'Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, se situait pour l'ensemble des participants à 44 % des semaines travaillées, variant de 52 % pour MFOR, à 14 % pour INSO, 50 % pour SSAL, 44 % pour SAE, 36 % pour PPE et les multiples participations. On constate donc un écart de 11 points de pourcentage, qui est dans le même sens que l'indicateur précédent.

De plus, les participants reliés à l'entente AEPH se distinguent ici aussi avec un pourcentage plus élevé de semaines travaillées (63 %), comparativement à ceux reliés à l'entente EMT (36 %) et aux autres (26 %). Ces résultats ne sont pas surprenants, étant donné que CIT est entièrement réclamé à l'AEPH et INSO à aucune entente.

Finalement, en regard du sexe et des limitations des participants, on remarque quelques différences significatives. Ainsi, les hommes (37 %) affichent un pourcentage moyen de temps en emploi plus élevé que les femmes (31 %). De même, les participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (42 %) arborent un pourcentage plus élevé de semaines travaillées comparativement à ceux vivant d'autres limitations (36 %) et ceux éprouvant des problèmes de santé mentale (27 %).

Tableau 12

Répartition des participants et des non-participants selon le nombre de semaines en emploi et proportion du temps en emploi dans les douze mois suivant la participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non-parti- cipants (H)
% du temps en emploi (nombre de semaines sur 52)	32,7%	21,5%	27,4%	26,7%	43,6%	73,9%	43,2%	41,5%	2,5%
	<i>BH</i>	<i>H</i>	<i>H</i>	<i>H</i>	<i>BCDH</i>	<i>ABC DEG H</i>	<i>ABCD H</i>		
Total	307	198	339	287	168	435	340	2 074	395
Total sans CIT								32,5%	
MA	44,4%	36,3%	14,0%	52,0%	50,4%		36,3%	43,9%	

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
% du temps en emploi (nombre de semaines sur 52)	63,0%	35,6%	25,8%
	<i>BC</i>	<i>C</i>	
Total	800	734	540

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

5.1.3 La différence entre le pourcentage de temps en emploi

La différence entre le pourcentage de temps en emploi se définit, pour les participants, comme la différence de la proportion du nombre de semaines travaillées entre la fin de la participation et les douze mois subséquents et la proportion du nombre de semaines travaillées durant les douze mois précédant la participation. Les participants et non-participants n'ayant pas travaillé à l'une ou l'autre des deux périodes se sont vus attribuer une valeur de zéro.

En moyenne, les participants ont établi un écart de proportion de temps en emploi de douze points de pourcentage de plus l'année suivant leur participation, comparativement à l'année précédant leur participation. Cependant, chez les non-participants, on n'observe aucune différence (-0,2 point de pourcentage). La différence de pourcentage de temps en emploi de l'Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec était de 7 p% pour l'ensemble des personnes participantes. Ce constat est intéressant. Il révèle que même si les personnes handicapées qui participent ont une proportion de temps en emploi plus faible que l'ensemble des participants à ces mesures, ils accroissent davantage leur temps en emploi comparativement à leur situation avant la participation, leur situation antérieure étant beaucoup moins bonne que celle des participants en général.

La mesure INSO semble produire des effets bruts particulièrement positifs sur les participants handicapés par rapport à l'ensemble des participants : en effet, les participants handicapés occupent davantage en proportion un emploi (34 % contre 25 % pour l'ensemble des participants à INSO), ont une proportion du temps en emploi à la suite de la participation plus élevée (27 % contre 14 % pour l'ensemble des participants à INSO) et ont davantage augmenté leur temps en emploi par rapport à l'année avant la participation (11 p% contre 6 p% pour l'ensemble des participants à INSO).

Ajoutons qu'on ne relève aucune différence significative entre les divers sous-groupes étudiés.

Tableau 13

Répartition des participants et des non-participants selon la différence entre la proportion du temps en emploi après et avant la participation, et différence entre la proportion du temps en emploi après et avant la participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MUL TI (G)	Total	Non- parti- cipants (H)
Différence entre le % du temps en emploi après et avant	10,9p %	6,9p %	11,3p %	9,3p %	19,5p %	12,6p %	15,9p %	12,1 p%	-0,2 p %
	<i>H</i>		<i>H</i>		<i>H</i>	<i>H</i>	<i>H</i>		
Total	285	190	329	261	154	413	321	1 953	392
Total sans CIT								11,9 p%	
MA	2,1 p%	12,2p%	6,3p%	10,9p%	11,3p%		7,6p %	6,7p%	

p % = point de pourcentage

Test de différence de moyennes (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Différence entre le % du temps en emploi après et avant	14,4 p %	10,9 p %	11,1 p %
Total	762	669	522

p% = point de pourcentage

Test de différence de moyennes (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

5.1.4 La différence entre le nombre estimatif d'heures de travail

La différence entre le nombre estimatif d'heures de travail pour les participants représente la différence entre le nombre d'heures travaillées pendant les douze mois suivant la participation et le nombre d'heures travaillées pendant les douze mois précédant la participation.

Pour les non-participants, le même calcul est appliqué, mais en utilisant les périodes de référence décrites précédemment. Cet indicateur est calculé pour l'ensemble des participants et ce, qu'ils aient travaillé ou non. Les moyennes représentent donc l'augmentation du nombre d'heures travaillées entre les deux années.

Ainsi, on constate que les participants ont travaillé 184 heures de plus après leur participation, comparativement à la période avant leur participation. Si on enlève les résultats relatifs au programme CIT, le nombre d'heures est de 175 heures travaillées de plus. Dans le cas de l'étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, ce nombre d'heures était de 134 heures en moyenne pour les personnes participantes (248 heures de plus pour SSAL et MFOR, 243 pour PPE, 136 pour les participations multiples, 99 pour INSO et 31 pour SAE). Cet indicateur va dans le même sens que l'indicateur précédent. Les personnes handicapées qui participent améliorent plus leur sort quant au nombre d'heures de travail que les participants en général. Quant aux non-participants, ils ont travaillé trois heures de plus

durant la période postparticipation, comparativement à l'année précédant la période comparable de participation.

Les participants inscrits à la mesure SSAL ont travaillé 370 heures de plus en période postparticipation, dépassant significativement les participants des mesures PPE et INSO avec chacun 105 heures de plus après leur participation.

Finalement, seuls les personnes participantes reliées à l'entente AEPH, avec 245 heures de travail de plus après leur participation se distinguent significativement des autres participants (123 heures).

Tableau 14

Répartition des participants selon la différence entre le nombre estimatif d'heures de travail après et avant la participation, et différence moyenne du nombre d'heures travaillées après-avant

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non-participants (H)
Différence d'heures entre après et avant la participation	171,7	104,9	105,0	191,7	370,3	215,5	256,4	183,6	2,9
				<i>H</i>	<i>B C H</i>	<i>H</i>	<i>H</i>		
Total	285	189	324	257	151	405	317	1 928	390
Total sans CIT								174,75	
MA	31	243	99	248	248		136	134	

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Différence d'heures entre après et avant la participation	244,9	178,7	122,8
	<i>C</i>		
Total	751	663	514

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

5.1.5 La différence de la rémunération moyenne

L'indicateur de la différence de la rémunération moyenne consiste à mesurer l'augmentation entre les deux années de référence, soit la différence salariale entre l'année suivant la participation et l'année précédant la participation ou la période de référence dans le cas des non-participants. Cet indicateur est calculé pour tous les participants et les non-participants, ceux n'ayant pas travaillé ont un salaire moyen de zéro.

Il appert que, dans l'ensemble, les participants ont gagné en moyenne 1 736 \$ de plus au cours de l'année suivant leur participation, alors que les non-participants ont gagné 9 \$ de plus en moyenne. Si on ne tient pas compte du programme CIT, ce montant est de 1 476 \$ et il était de 2 144 \$ pour les personnes participantes dans l'étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec (4 185 \$ pour MFOR, 3 409 \$ pour SSAL, 2 886 \$ pour PPE, 2 012 \$ pour les participations multiples, 762 \$ pour SAE et 639 \$ pour INSO). Contrairement aux deux indicateurs précédents, les personnes handicapées profitent moins en termes d'amélioration de la rémunération que l'ensemble des participants, bien qu'ils aient accru

d'avantage leur effort de travail en termes d'heures de travail. Rappelons, cependant, que ces écarts peuvent être le résultat du fait qu'une certaine proportion des emplois occupés sont non rémunérés (8 %) et que le nombre d'heures hebdomadaires moyen travaillées est moins grand. En effet, le nombre d'heures hebdomadaire moyen est de 17 heures par semaine pour les personnes handicapées participantes, de 14 heures par semaine, si on ne tient pas compte du programme CIT et de 22 heures auprès de l'ensemble des participants; par ailleurs, ces moyennes, si on tient compte uniquement des personnes ayant effectivement travaillé (on enlève les participants ayant 0 heure de travail), deviennent respectivement 32 heures, 30 heures et 36 heures de travail.

Les participants à la mesure SSAL (3 562 \$ de plus) et au programme CIT (2 647 \$ de plus), ainsi que ceux ayant participé à plusieurs mesures ou programme (2 445 \$ de plus) se distinguent significativement des participants inscrits à la mesure INSO qui n'ont gagné que 251 \$ de plus en moyenne au cours de l'année suivant leur participation.

Finalement, les participants reliés à l'entente AEPH, avec une amélioration moyenne de 2 674 \$ de plus après leur participation, se différencient significativement des autres participants (584 \$ de plus).

Tableau 15
Répartition des participants selon la différence entre la rémunération moyenne après et avant la participation, et différence moyenne de rémunération après-avant

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non-participants (H)
Différence de la rémunération moyenne	1 525,5\$	1 209,9\$	251,3\$	1 948,9\$	3 561,9\$	2 646,8\$	2 445,1\$	1 736,1\$	9,4\$
					<i>CH</i>	<i>CH</i>	<i>CH</i>		
Total	264	172	262	242	133	370	281	1 724	388
Total sans CIT								1 476,4\$	
MA	762\$	2 886\$	639\$	4 185\$	3 409\$		2 012\$	2 144\$	

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Différence de la rémunération moyenne	2 674,2	1 743,7	584,3
	<i>C</i>		
Total	684	606	434

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

5.1.6 Le nombre de semaines écoulées avant le premier emploi

Aux participants ayant travaillé au cours des douze mois suivant leur participation, nous leur avons demandé après combien de semaines ils ont trouvé leur emploi. En ce qui a trait aux non-participants, la même question était posée, mais cette fois appliquée à la période de référence. Spécifions, cependant, que cette question ne s'applique qu'à une très faible proportion de non-participants.

En moyenne, les participants ont obtenu un emploi cinq semaines après leur participation. Les participants à la mesure SAE ont connu une attente plus longue avant l'obtention d'un emploi (neuf semaines) comparativement aux participants de la mesure INSO (quatre semaines) et du programme CIT (deux semaines), ce qui dans ce dernier cas traduit le fait que plusieurs participants poursuivent leur participation. De même, les participants aux mesures PPE et MFOR (huit semaines chacun), ainsi que ceux qui ont participé à plusieurs mesures ou programme (six semaines) ont connu, en moyenne, une attente plus longue que ceux inscrits au programme CIT. Si on ne tient pas compte des participants à CIT, le nombre de semaines monte alors à sept et ce résultat est en deçà du nombre de semaines de l'étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec (treize semaines). Il faut noter que ces emplois pour les personnes handicapées pouvaient être, notamment, des emplois en centre de travail adapté (CTA) ou en CIT, ce qui peut expliquer le délai moins grand pour cette clientèle en raison d'une bonne continuité possible dans le service offert pour ces personnes.

Finalement, seuls les personnes participantes reliées à l'entente EMT, avec une attente de huit semaines, se distinguent significativement des personnes participantes reliées à l'entente AEPH (trois semaines).

Tableau 16

Répartition des participants selon le nombre de semaines écoulées avant le premier emploi et nombre moyen de semaines avant l'obtention d'un emploi

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non-participants (H)
Moyenne	8,8 <i>CF</i>	7,9 <i>F</i>	4,2	8,4 <i>F</i>	5,7	2,2	5,8 <i>F</i>	5,4	6,9
Total	134	63	92	121	93	313	171	987	12
Total sans CIT								7,0	
MA	12,2	12,9	19,5	10,6	13,4		15,7	12,6	

Test de différence de moyennes (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Moyenne	2,9	8,1 <i>A</i>	5,6
Total	471	371	145

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

5.1.7 Résumé sur l'insertion en emploi

Le tableau suivant reprend globalement les résultats sur les thèmes abordés.

Tableau 17
Insertion en emploi - résultats des thèmes abordés

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total	Total sans CIT	Total MA	Non-part
Présence en emploi (%)	52	38	34	44	64	83	60	55	48	66	4
% temps en emploi (%)	33	22	27	27	44	74	43	42	33	44	3
Différence du % du temps en emploi (Points%)	11	7	11	9	20	13	16	12	12	7	-0,2
Différence du nombre d'heures de travail (heures)	172	105	105	192	370	216	256	184	175	134	3
Différence de la rémunération moyenne (\$)	1 526	1 210	251	1 949	3 562	2 647	2 445	1 736	1 476	2 144	9
Nombre de semaines avant le 1 ^{er} emploi (semaines)	9	8	4	8	6	2	6	5	7	13	7

Dans l'ensemble, plus de la moitié des participants ont occupé un emploi durant l'année suivant la participation à une mesure ou programme. Par rapport aux résultats de l'étude sur les effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, les personnes handicapées participantes, si on ne tient pas compte du programme CIT, afin de comparer des ensembles de mesures semblables, sont en proportion moins grande à occuper un emploi que l'ensemble des participants. Ceci est vraisemblablement dû au fait que les personnes handicapées participantes sont, d'une part, en plus grande proportion prestataires de l'assistance-emploi et ont davantage de contraintes que les personnes participantes en général. En l'absence de participation, elles seraient aussi moins intégrées en emploi que les autres chercheurs d'emploi, ce que confirment les résultats de l'EQLA 1998. En moyenne, les personnes handicapées occupent environ 42 % du temps en emploi au cours de l'année suivant la participation, mais ce résultat est fortement influencé par le programme CIT qui se poursuit quelques années auprès des mêmes participants. Si on ne tient pas compte du programme CIT, la proportion du temps en emploi est moins grande et ce, également en regard des résultats de l'étude sur l'ensemble des participants. Des gains sont faits par rapport au pourcentage de temps en emploi et au nombre d'heures travaillées. En effet, les personnes handicapées participantes travaillent plus de temps dans l'année suivant la participation que lors de l'année précédant la participation et travaillent en moyenne 184 heures de plus. Ces résultats sont supérieurs à ceux de l'étude sur l'ensemble des participants. Les personnes handicapées participantes accroissent donc davantage leur temps en emploi comparativement à leur situation avant la participation, leur situation antérieure étant beaucoup moins bonne que la situation des participants en général. Par contre, même s'il y a un gain dans la différence de rémunération, les personnes handicapées participantes font des gains moins intéressants que l'ensemble des participants, probablement dû au fait qu'une certaine proportion d'emplois sont non rémunérés et que les personnes handicapées participantes travaillent un moins grand nombre d'heures par semaine que les participants en général.

Les personnes participantes éprouvant des problèmes de santé mentale occupent généralement moins souvent un emploi en proportion et sont moins longtemps en emploi que les autres personnes participantes éprouvant quelque autre type de difficultés.

Ces résultats sont des résultats bruts, cependant les résultats des mêmes indicateurs retenus auprès du groupe de non-participants nous confirment que ces derniers étaient passablement différents des participants, ce qui appuie le choix de renoncer à la constitution d'un groupe de comparaison.

Dans quelle mesure la participation à la mesure a-t-elle eu des effets sur l'insertion des participants dans des emplois durables et de qualité?

☞ À cette étape de l'analyse, on peut reconnaître que la participation à une mesure ou à un programme a eu des effets positifs sur l'insertion en emploi, puisque les indicateurs nous apprennent que plus de la moitié ou près de la moitié (si on ne tient pas compte du programme CIT) ont occupé un emploi, que par rapport à l'année avant la participation, ils ont augmenté leur proportion de temps en emploi, le nombre d'heures travaillées et leur rémunération moyenne à la suite de la participation. Ces résultats laissent entrevoir des effets très importants attribuables à la participation. Les personnes handicapées participantes accroissent donc davantage leur temps en emploi (en terme de nombre de semaines et d'heures travaillées) comparativement à leur situation avant la participation et comparativement aux participants en général, leur situation antérieure étant beaucoup moins bonne que la situation des participants en général. Sans pouvoir qualifier ces emplois de *durables*, la durée en emploi est supérieure en période postparticipation qu'en période préparticipation. Par contre, même s'il y a un gain dans la différence de rémunération, les personnes handicapées participantes font des gains moins intéressants que l'ensemble des participants, probablement dû au fait qu'une certaine proportion d'emplois sont non rémunérés et que les personnes handicapées participantes travaillent un moins grand nombre d'heures par semaine que les participants en général. Nous reviendrons plus loin pour répondre à la deuxième partie de la question concernant la qualité des emplois.

5.2 L'UTILISATION DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Nous abordons dans cette section l'utilisation de l'assurance-emploi. Bien que cette dimension s'applique aux participants et aux non-participants, l'analyse ne tient compte que des participants, puisque seulement 0,2 % des non-participants ont effectivement eu recours à l'assurance-emploi lors de la période de référence. Les trois indicateurs retenus pour évaluer cette dimension sont :

- la proportion de temps passé à l'assurance-emploi dans les douze mois suivant la participation;
- la différence entre la proportion de temps à l'assurance-emploi;
- la présence ponctuelle à l'assurance-emploi.

5.2.1 La proportion du temps à l'assurance-emploi dans les douze mois suivant la participation

Cet indicateur est calculé sur la proportion du nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi au cours des douze mois suivant la participation, incluant celles où la personne occupait un emploi ou recevait des prestations d'assistance-emploi. La valeur « 0 » a été attribuée aux

personnes n'ayant accumulé aucune semaine à l'assurance-emploi au cours des 52 semaines suivant la participation.

Ainsi, au cours de l'année qui a suivi leur participation, les participants aux diverses mesures et programme ont, en moyenne, eu recours à l'assurance-emploi durant 6 % de leur temps.

Les participants à la mesure SSAL se démarquent de tous les autres participants avec une moyenne de 20 % de leur temps où ils ont eu recours à l'assurance-emploi. De même, avec une moyenne de 11 %, les participants au programme CIT ont davantage eu recours à l'assurance-emploi que les participants aux mesures SAE (6 %), PPE (3 %), MFOR (3 %) et INSO (1 %). La mesure SSAL et le programme CIT se réalisent dans des emplois assurables. Lorsque la personne termine sa participation sans s'intégrer immédiatement dans un autre emploi, elle devient potentiellement admissible à recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Selon l'étude antérieure portant sur l'ensemble des participants aux mesures actives, ces derniers ont passé 19 % du temps à l'assurance-emploi durant l'année suivant la participation. Les résultats sont moins élevés pour les personnes handicapées participantes pour des mesures comparables (5 %), car elles sont également moins nombreuses en proportion à occuper un emploi à la suite de la participation, passent moins de temps en emploi et donc ont moins de chance de se qualifier à l'assurance-emploi. Les résultats obtenus par mesure vont dans le même sens, mais à un niveau moindre en ce qui concerne les personnes handicapées. Par exemple, les participants à SSAL sont 20 % du temps à l'assurance-emploi parmi les personnes handicapées participantes et 38 % du temps pour l'ensemble des personnes participantes, 3 % pour les personnes handicapées participantes à MFOR contre 16 % pour l'ensemble des participants à MFOR, 6 % pour les personnes handicapées participantes à SAE contre 19 % pour l'ensemble des participants à SAE, etc.

Les participants reliés aux ententes AEPH (9 %) et EMT (7 %), ont davantage eu recours à l'assurance-emploi au cours de l'année suivant leur participation, comparativement aux autres participants (1 %), ces résultats sont directement en lien avec les résultats de CIT et SSAL.

Finalement, il appert que les participants vivant d'autres limitations (6 %) ont davantage eu recours à l'assurance-emploi, comparativement à ceux ayant des problèmes de santé mentale (3 %).

Tableau 18

Répartition des participants selon la proportion de temps passé à l'assurance-emploi et proportion du temps à l'assurance-emploi, dans les douze mois suivant la participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
% du temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois suivant la participation (nombre de semaines sur 52)	5,8%	2,9%	0,5%	3,3%	19,6%	10,5%	6,9%	5,9%	0,1%
	<i>C H</i>				<i>A B C D F G H</i>	<i>A B C D H</i>	<i>C H</i>		
Total	307	196	351	290	154	424	341	2 063	401
Total sans CIT								4,7	
MA	19,0	7,9	2,0	16,0	37,6		21,4	19,4	

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
% du temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois suivant la participation (nombre de semaines sur 52)	9,4%	6,9%	0,7%
	C	C	
Total	779	726	558

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

5.2.2 La différence entre la proportion du temps à l'assurance-emploi

La différence entre la proportion du temps à l'assurance-emploi dans les douze mois suivant la participation et les douze mois précédant la participation est le deuxième indicateur retenu. Ainsi, une valeur négative démontre une proportion moins grande d'utilisation de l'assurance-emploi entre la période post et la période avant la participation.

Au total, on observe très peu de différence entre les deux années chez les participants (0,4 points de pourcentage).

Les participants à la mesure SSAL ont cumulé une plus grande proportion de temps à l'assurance-emploi l'année suivant leur participation que celle avant leur participation (10 p%), comparativement à la plupart des participants des autres mesures (SAE : -2 p%, PPE : 1 p %, INSO : -0,3 p%, MFOR : -5 p%), ainsi qu'à ceux ayant participé à plusieurs mesures ou programme (-0,1 p%). De même, les participants au programme CIT ont également passé une plus grande proportion de temps à l'assurance-emploi après leur participation qu'avant (5 p%), que ceux des mesures SAE (-2 p%), INSO (-0,3 p%) et MFOR (-5 p%). Ces résultats s'expliquent par la nature même de la mesure SSAL et du programme CIT. En comparaison avec les résultats de l'étude sur l'ensemble des participants où la différence de points de pourcentage était de -2,5 points de pourcentage entre la période post et la période préparticipation pour l'ensemble des participants, le résultat, quand on ne retient que les

mesures actives, est de -0,8 point de pourcentage pour les personnes handicapées participantes.

Quant aux autres sous-groupes étudiés, on constate que les participants reliés à l'entente AEPH (4 p%) ont cumulé un peu plus de temps à l'assurance-emploi après leur participation qu'avant, que ceux reliés à l'entente EMT (-2 p%) et que les autres participants (-0,4 p%).

Tableau 19
Répartition des participants selon la différence entre la proportion de temps à l'assurance-emploi dans les douze mois suivant et précédant la participation, et différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non participants (H)
Différence entre le % du temps à l'assurance-emploi après et avant	-1,8 p %	0,6 p %	-0,3 p %	-4,7 p %	9,6 p %	4,8 p %	-0,1 p %	0,4 p %	0,1 p %
					<i>A B C A C D</i>				
Total	292	187	340	262	143	402	313	1 939	399
Total sans CIT								-0,8	
MA	0,4	-1,1	0,0	-12,0	12,0	-4,1		-2,5	

p% : point de pourcentage

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Différence entre le % du temps à l'assurance-emploi après et avant	4,2 p %	-2,1 p %	-0,4 p %
	<i>B C</i>		
Total	744	650	545

p% : point de pourcentage

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

5.2.3 La présence ponctuelle à l'assurance-emploi

Les participants sont réputés avoir une présence ponctuelle à l'assurance-emploi si, au moment du sondage, ils recevaient des prestations d'assurance-emploi.

Au total, moins d'un participant sur dix (9 %) était présent à l'assurance-emploi au moment du sondage. Si on ne retient que les mesures actives et non le programme CIT, cette proportion est de 8,0 %; elle était de 12,5 % lors de l'étude portant sur l'ensemble des participants. Encore une fois les résultats concernant les personnes handicapées participantes vont dans le même sens que ceux de l'ensemble des personnes participantes et fluctuent de la même façon selon les mesures, mais la proportion est plus faible dans tous les cas.

Les participants aux mesures PPE (5 %) et INSO (1 %) sont en proportion plus faible à avoir été présents à l'assurance-emploi, comparativement aux participants de la mesure SSAL (17 %), du programme CIT (14 %), à ceux qui ont participé à plusieurs mesures ou programme (13 %) et, pour les participants à la mesure INSO seulement, en proportion plus faible que ceux de SAE (10 %) et de MFOR (9 %).

De même, les participants reliés aux ententes AEPH (13 %) et EMT (12 %) étaient davantage présents à l'assurance-emploi au moment du sondage, comparativement aux autres participants (2 %).

Finalement, les participants ayant des problèmes de santé mentale (4 %) se distinguent en étant moins présents à l'assurance-emploi au moment du sondage, comparativement à ceux éprouvant d'autres limitations (10 %) et ceux ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (8 %).

Tableau 20

Répartition des participants selon leur présence à l'assurance-emploi au moment du sondage

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
Présent	9,8%	4,6%	1,1%	8,9%	17,1%	14,1%	13,0%	9,3%	0,2%
	CH	H		CH	BCH	BCH	BCH		
Total	327	213	357	299	180	453	356	2 185	405
Total sans CIT								8,0%	
MA	11,4	9,9	4,4	11,7	21,1		13,7	12,5	

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Présent	12,8%	11,5%	2,1%
	C	C	
Total	832	788	565

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

5.2.4 Résumé sur l'utilisation de l'assurance-emploi

Le tableau suivant résume les principaux résultats concernant le comportement des personnes handicapées participantes par rapport à l'assurance-emploi.

Tableau 21

Principaux résultats concernant le comportement des personnes handicapées participantes par rapport à l'assurance-emploi

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total	Total sans CIT	Total MA	Non- part
Proportion de temps passé à l'assurance-emploi (%)	5,8	2,9	0,5	3,3	19,6	10,5	6,9	5,9	4,7	19,4	0,1
Différence entre la % du temps à l'assurance-emploi (p%)	-1,8	0,6	-0,3	-4,7	9,6	4,8	-0,1	0,4	-0,8	-2,5	0,1
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	9,8	4,6	1,1	8,9	17,1	14,1	13,0	9,3	8,0	12,5	0,2

Pour les trois indicateurs retenus, les personnes handicapées participantes présentent des résultats moins élevés que ceux obtenus auprès de l'ensemble des participants. En effet, elles passent 6 % du temps à l'assurance-emploi (ou 5 % du temps si on ne tient pas compte de la mesure CIT) comparativement à 19 % pour l'ensemble des participants. La différence de temps passé à l'assurance-emploi entre la période postparticipation et la période préparticipation est plus faible que celle perçue chez les participants (-0,8 contre -2,5). Finalement, elles sont moins présentes à l'assurance-emploi au moment du sondage que les participants en général (9 % contre 13 %). Cela serait en grande partie dû au fait que les personnes handicapées participantes occupent après leur participation un emploi dans des proportions moindres et qu'elles passent en proportion moins de temps en emploi que les participants en général, ce qui entraîne qu'elles sont en moins grande proportion à se qualifier à l'assurance-emploi.

Les personnes handicapées participantes éprouvant des problèmes de santé mentale ont moins recours en proportion à l'assurance-emploi et sont moins présentes à l'assurance-emploi au moment du sondage que les autres personnes handicapées participantes éprouvant quelque autre type de difficultés.

5.3 L'UTILISATION DE L'ASSISTANCE-EMPLOI

Contrairement à l'ensemble des résultats présentés jusqu'à maintenant, l'utilisation de l'assistance-emploi est basée sur les données des fichiers du Ministère et non sur les données du sondage. Les résultats s'appliquent tant aux participants qu'aux non-participants. Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer l'utilisation de l'assistance-emploi :

- la proportion du temps passé à l'assistance-emploi dans les douze mois suivant la participation;
- la différence entre la proportion de temps à l'assistance-emploi;
- la présence ponctuelle à l'assistance-emploi;
- le détachement de l'assistance-emploi;
- la dépendance à l'assistance-emploi.

5.3.1 La proportion du temps passé à l'assistance-emploi dans les douze mois suivant la participation

La proportion du temps passé à l'assistance-emploi dans les douze mois suivant la participation est le premier indicateur retenu. La valeur « 0 » a été attribuée aux personnes n'ayant accumulé aucun mois à l'assistance-emploi durant les périodes de référence. Cet indicateur est calculé à partir du nombre de mois inscrits dans les fichiers, y compris ceux au cours desquels la personne occupait un emploi ou recevait des prestations d'assurance-emploi.

En moyenne, au cours de l'année qui a suivi leur participation, les participants aux diverses mesures et programme ont eu recours à l'assistance-emploi durant 52 % de leur temps. Ce pourcentage est de 97 % chez les non-participants.

Les participants à la mesure INSO se démarquent de tous les autres participants avec une moyenne de 96 % de leur temps où ils ont eu recours à l'assistance-emploi. De même, avec une moyenne respective de 72 % et 62 %, les participants aux mesures PPE et MFOR étaient présents davantage à l'assistance-emploi que les participants aux mesures et programme SAE (50 %), SSAL (25 %), CIT (11 %) et ceux qui ont participé à plusieurs mesures ou programme (45 %). Si on ne tient pas compte du programme CIT, la proportion du temps à l'assistance-

Au total, la différence observée entre les deux années est de -4 points de pourcentage chez les participants et de 2 points de pourcentage chez les non-participants. Si on ne tient pas compte du programme CIT, le résultat global est de -3 points de pourcentage. En comparaison, selon l'étude des mesures actives portant sur l'ensemble des participants, cette différence se situait à -2 points de pourcentage. Néanmoins, il faut souligner que plus des deux tiers des personnes handicapées participantes n'ont enregistré aucun changement dans la proportion du temps passé à l'assistance-emploi pour ces deux périodes.

À l'inverse de ce que nous avons observé au point similaire traitant de l'utilisation de l'assurance-emploi, les participants à la mesure SSAL présentent la plus grande diminution en points de pourcentage de temps passé à l'assistance-emploi entre la période postparticipation et la période avant la participation (-24 points de pourcentage), comparativement aux participants de toutes les autres mesures et programme (SAE : -1 p%, PPE : -5 p%, INSO : -1 p%, MFOR : -1 p%, CIT -5 p%), ainsi qu'à ceux ayant participé à plusieurs mesures ou programme (-6 p%). La participation à SSAL entraîne donc une réduction importante dans l'utilisation de l'assistance-emploi pour la clientèle handicapée participante, d'autant plus que près de deux personnes sur cinq seulement ont enregistré des durées de présence identiques durant les deux périodes. Par contre, pour le programme CIT, la réduction de 5 points de pourcentage seulement s'explique par le fait que huit participants sur dix ont enregistré des durées post et préparticipation de présence à l'assistance-emploi identique, occupant en moyenne 11 % du temps à l'assistance-emploi et que les renouvellements de contrat associés à ce programme leur permettent de ne pas recourir à l'assistance-emploi.

Finalement, les participants reliés à l'entente EMT (-1 p%) et les autres participants (-2 p%) ont passé en proportion plus de temps à l'assistance-emploi après leur participation qu'avant, comparativement à ceux reliés à l'entente AEPH (-8 p%).

Tableau 23
Répartition des participants selon la différence entre la proportion du temps passé à l'assistance-emploi dans les douze mois suivant et précédant la participation, et différence de la proportion du temps passé à l'assistance-emploi

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
Différence de la proportion du temps passé à l'assistance-emploi	-1,3 p %	-5,4 p %	-0,7 p %	-1,2 p %	-24,3 p %	-5,3 p %	-6,1 p %	-3,6 p %	2,1 p %
	<i>E</i>	<i>E</i>	<i>E</i>	<i>E</i>		<i>E</i>	<i>E</i>		<i>E F G</i>
Total	330	213	358	301	180	453	356	2 191	410
Total sans CIT								-3,1 p%	
MA	3,8p%	-3,0p%	-0,4p%	-1,8p%	-15,2p%		-6,3p%	-1,6p%	

p % = point de pourcentage

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95%

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Différence de la proportion du temps passé à l'assistance-emploi	-8,2 p %	-1,4 p %	-1,6 p %
		A	A
Total	832	792	567

p% = point de pourcentage

Test de différence de moyenne (pairees) avec un niveau de confiance de 95 %

5.3.3 La présence ponctuelle à l'assistance-emploi

Une présence ponctuelle à l'assistance-emploi décrit une personne recevant des prestations d'assistance-emploi au moment du sondage.

Ainsi, la moitié des participants (51 %) et 92 % des non-participants étaient présents à l'assistance-emploi au moment du sondage.

Les participants aux mesures PPE (71 %) et INSO (94 %) sont en proportion plus élevée à être présents à l'assistance-emploi, comparativement aux participants de toutes les autres mesures et programme SAE (48 %), MFOR (55 %), SSAL (31 %), CIT (15 %) et à ceux qui ont participé à plusieurs mesures ou programme (45 %). À l'inverse, les participants à la mesure SSAL et au programme CIT affichent une présence plus faible à l'assistance-emploi, comparativement aux participants de toutes les autres mesures. Si on ne retient que les mesures actives, c'est environ six personnes sur dix qui se trouvent à l'assistance-emploi au moment du sondage (61 %). Par rapport à l'étude sur l'ensemble des participants, ce taux se situait à moins de deux personnes sur dix (19 %). Dans les deux cas, le sondage se déroulait en moyenne 23 mois après la fin de la participation.

De plus, les participants reliés à l'entente EMT (44 %) et les autres participants (90 %) étaient davantage présents à l'assistance-emploi au moment du sondage, comparativement aux participants reliés à l'entente AEPH (25 %), ceci étant encore une fois grandement dû au programme CIT.

Les femmes (61 %), comparativement aux hommes (57 %), étaient davantage présentes à l'assistance-emploi au moment du sondage, tout comme les participants éprouvant des problèmes de santé mentale (76 %), comparativement à ceux ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (63 %) et ceux vivant d'autres limitations (44 %).

Tableau 24
Répartition des participants selon leur présence à l'assistance-emploi au moment du sondage

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
Présent	48,3%	71,4%	94,4%	54,6%	31,4%	14,5%	45,4%	51,2%	92,3%
	<i>E F</i>	<i>A D E F G</i>	<i>A B D E F G</i>	<i>E F</i>	<i>F</i>		<i>E F</i>		<i>A B D E F G</i>
Total	330	213	358	301	180	453	356	2 191	410
Total sans CIT								61,2%	
MA	16,4%	28,4%	77,5%	11,2%	9,9%		27,8%	18,9%	

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Présent	25,1%	44,4%	90,1%
		<i>A</i>	<i>A B</i>
Total	832	792	567

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

5.3.4 Le détachement de l'assistance-emploi

Le concept de détachement de l'assistance-emploi se définit par le fait d'avoir été prestataire de l'assistance-emploi durant **moins de 20 %** du temps, dans les douze mois suivant la fin de la participation ou au cours de la période de référence dans le cas des non-participants.

Un peu plus de quatre participants sur dix (43 %) et 2 % des non-participants sont « détachés » de l'assistance-emploi. On y voit également que les participants à la mesure SSAL (68 %) et au programme CIT (86 %) sont proportionnellement plus nombreux à avoir été prestataires de l'assistance-emploi durant moins de 20 % du temps dans les douze mois suivant la fin de la participation, comparativement aux participants de toutes les autres mesures (SAE : 43 %, PPE : 21 %, INSO : 2 %, MFOR : 32 %) ainsi que de ceux ayant participé à plusieurs mesures ou programme (48 %). À l'inverse, les participants à la mesure INSO (2 %) se distinguent en étant en plus faible proportion à être « détachés » de l'assistance-emploi, comparativement aux participants de toutes les autres mesures et programme. Si on tient compte uniquement des mesures actives afin de comparer les résultats avec ceux de l'étude portant sur l'ensemble des participants, le taux de détachement est de 32 % contre 71 %. Encore une fois, ces résultats s'expliquent étant donné que les personnes handicapées participantes occupent moins souvent un emploi après leur participation, sont moins longtemps en emploi, ont moins recours à l'assurance-emploi et passent plus de temps à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants.

À l'inverse, les participants reliés aux ententes AEPH (74 %) et EMT (47 %) sont significativement plus nombreux en proportion à être « détachés » de l'assistance-emploi, comparativement aux autres participants (4 %).

Finalement, les participants vivant d'autres limitations (50 %) cumulent un taux plus élevé de détachement de l'assistance-emploi, comparativement à ceux éprouvant des problèmes de santé mentale (17 %) et ceux ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (35 %).

Tableau 25

Répartition des participants selon leur détachement de l'assistance-emploi

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
Oui	42,8%	21,3%	1,8%	32,0%	68,3%	85,9%	48,1%	43,4%	1,6%
	<i>B C H</i>	<i>C H</i>		<i>C H</i>	<i>A B C D G H</i>	<i>A B C D E G H</i>	<i>B C D H</i>		
Total	330	213	358	301	180	453	356	2 191	410
Total sans CIT								31,7%	
MA	73,9%	56,8%	8,3%	76,6%	87,6%		60,8%	70,6%	

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Oui	73,9%	46,9%	4,0%
Total	832	792	567

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

5.3.5 La dépendance à l'assistance-emploi

La dépendance à l'assistance-emploi se caractérise par le fait d'avoir été prestataire de l'assistance-emploi durant **plus de 80 %** du temps, dans les douze mois suivant la fin de la participation ou au cours de la période de référence dans le cas des non-participants. Ainsi, 48 % des participants et 95 % des non-participants sont « dépendants » de l'assistance-emploi. Sans CIT, cette proportion passe à 59 % et elle était de 18 % pour l'ensemble des participants d'après l'étude portant sur cet ensemble.

Il n'est pas surprenant de constater qu'à l'inverse de ce que nous venons de voir au point précédent, les participants à la mesure SSAL (17 %) et au programme CIT (8 %) sont proportionnellement moins nombreux à avoir été prestataires de l'assistance-emploi durant plus de 80 % du temps dans les douze mois suivant la fin de la participation, comparativement aux participants de toutes les autres mesures (SAE : 45 %, PPE : 66 %, INSO : 95 %, MFOR : 56 %) et ceux ayant participé à plusieurs mesures ou programme (39 %). À l'opposé, les participants à la mesure INSO (95 %) se distinguent en étant en plus forte proportion « dépendants » de l'assistance-emploi, comparativement aux participants de toutes les autres mesures et programme.

Les participants non reliés aux deux ententes (92 %) et les participants reliés à l'entente EMT (40 %) sont significativement plus nombreux à être « dépendants » de l'assistance-emploi, comparativement aux participants reliés à l'entente AEPH (18 %).

Les femmes (59 %), comparativement aux hommes (54 %), arborent un taux plus élevé de dépendance à l'assistance-emploi, tout comme les participants ayant des problèmes de santé mentale (75 %), comparativement à ceux éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (57 %) et ceux vivant d'autres limitations (43 %).

Tableau 26
Répartition des participants selon leur dépendance à l'assistance-emploi

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
Oui	45,4%	66,2%	95,2%	55,9%	17,0%	8,2%	39,0%	47,7%	94,8%
	<i>E F</i>	<i>A E F G</i>	<i>A B D E F G</i>	<i>E F G</i>	<i>F</i>		<i>E F</i>		<i>A B D E F G</i>
Total	330	213	358	301	180	453	356	2 191	410
Total sans CIT								58,5%	
MA	15,6%	26,7%	81,3%	13,9%	5,6%		26,4%	18,7%	

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Oui	18,3%	40,1%	91,6%
		<i>A</i>	<i>A B</i>
Total	832	792	567

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

5.3.6 Résumé sur l'utilisation de l'assistance-emploi

Le tableau suivant résume les principaux résultats concernant le comportement des personnes handicapées participantes par rapport à l'assistance-emploi. Les personnes handicapées participantes passent plus de temps durant l'année qui suit la participation à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants; au moment de l'entrevue, ils sont davantage présents à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants; par conséquent, le détachement de l'assistance-emploi est moins grand que celui de l'ensemble des participants et inversement, le taux de dépendance à l'assistance-emploi est plus élevé que chez ces derniers. Par ailleurs, la participation leur permet de réduire le temps à l'assistance-emploi après la participation par rapport à l'année avant la participation, davantage que pour l'ensemble des participants. Il est à noter que la mesure SSAL et le programme CIT permettent aux personnes participantes handicapées d'obtenir des résultats souvent comparables à ceux de l'ensemble des mesures de l'ensemble des participants. Tout comme pour l'insertion en emploi et pour le comportement par rapport à l'assurance-emploi, les résultats bruts concernant les personnes handicapées participantes et l'assistance-emploi vont généralement dans le même sens que ceux de l'ensemble des participants et ce, par mesure. Il n'y a que le niveau qui change.

Les personnes participantes éprouvant des problèmes de santé mentale passent plus de temps en proportion à l'assistance-emploi, sont plus présentes à l'assistance-emploi au moment du sondage, sont moins détachées de l'assistance-emploi en proportion et plus dépendantes à l'assistance-emploi que les autres personnes participantes éprouvant quelque autre type de difficultés.

Tableau 27
Principaux résultats concernant le comportement des personnes handicapées participantes par rapport à l'assistance-emploi

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total	Total sans CIT	Total MA	Non-part
Proportion de temps passé à l'assistance-emploi (%)	50,4	71,9	96,1	61,9	24,7	11,2	44,8	51,7	62,8	24,6	98,8
Différence entre la % du temps à l'assistance-emploi (p%)	-1,3 p%	-5,4 p%	-0,7 p%	-1,2 p%	-24,3 p%	-5,3 p%	-6,1 p%	-3,6 p%	-3,1 p%	-1,6 p%	2,1 p%
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	48,3 %	71,4 %	94,4 %	54,6 %	31,4 %	14,5 %	45,4 %	51,2 %	61,2 %	18,9 %	92,3 %
Détachement de l'assistance-emploi	42,8 %	21,3 %	1,8 %	32,0 %	68,3 %	85,9 %	48,1 %	43,4 %	31,7 %	70,6 %	1,6 %
Dépendance à l'assistance-emploi	45,4 %	66,2 %	95,2 %	55,9 %	17,0 %	8,2 %	39,0 %	47,7 %	58,5 %	18,7 %	94,8 %

5.4 LA DESCRIPTION DU PRINCIPAL EMPLOI

Dans cette section, nous analysons les réponses des participants en regard du principal emploi qu'ils ont occupé au cours de l'année suivant leur participation (et qu'ils peuvent occuper encore au moment de l'entrevue) ». Pour les non-participants, aucune analyse n'est produite étant donné le très faible nombre de non-participants ayant occupé un emploi au cours de l'année suivant la période de référence.

- a) *L'occupation principale se retrouve, pour près d'un participant sur deux, dans des emplois de plus bas niveau de compétence soit le niveau D, selon la classification nationale des professions, c'est-à-dire dans des emplois où une formation en cours d'emploi caractérise habituellement les professions, mais pas de formation académique particulière*

En effet, près de la moitié des participants (49 %) occupaient un emploi nécessitant des compétences qu'ils pouvaient acquérir en cours d'emploi – niveau D, alors que le quart d'entre eux (25 %) avaient un emploi avec des compétences relevant d'une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique à la profession – niveau C. Pour 21 % des participants, les emplois occupés nécessitaient des compétences de niveau collégial ou un programme d'apprentissage – niveau B, 4 % de niveau universitaire – niveau A et 2 % avaient des emplois requérant un niveau de compétences en gestion – niveau 0. Si on ne tient pas compte du programme CIT, les participants se répartissent de la façon suivante dans les différents niveaux de compétences : 1 % dans les postes de direction – niveau 0, 4 % dans les postes dont la formation universitaire caractérise habituellement les professions – niveau A, 20 % dans ceux dont la formation collégiale ou un programme d'apprentissage caractérisent habituellement les professions – niveau B, 27 % dans ceux dont la formation secondaire ou une formation spécifique à la profession caractérisent habituellement les professions – niveau C et 48 % dans ceux dont une formation en cours d'emploi caractérise habituellement les professions - niveau D. Si on compare à l'ensemble des participants en général de l'étude des effets des mesures, on observe qu'il y a des différences significatives entre la répartition des participants avec limitations et celle de l'ensemble des participants. En effet, les participants handicapés se retrouvent dans une proportion au moins deux fois plus grande dans des emplois de niveau de compétence D et dans des proportions moindres pour tous les autres niveaux.

Les personnes participantes non reliées aux ententes sont en proportion davantage dans des emplois de niveau de compétence D (56 %) que celles reliées à l'EMT (43 %).

Les femmes sont proportionnellement plus présentes dans les emplois avec des compétences de niveau secondaire (31 % contre 21 % chez les hommes), alors que les hommes sont en proportion supérieure à avoir occupé un emploi avec des compétences qu'ils pouvaient acquérir en cours d'emploi (56 % contre 40 % chez les femmes).

Finalement, les participants éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage se retrouvent, de façon générale, en proportion plus grande dans les emplois avec des compétences qu'ils pouvaient acquérir en cours d'emploi (77 % contre 34 % chez les participants ayant d'autres limitations et 49 % chez ceux éprouvant des problèmes de santé mentale).

Tableau 28

Répartition des participants selon le niveau de compétence D de l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation

Niveau de compétence	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Formation en cours d'emploi (D)	44,7%	53,2%	63,2%	27,6%	42,3%	49,5%	51,2%	48,7%
		<i>D</i>	<i>DE</i>			<i>D</i>	<i>D</i>	
Total	167	76	117	134	112	371	213	1 190
Total sans CIT								48,3%
MA Formation en cours d'emploi (D)	21,7%	27,4%	40,2%	15,1%	25,6%		30,6%	22,4%

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

Niveau de compétence	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Formation en cours d'emploi(D)	51,1%	43,4%	55,5%
			<i>B</i>
Total	554	453	183

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,031

b) L'emploi occupé est rémunéré

Pour la majorité des participants (92 %), l'emploi¹⁶ occupé était rémunéré. Si les participants au programme CIT, avec 99 %, se démarquent en détenant le pourcentage le plus élevé d'emplois rémunérés, les participants de la mesure INSO affichent le pourcentage le plus faible d'emplois rémunérés (64 %).

Les participants non reliés à l'une ou l'autre des ententes (69 %) se distinguent des participants reliés aux ententes AEPH (98 %) et EMT (96 %) par leur plus faible pourcentage d'emplois rémunérés. Cela s'explique par la mesure INSO.

Finalement, les participants vivant d'autres limitations (97 %) affichent un pourcentage plus élevé d'emplois rémunérés, comparativement à ceux ayant des problèmes de santé mentale (86 %) et ceux éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (90 %).

¹⁶ La notion d'emploi réfère ici de façon générale à une occupation ou activité ou travail rémunéré ou non. La question était la suivante : « Durant la période suivant votre participation à la mesure X, soit entre JJMMAAAA1 et JJMMAAAA2, avez-vous occupé au moins un emploi rémunéré ou non rémunéré? Un emploi rémunéré signifie avec paie ou salaire. Cet emploi ou occupation ou travail peut être un emploi salarié ou à votre compte. Ce peut être un emploi subventionné ou non, tel un emploi avec un CIT, un emploi d'un CTA, un emploi avec une Subvention salariale (SSAL), un emploi subventionné par un autre ministère ou organisme, comme un emploi dans un plateau de travail, un centre de réadaptation en déficience physique ou intellectuelle ».

Tableau 29

Répartition des participants selon que l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation était rémunéré ou non

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Oui	95,7%	89,3%	64,1%	94,9%	95,9%	99,2%	93,4%	92,2%
	C	C		C	C	B C G	C	
Total	168	76	117	135	113	371	212	1 192

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Oui	98,1%	95,9%	68,6%
	C	C	
Total	553	457	182

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

c) L'emploi occupé est un nouvel emploi

Pour près de six participants sur dix (59 %), l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation était un nouvel emploi. Ajoutons que dans le cas des participants au programme CIT, pour 53 % d'entre eux, il s'agissait d'un renouvellement de contrat. Pour les participants ayant plusieurs participations dont la dernière est un CIT, ce pourcentage représente 9 % des participations. Pour l'ensemble, le renouvellement de contrat CIT représente le cas de 19 % des participants.

Les participants éprouvant des problèmes de santé mentale (66 %) sont en proportion plus élevée à mentionner que l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation était un nouvel emploi, comparativement à ceux ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (50 %). De même, ces derniers (27 %) sont proportionnellement plus nombreux à préciser qu'il s'agissait d'un renouvellement de contrat (CIT), comparativement à ceux ayant des problèmes de santé mentale (10 %) et ceux vivant d'autres limitations (18 %).

Les personnes handicapées participantes reliées à l'EMT et les autres personnes handicapées participantes se distinguent des personnes participantes reliées à l'AEPH en étant plus nombreuses, en proportion, à n'avoir pas déjà occupé l'emploi. Ceci s'explique, notamment, par les renouvellements de contrat du programme CIT.

Tableau 30

Répartition des participants selon que l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation était un nouvel emploi, un renouvellement ou un emploi déjà occupé

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
A déjà occupé cet emploi	28,2%	12,9%	29,9%	14,6%	14,5%	15,7%	26,4%	22,3%
	<i>F</i>		<i>F</i>					
Renouvellement de contrat (CIT)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	52,9%	9,4%	18,7%
						<i>G</i>		
N'a pas déjà occupé cet emploi	71,8%	87,1%	70,1%	85,4%	85,5%	31,4%	64,2%	58,9%
	<i>F</i>	<i>FG</i>	<i>F</i>	<i>FG</i>	<i>FG</i>		<i>F</i>	
Total	162	74	117	132	110	367	209	1 171

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
A déjà occupé cet emploi	15,6%	27,2%	27,5%
		<i>A</i>	<i>A</i>
Renouvellement de contrat (CIT)	44,2%	0,0%	0,0%
N'a pas déjà occupé cet emploi	40,2%	72,8%	72,5%
		<i>A</i>	<i>A</i>
Total	546	443	182

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

d) L'emploi occupé tient compte de leurs difficultés

Dans l'ensemble, près des trois quarts des participants (74 %) jugent que l'emploi qu'ils ont occupé tenait compte de leurs difficultés. Les participants au programme CIT, avec un fort pourcentage de mentions positives (87 %), se distinguent de la plupart des autres mesures (SAE : 64 %, PPE : 52 %, MFOR : 53 %, SSAL : 66 %), ainsi que de ceux ayant participé à plusieurs mesures ou programme (73%). De plus, ces derniers (73%), ainsi que les participants à la mesure INSO (81 %), sont également en proportion plus élevée que les participants aux mesures PPE (52 %) et MFOR (53 %) à mentionner que leur emploi tenait compte de leurs difficultés.

Finalement, les participants reliés à l'entente AEPH (83 %), ainsi que les autres participants (77 %), sont proportionnellement plus nombreux à affirmer que leur emploi tenait compte de leurs difficultés, comparativement aux participants reliés à l'entente EMT (63 %).

Tableau 31

Répartition des participants selon que l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation tenait compte de leurs difficultés

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Oui	63,8%	51,6%	80,8%	53,0%	66,3%	86,7%	73,3%	74,2%
			<i>B D</i>			<i>A B D E G</i>	<i>B D</i>	
Total	158	72	118	124	104	362	200	1 138

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Oui	83,4%	63,1%	76,9%
	<i>B</i>		<i>B</i>
Total	537	419	182

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

e) L'emploi occupé est facile

Les deux tiers des participants qualifient leur emploi comme étant facile pour eux (assez : 53 %, très : 14 %).

Seuls les participants à la mesure PPE (22 %) se distinguent en étant en proportion supérieure à qualifier leur emploi comme étant « très difficile » pour eux, comparativement aux participants des mesures INSO (4 %), MFOR (6 %), SSAL (5 %) et du programme CIT (4 %).

Les hommes (56 %) sont proportionnellement plus enclins que les femmes (48 %) à qualifier leur emploi comme étant « assez facile », mais proportionnellement moins nombreux à le qualifier comme étant « très facile » (12 % contre 17 % chez les femmes). De plus, les participants vivant d'autres limitations sont en proportion supérieure à mentionner que leur emploi était difficile (assez : 30 %, très : 9 %), comparativement aux participants éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (assez : 21 % et très : 3 %).

Tableau 32

Répartition des participants selon le niveau de difficulté de l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Très difficile	8,5%	21,5%	3,6%	6,3%	5,0%	3,8%	9,0%	6,5%
Assez difficile	25,2%	22,0% <i>C D E F</i>	24,3%	33,0%	29,7%	28,6%	28,2%	27,2%
Assez facile	49,7%	42,2%	57,6%	43,9%	55,8%	57,2%	47,3%	52,5%
Très facile	16,6%	14,3%	14,5%	16,7%	9,4%	10,3%	15,5%	13,8%
Total	165	76	116	134	113	367	209	1 180

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Très difficile	5,0%	8,9%	4,3%
Assez difficile	28,1%	26,7%	26,1%
Assez facile	55,8%	48,6%	53,5%
Très facile	11,0%	15,7%	16,1%
Total	549	449	182

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,054

f) *L'emploi occupé leur permet de se sentir accepté et considéré comme les autres collègues de travail*

La majorité des participants mentionnent que leur emploi leur permettait de se sentir accepté et considéré comme les autres collègues de travail (91 %).

On ne relève cependant aucune différence significative entre les divers sous-groupes étudiés.

Tableau 33

Répartition des participants selon que l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation permettait de se sentir accepté et considéré

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Oui	90,7%	82,4%	93,2%	90,1%	91,0%	91,6%	91,7%	91,2%
Total	158	73	112	132	110	362	202	1 149

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,426

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Oui	90,6%	91,2%	92,8%
Total	537	434	178

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,762

g) L'emploi occupé les satisfait

Encore ici, c'est une majorité de participants qui se disent « plutôt satisfaits » de l'emploi qu'ils ont occupé (88 %).

Les participants au programme CIT (92 %) sont en proportion plus élevée à se dire « plutôt satisfaits », comparativement aux participants des mesures SAE (83 %) et PPE (78 %).

De même, les personnes participantes reliées à l'entente AEPH (90 %) sont proportionnellement plus nombreuses que les personnes participantes reliées à l'entente EMT (84 %) à démontrer leur satisfaction.

Les participants éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (94 %) affichent des pourcentages plus élevés de satisfaction, comparativement à ceux vivant d'autres limitations (87 %) et ceux ayant des problèmes de santé mentale (84 %).

Tableau 34

Répartition des participants selon leur satisfaction de l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Plutôt satisfait	82,8%	77,8%	90,2%	86,9%	88,7%	92,2%	87,2%	87,8%
						AB		
Total	167	76	117	133	114	369	208	1 184

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,008

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Plutôt satisfait	90,3%	84,0%	90,6%
Total	551	450	183

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,012

h) L'emploi occupé correspond au genre d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir

Sept participants sur dix affirment que leur emploi correspondait « beaucoup » au genre d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir (71 %).

Les participants à la mesure SSAL (78 %) et au programme CIT (79 %), comparativement à ceux de la mesure PPE (54 %), sont en proportion plus élevée à mentionner que leur emploi correspondait « beaucoup » au genre d'emploi qu'ils souhaitaient, et la situation est similaire pour les participants au programme CIT (79 %), comparativement à ceux ayant participé à plusieurs mesures ou programme (66 %).

Si on ne tient pas compte du programme CIT, ce sont 67 % des participants qui affirment que l'emploi occupé correspond beaucoup au genre d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir. Une question semblable se retrouve dans l'étude des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec. On y retrouve que 71 % de l'ensemble des participants considèrent que l'emploi correspond à l'emploi souhaité.

Les participants reliés à l'entente AEPH (76 %) sont proportionnellement plus nombreux que les participants reliés à l'entente EMT (68 %) à mentionner cette correspondance entre l'emploi occupé et l'emploi souhaité.

Finalement, en regard des limitations des participants, on remarque que les participants vivant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (76 %) sont en proportion plus élevée à préciser que leur emploi correspondait « beaucoup » au genre d'emploi qu'ils souhaitaient, comparativement à ceux ayant des problèmes de santé mentale (64 %).

Tableau 35

Répartition des participants selon la correspondance de l'emploi occupé avec l'emploi souhaité

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Beaucoup	66,4%	54,4%	67,7%	67,9%	77,5%	78,9%	65,7%	70,7%
Total	158	76	110	129	109	351	205	1 138
Total sans CIT								67%
MA correspond à l'emploi souhaité	66,5%	70,4%	66,9%	74,0%	76,6%		72,1%	70,7%

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Beaucoup	75,7%	67,5%	65,8%
Total	527	436	175

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,016

i) Il y avait souvent quelqu'un pour les aider

En général, pour huit participants sur dix, lorsqu'ils avaient besoin d'aide dans leur travail, affirment qu'il y avait « souvent » quelqu'un pour les aider.

La seule différence significative que l'on peut relever se situe chez les participants non reliés à l'une ou l'autre des ententes (86 %) qui sont proportionnellement en plus grand nombre à mentionner qu'il y avait « souvent » quelqu'un pour les aider comparativement aux participants reliés à l'entente EMT (75 %).

Tableau 36

Répartition des participants selon la disponibilité de l'aide dans le travail de l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Souvent	76,8%	70,6%	87,6%	72,3%	71,4%	83,0%	77,9%	79,7%
Total	153	69	109	125	109	353	200	1 118

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,008

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Souvent	81,7%	75,2%	85,6%
Total	525	422	171

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,011

j) *Deux participants sur trois ne s'absentent jamais de leur travail*

C'est dans une proportion de 65 % que les participants affirment ne « jamais » s'absenter de leur travail. Un autre tiers (32 %) mentionne s'absenter « parfois », et 3 % s'absente « régulièrement ».

On note au niveau des mesures et programme, une seule différence significative qui concerne les participants de la mesure PPE (50 %) qui affirment en proportion supérieure s'absenter « parfois » de leur travail, comparativement à ceux de la mesure MFOR (27 %) et à ceux qui ont participé à plusieurs mesures ou programme (28 %).

Parallèlement, les hommes (69 %) sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (58 %) à mentionner ne « jamais » s'absenter de leur travail. À l'inverse, les femmes affirment en proportion plus grande qu'elles s'absentent « parfois » (38 % contre 29 % chez les hommes) ou « régulièrement » (4 % contre 2 % chez les hommes).

Tableau 37
Répartition des participants selon la fréquence des absences dans l'emploi occupé au cours de l'année suivant leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Régulièrement	2,2%	2,4%	3,1%	1,5%	0,7%	3,9%	1,8%	2,8%
Parfois	30,5%	50,3%	33,7%	27,0%	36,4%	34,5%	28,4%	32,4%
Jamais	67,3%	47,4%	63,1%	71,5%	62,9%	61,6%	69,8%	64,9%
Total	165	73	116	134	110	370	209	1 177

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,062

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Régulièrement	3,5%	2,1%	2,7%
Parfois	34,1%	29,9%	34,0%
Jamais	62,4%	68,0%	63,4%
Total	548	447	182

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,446

k) *Les motifs de santé sont la principale raison de l'absence du travail*

La principale raison de l'absence des participants ayant mentionné s'être absentes « régulièrement » ou « parfois » est la santé, qu'elle soit liée au handicap (48 %) ou non (41 %). Dans une moindre mesure, il s'agissait aussi de raisons familiales ou personnelles (6 %) et d'un repos nécessaire, car le travail était trop épuisant (3 %). Les autres raisons évoquées cumulent moins de 1 % des mentions (difficultés avec le patron 0,9 %; horaires, 0,6 %; fermeture, faillite, 0,3 %; travaille à son compte (0,3 %); déplacement lié à l'emploi, 0,2 %; comportement inapproprié, 0,1 %).

La seule différence significative que l'on peut relever sur cette question s'applique aux participants non reliés aux ententes (8 %) qui sont proportionnellement plus nombreux que les participants reliés à l'entente EMT (1 %) à mentionner le repos comme principal motif d'absence.

Finalement, les participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (59 %) sont en proportion plus élevée à mentionner des problèmes de santé non liés au handicap comme principal motif d'absence, comparativement à ceux vivant des problèmes de santé mentale (34 %) et ceux éprouvant d'autres limitations (35 %). Par contre, les problèmes de santé liés au handicap ont été plus souvent mentionnés par les participants éprouvant d'autres limitations (54 %) et ceux vivant des problèmes de santé mentale (56 %), comparativement à ceux ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (30 %).

5.4.1 Résumé du principal emploi des participants

Le tableau suivant présente les principaux résultats concernant l'emploi principal :

Tableau 38
Principaux résultats concernant l'emploi principal

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total
% de personnes dont l'emploi principal								
Est de compétence D	44,7 %	53,2 %	63,2 %	27,6 %	42,3 %	49,5 %	51,2 %	47,8 %
Est rémunéré	95,7 %	89,3 %	64,1 %	94,9 %	95,9 %	99,2 %	93,4 %	92,2 %
Est un nouvel emploi	71,8 %	87,1 %	70,1 %	85,4 %	85,5 %	31,4 %	64,2 %	58,9 %
Tient compte de leurs difficultés	63,8 %	51,6 %	80,8 %	53,0 %	66,3 %	86,7 %	73,3 %	74,2 %
Est assez ou très facile	66,3 %	56,5 %	72,1 %	60,6 %	65,2 %	67,5 %	62,8 %	66,3 %
Leur permet de se sentir accepté et considéré comme les autres collègues de travail	90,7 %	82,4 %	93,2 %	90,1 %	91,0 %	91,6 %	91,7 %	91,2 %
Les satisfait (plutôt satisfait)	82,8 %	77,8 %	90,2 %	86,9 %	88,7 %	92,2 %	87,2 %	87,8 %
Correspond beaucoup au genre de travail qu'ils souhaitaient obtenir	66,4 %	54,4 %	67,7 %	67,9 %	77,5 %	78,9 %	65,7 %	70,7 %
A souvent quelqu'un pour les aider	76,8 %	70,6 %	87,6 %	72,3 %	71,4 %	83,0 %	77,9 %	79,7 %
% de personnes qui ne s'absentent jamais de leur emploi	67,3 %	47,4 %	63,1 %	71,5 %	62,9 %	61,6 %	69,8 %	64,9 %

L'occupation principale se retrouve, pour près d'un participant sur deux, dans des emplois de niveau de compétence D selon la classification nationale des professions, c'est-à-dire dans des emplois où une formation en cours d'emploi caractérise habituellement les professions, mais pas de formation académique particulière. L'emploi occupé est rémunéré pour la très grande majorité des participants, mais un peu moins souvent pour les participants d'INSO. L'emploi occupé est un nouvel emploi pour près de six participants sur dix, pour deux participants, il s'agit

d'un renouvellement de contrat (c'est le cas des participants à CIT) et pour les autres, d'un emploi déjà occupé. Près des trois quarts des participants sont d'avis que l'emploi occupé tient compte de leurs difficultés. L'emploi occupé est assez facile ou très facile pour environ deux personnes sur trois. L'emploi occupé leur permet de se sentir accepté et considéré comme les autres collègues de travail (neuf participants sur dix). Les participants sont plutôt satisfaits de cet emploi (neuf participants sur dix). L'emploi occupé correspond au genre d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir pour sept participants sur dix. En général, il y avait souvent quelqu'un pour les aider lorsqu'ils avaient besoin d'aide (près de huit participants sur dix). Près des deux tiers des participants ne s'absentent jamais de leur travail et près d'un tiers s'absentent parfois. Des motifs de santé liés ou non aux handicaps ou limitations expliquent principalement ces absences du travail.

Si on se réfère aux questions d'évaluation :

Dans quelle mesure la participation à la mesure a-t-elle eu des effets sur l'insertion des participants dans des emplois durables et de qualité?

☞ À cette étape de l'analyse, on peut reconnaître que la participation à une mesure ou à un programme a suscité des perceptions positives des participants sur certains éléments qualitatifs de l'emploi occupé. En effet, ces emplois sont rémunérés, tiennent compte de leurs difficultés et sont jugés assez ou très faciles. Les participants se sentent acceptés et considérés comme les autres collègues de travail malgré leurs handicaps ou limitations. Il y a souvent quelqu'un pour les aider s'ils en éprouvent le besoin. Le genre de travail qu'ils font correspond beaucoup à ce qu'ils souhaitaient obtenir et ils en sont plutôt satisfaits. Ils s'absentent très rarement de leur travail et lorsqu'ils le font, ce sont pour des raisons de santé.

Pour ce qui est de la qualité des emplois, une des façons de l'évaluer est en regard du niveau de compétence requis. Il semble que près de la moitié des participants ont occupé des emplois de niveaux de compétence D selon la classification nationale des professions, c'est-à-dire dans des emplois où une formation en cours d'emploi caractérise habituellement les professions, mais pas de formation académique particulière, ce qui est plus de deux fois la proportion obtenue pour l'ensemble des participants en général. Il est bien possible que la cause en soit la nature des limitations des participants, puisque plus des trois quarts des participants ayant des problèmes de limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (77 %) se retrouvent dans des emplois de niveau de compétence D, tandis que près de la moitié des participants ayant des problèmes de santé mentale (49 %) se retrouvent dans des emplois de ce niveau et le tiers des participants ayant d'autres types de limitations (34 %).

Lorsque l'on compare le niveau de compétence des emplois avec le niveau de scolarité déclaré des participants, on se rend compte que près de deux participants sur trois ayant un niveau de scolarité primaire ou un niveau secondaire non complété (65 %) se retrouvent dans des emplois de niveau de compétence D et 23 % dans des emplois de niveau de compétence C. Les participants ayant un niveau de scolarité secondaire complété ou collégial non complété, se retrouvent 26 % dans des emplois de niveau de compétence B, 31 % dans des emplois de niveaux de compétence C et 39 % dans des emplois de niveau de compétence D. Les participants ayant un niveau de scolarité collégial complété ou universitaire non complété se partagent, dans une proportion de 7 %, dans des emplois de niveau de compétence A, 37 % dans des emplois de niveau de compétence B, 28 % dans des emplois de niveau de compétence C et 25 % dans des emplois de niveau de

compétence D. Finalement, les participants ayant un niveau universitaire complété se retrouvent 21 % dans des emplois de niveau de compétence A, 36 % dans des emplois de niveau de compétence B, 21 % dans des emplois de niveau de compétence C et 17 % dans des emplois de niveau de compétence D. En résumé, le niveau de scolarité assure généralement des emplois de niveau de compétence similaire ou inférieur, mais ne permet pas d'accéder trop souvent à des emplois de plus haut niveau de compétence, ceci peut être dû, dans une certaine mesure, aux limitations des personnes qui peuvent restreindre différentes composantes de leur capacité.

5.5 LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Cinq indicateurs ont été créés à partir de différentes questions du sondage en vue de rendre compte de la perception des participants et des non-participants en regard de leur situation au moment de l'entrevue et celle qu'ils vivaient avant le début de la participation ou de la période de référence dans le cas des non-participants.

5.5.1 L'estime de soi

Un premier indicateur a été créé regroupant la perception des participants quant à leur situation avant le début de leur participation et au moment du sondage en regard des énoncés suivants :

- leur confiance en eux et en leurs capacités;
- et l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes.

Dans l'ensemble, 67 % des participants et 19 % des non-participants considèrent que leur estime de soi s'est améliorée à la suite de leur participation ou à la suite de la période de référence pour les non-participants. De plus, 24 % des participants et 62 % des non-participants estiment que leur estime de soi n'a pas changé et 10 % des participants et 20 % des non-participants qu'elle est pire qu'avant la participation.

De plus, on note chez les participants à la mesure SAE (14 %) comparativement à ceux de la mesure INSO (6 %) et du programme CIT (7 %), un plus grand pourcentage de participants jugeant qu'il y a eu une détérioration de leur estime de soi, ce qui explique les résultats selon les ententes où les participants reliés à l'entente EMT (12 %), considèrent davantage que ceux reliés à l'entente AEPH (8 %) et aux autres participants (7 %) qu'il y a eu détérioration de leur estime de soi.

Ici encore, il existe quelques différences significatives en regard des limitations des participants. Ainsi, ceux vivant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (65 %), ainsi que ceux ayant des problèmes de santé mentale (62 %), sont en plus grande proportion à affirmer que leur estime de soi s'est améliorée suite à leur participation, comparativement à ceux éprouvant d'autres limitations (54 %). Cependant, ces derniers (33 %) déclarent en plus forte proportion que leur estime de soi n'a pas changé, comparativement à ceux éprouvant des problèmes de santé mentale (26 %). Par ailleurs, ces participants ayant d'autres limitations (14 %) et ceux ayant des problèmes de santé mentale (12 %) sont en plus grande proportion que les participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (5 %) à affirmer que leur estime de soi est pire au moment du sondage qu'avant la participation.

Tableau 39

Répartition des participants selon la comparaison de leur estime de soi au moment du sondage et avant le début de leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
Mieux	61,6% H	65,1% H	69,0% H	65,7% H	61,0% H	71,9% H	66,9% H	66,5%	18,8%
Pire	14,0% C F	11,5%	6,4%	6,6%	11,6%	7,0%	9,2%	9,5%	19,7% C D F G
N'a pas changé	24,5%	23,4%	24,6%	27,8%	27,3%	21,1%	24,0%	24,0%	61,6% A B C D E F G
Total	319	210	349	294	177	450	346	2 145	340

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Mieux	69,4%	63,3%	68,0%
Pire	7,8%	12,4% A C	7,0%
N'a pas changé	22,8%	24,2%	25,1%
Total	820	772	553

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,007

5.5.2 La motivation

Un second indicateur a été créé permettant d'analyser la motivation des participants. Cet indicateur a été calculé à partir de la perception des participants quant à leur situation avant le début de leur participation et au moment du sondage en regard des énoncés suivants :

- leur motivation à trouver du travail ou à continuer à travailler;
- et leur motivation à améliorer leur formation, leurs apprentissages par rapport au travail.

On y voit que, dans l'ensemble, 62 % des participants estiment que leur motivation s'est améliorée à la suite de leur participation. Finalement, 10 % estiment que leur motivation est pire qu'avant la participation et 29 % estiment qu'elle n'a pas changé.

Cependant, on ne relève aucune différence significative entre les divers sous-groupes étudiés, sauf en regard des limitations des participants où ceux vivant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (70 %) sont en proportion plus élevée à déclarer que leur motivation s'est améliorée à la suite de leur participation, comparativement à ceux éprouvant d'autres limitations (58 %) et ceux ayant des problèmes de santé mentale (59 %). Réciproquement, ils sont en proportion moins élevée à déclarer que leur motivation s'est détériorée à la suite de la participation (4 % contre 11 % et 13 %).

Tableau 40

Répartition des participants selon la comparaison de leur motivation au moment du sondage et avant le début de leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Mieux	57,6%	57,9%	57,5%	67,6%	59,0%	66,1%	62,7%	61,8%
Pire	11,0%	9,9%	12,1%	6,3%	12,8%	6,5%	10,3%	9,5%
N'a pas changé	31,4%	32,2%	30,5%	26,2%	28,2%	27,4%	26,9%	28,7%
Total	303	202	311	282	167	434	338	2 037

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,058

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Mieux	64,5%	59,7%	58,7%
Pire	8,0%	10,4%	11,1%
N'a pas changé	27,4%	29,9%	30,2%
Total	792	738	507

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,266

5.5.3 La santé

Le tableau suivant présente un troisième indicateur regroupant les énoncés concernant la perception des participants quant à leur santé et leur consommation de médicaments avant le début de leur participation et au moment du sondage.

Globalement, la perception des participants en regard de leur santé est très mitigée, puisque un peu plus du tiers d'entre eux (38 %) considèrent qu'il y a eu amélioration de leur santé entre les deux moments, un autre tiers (35 %), que leur santé n'a pas changé et un peu moins du tiers (27 %), qu'il y a eu détérioration de leur santé. Chez les non-participants, 14 % mentionnent que leur situation s'est améliorée, 44 % mentionnent que leur situation n'a pas changé et 43 % qu'elle s'est détériorée. Puisque la consommation de médicaments à la hausse ou à la baisse ne reflète pas exactement un mieux être par rapport à la santé, nous avons considéré la question relativement à la santé seulement. Pour l'ensemble des participants, les résultats sont aussi mitigés que pour l'indicateur précédemment créé. En effet, un peu plus du tiers des participants considèrent qu'il y a eu amélioration de leur santé (38 %), environ 44 % considèrent qu'elle n'a pas changé et 18 % jugent qu'elle est pire qu'avant la participation. Pour les non-participants, 14 % jugent qu'elle est meilleure qu'avant, 54 % estiment qu'elle n'a pas changé et 33 % qu'elle est pire qu'avant.

Encore ici, on ne relève aucune différence significative entre les divers sous-groupes étudiés, sauf en regard des limitations des participants où ceux éprouvant d'autres limitations (37 %) sont en proportion plus élevée à déclarer que leur santé s'est détériorée suite à leur participation, comparativement à ceux ayant des problèmes de santé mentale (30 %) et ceux vivant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (15 %), et en proportion moins élevée à déclarer que leur santé s'est améliorée à la suite de leur participation (26 % contre 41 % et 38 %). Cependant, ces derniers (45 %) déclarent en plus forte proportion que

leur santé n'a pas changé, comparativement à ceux éprouvant des problèmes de santé mentale (32 %).

Tableau 41
Répartition des participants selon la comparaison de leur santé au moment du sondage et avant le début de leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
Mieux	33,6%	36,9%	38,0%	36,7%	37,7%	41,6%	41,1%	37,7%	13,8%
Pire	32,3%	22,4%	28,0%	20,7%	28,8%	23,7%	22,1%	26,8%	42,5%
N'a pas changé	34,1%	40,7%	34,0%	42,6%	33,5%	34,8%	36,7%	35,4%	43,7%
Total	242	161	299	220	124	308	262	1 616	319

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Mieux	41,6%	35,0%	37,6%
Pire	24,0%	29,5%	26,1%
N'a pas changé	34,3%	35,5%	36,3%
Total	592	563	461

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,233

5.5.4 La vie familiale et sociale

Un quatrième indicateur regroupe deux énoncés concernant la vie familiale et la vie sociale des participants, toujours évalués par eux en fonction de leur situation avant le début de leur participation et au moment du sondage.

Dans l'ensemble, on constate dans ce tableau que 56 % des participants et 15 % des non-participants considèrent que leur vie familiale et sociale s'est améliorée à la suite de leur participation, ou à la suite de la période de référence pour les non-participants. Environ le tiers des participants (34 %) jugent que leur vie familiale et sociale n'a pas changé, tandis que 10 % considèrent que la situation relativement à la vie familiale et sociale est pire qu'avant. Pour les non-participants, 69 % estiment que la situation n'a pas changé, tandis que 16 % considèrent que cela est pire qu'avant.

De plus, on remarque chez les participants au programme CIT (64 %), comparativement à ceux des mesures SAE (50 %), PPE (50 %) et MFOR (48 %), un taux supérieur de participants affirmant qu'il y a eu une amélioration de leur vie familiale et sociale entre les deux moments. À l'inverse, les participants à la mesure SAE (14 %), comparativement à ceux de la mesure INSO (7 %), affirment en plus grande proportion qu'il y a eu une détérioration de leur vie familiale et sociale, alors que les participants à la mesure MFOR (42 %) sont proportionnellement plus nombreux que ceux du programme CIT (28 %) à évaluer que leur vie familiale et sociale n'a pas changé entre les deux moments.

Les participants reliés à l'entente AEPH (62 %) sont en plus forte proportion à mentionner qu'il y a eu une amélioration de leur vie familiale et sociale, comparativement à ceux reliés à l'entente EMT (51 %), alors que ces derniers (14 %) sont en proportion supérieure à mentionner qu'elle s'est détériorée, comparativement aux autres participants (7 %). Finalement, les participants reliés à l'entente EMT (35 %) et les autres participants (38 %) sont proportionnellement plus nombreux que ceux reliés à l'entente AEPH (29 %) à considérer que leur vie familiale et sociale n'a pas changé.

Les participants éprouvant d'autres limitations (14 %), ainsi que ceux ayant des problèmes de santé mentale (13 %), sont en plus forte proportion à juger que leur vie familiale et sociale est pire, comparativement à ceux vivant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (4 %) et, réciproquement, en moins forte proportion à juger que leur vie familiale et sociale est meilleure (46 % et 50 % contre 55 %).

Tableau 42

Répartition des participants selon la comparaison de leur vie familiale et sociale au moment du sondage et avant le début de leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non participants (H)
Mieux	50,4%	50,2%	57,6%	47,9%	57,2%	64,1%	57,0%	55,8%	15,4%
	H	H	H	H	H	A B D	H		
Pire	14,0%	12,1%	6,6%	10,1%	14,8%	8,5%	10,5%	10,4%	16,1%
	C								C F
N'a pas changé	35,6%	37,7%	35,8%	42,0%	28,0%	27,5%	32,5%	33,7%	68,5%
				F					A B C D
Total	318	206	342	290	175	446	347	2 124	351

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Mieux	62,1%	51,3%	55,2%
	B		
Pire	9,4%	13,5%	7,1%
		C	
N'a pas changé	28,5%	35,1%	37,7%
		A	A
Total	812	764	548

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

5.5.5 La qualité de vie

Un dernier indicateur tente de résumer « la qualité de la vie » par le regroupement de la perception des participants de leur situation au début de leur participation et au moment du sondage sur les énoncés suivants :

- leur situation économique;
- leur vie familiale;
- leur vie sociale;
- leur confiance en eux et en leurs capacités;

- l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes;
- leur santé;
- et leur consommation de médicaments.

Globalement, on peut affirmer à partir de ce tableau que 69 % des participants et 22 % des non-participants considèrent que la qualité de leur vie s'est améliorée à la suite de leur participation ou à la suite de la période de référence pour les non-participants, 11 % des participants et 35 % des non-participants estiment que la qualité de vie est la même, tandis que 20 % des participants et 43 % des non-participants considèrent qu'il y a eu détérioration de la qualité de vie.

De plus, les participants reliés à l'entente AEPH (73 %) sont en plus grande proportion que ceux reliés à l'entente EMT (65 %) à affirmer que la qualité de leur vie s'est améliorée. À l'inverse, ces derniers (24 %) sont en proportion supérieure à ceux reliés à l'entente AEPH (18 %) à mentionner que la qualité de leur vie s'est détériorée.

Finalement, les participants éprouvant d'autres limitations (31 %) sont en plus forte proportion à juger que la qualité de leur vie est pire à la suite de leur participation, comparativement à ceux ayant des problèmes de santé mentale (24 %), ainsi que ceux vivant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (10 %), et en plus faible proportion à la juger meilleure (56 % contre 63 % et 67 %). Cependant, ces derniers (23 %) déclarent en plus forte proportion que la qualité de leur vie n'a pas changé, comparativement à ceux éprouvant des problèmes de santé mentale (13 %) et ceux ayant d'autres limitations (13 %).

Tableau 43
Répartition des participants selon la comparaison de la qualité de leur vie au moment du sondage et avant le début de leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non participants (H)
Mieux	62,8%	72,0%	71,6%	67,3%	66,0%	74,7%	72,4%	69,3%	22,1%
Pire	25,3%	17,3%	16,9%	19,1%	25,0%	17,7%	16,3%	19,8%	43,3%
N'a pas changé	11,9%	10,7%	11,4%	13,6%	9,0%	7,6%	11,4%	10,8%	34,6%
Total	236	157	288	214	122	305	256	1 578	300

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Mieux	73,1%	65,0%	71,3%
Pire	17,7%	23,8%	16,7%
N'a pas changé	9,2%	11,2%	12,0%
Total	580	551	447

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,028

5.5.6 Les effets perçus par les participants de leur participation sur leur vie sociale et professionnelle

Plusieurs questions ont été posées aux participants, afin de connaître leur degré d'accord sur divers énoncés concernant les effets perçus de leur participation sur leur vie sociale et professionnelle.

Dans l'ensemble, le niveau d'accord est relativement élevé variant entre 72 % et 84 %.

Comparativement aux participants de toutes les autres mesures, les participants au programme CIT affichent généralement parmi les plus forts pourcentages de participants « plutôt d'accord »; ils sont suivis de près par les participants de INSO (trois énoncés sur sept). À l'inverse, les participants à la mesure SAE cumulent parmi les plus faibles pourcentages d'accord sur l'ensemble des énoncés (six énoncés sur sept) à l'exception de l'énoncé « *Votre participation vous permet d'améliorer vos chances de trouver un emploi* » où ce sont les participants à la mesure INSO qui affichent le plus faible pourcentage de participants « plutôt d'accord ».

Pour tous les énoncés, les participants reliés à l'entente AEPH sont proportionnellement plus nombreux que les participants reliés à l'entente EMT à se dire « plutôt d'accord » avec ceux-ci. Cela était prévisible, étant donné les résultats précédents et le lien entre les participants au programme CIT et l'entente AEPH et celui entre les participants à la mesure SAE et l'entente EMT. De plus, pour quatre énoncés, ils sont également en proportion plus grande que les participants non reliés aux ententes à démontrer leur accord. Il s'agit des énoncés suivants :

- votre participation vous a redonné le goût d'agir, de vous prendre en main, de faire quelque chose;
- votre participation vous a permis d'améliorer vos connaissances d'un métier;
- votre participation vous a permis de développer les méthodes de travail;
- votre participation vous permet d'améliorer vos chances de trouver un emploi.

Ajoutons, en terminant, que sur cinq des sept énoncés proposés, les participants non reliés à l'une ou l'autre des ententes sont en proportion plus élevée à se dire « plutôt d'accord » avec ceux-ci, comparativement aux participants reliés à l'entente EMT, ces énoncés sont :

- ça vous a permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens (89 % contre 77 %);
- votre participation vous a permis d'améliorer vos connaissances d'un métier (72 % contre 62 %);
- ça vous a permis de retrouver ou de développer des habitudes de travail comme se lever tôt, se déplacer tous les jours (78 % contre 63 %);
- ça vous a permis de développer votre sens des responsabilités ou votre autonomie (79 % contre 64 %);
- votre participation vous a permis de développer les méthodes de travail (77 % contre 64 %).

Alors, qu'à l'inverse, les participants reliés à l'entente EMT (71 %) sont proportionnellement plus nombreux que les autres participants (61 %) à afficher leur accord sur l'énoncé « *Votre participation vous permet d'améliorer vos chances de trouver un emploi* ».

En regard du sexe et des limitations des participants, voici le détail des différences significatives constatées.

Les femmes (75 %) sont en proportion plus grande à se dire « plutôt d'accord » avec l'énoncé « *Votre participation vous a permis d'améliorer vos connaissances d'un métier* », comparativement aux hommes (70 %), alors que ces derniers sont en proportion plus élevée à donner leur accord sur l'énoncé « *Ça vous a permis de développer votre sens des responsabilités ou votre autonomie* » (76 % contre 71 % chez les femmes).

Deux participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage sur trois se retrouvent dans le programme CIT et dans le programme INSO. Les participants de ce programme et de cette mesure étaient plutôt positifs relativement aux différents énoncés. Ceci explique pourquoi les participants éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage sont davantage **en accord** avec les énoncés suivants :

- votre participation vous a redonné le goût d'agir, de vous prendre en main, de faire quelque chose (87 % contre 79 % chez ceux ayant d'autres limitations et 81 % pour ceux vivant des problèmes de santé mentale);
- votre participation vous a permis d'améliorer vos connaissances d'un métier (84 % contre 70 % chez ceux ayant d'autres limitations et 67 % pour ceux vivant des problèmes de santé mentale);
- ça vous a permis de développer votre sens des responsabilités ou votre autonomie (87 % contre 65 % chez ceux ayant d'autres limitations et 77 % pour ceux vivant des problèmes de santé mentale);
- votre participation vous a permis de développer les méthodes de travail (84 % contre 72 % chez ceux ayant d'autres limitations et 72 % pour ceux vivant des problèmes de santé mentale);
- votre participation vous permet d'améliorer vos chances de trouver un emploi (80 % contre 73 % chez ceux ayant d'autres limitations et 65 % pour ceux vivant des problèmes de santé mentale).

Par contre, les participants éprouvant d'autres limitations (dont quatre sur dix se retrouvent dans la mesure SAE qui présente les plus faibles pourcentages d'accord avec les énoncés) sont moins **d'accord** avec les énoncés suivants :

- ça vous a permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens (80 % contre 89 % chez ceux ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage et 86 % pour ceux vivant des problèmes de santé mentale);
- ça vous a permis de retrouver ou de développer des habitudes de travail comme se lever tôt, se déplacer tous les jours (66 % contre 82 % chez ceux ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage et 76 % pour ceux vivant des problèmes de santé mentale).

Tableau 44
Répartition des participants selon leur degré d'accord avec divers énoncés en regard avec leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
1) Votre participation vous a redonné le goût d'agir, de vous prendre en main, de faire quelque chose								
Plutôt d'accord	75,9%	82,6%	81,3%	80,4%	79,9%	90,5%	80,4%	81,5%
						A C D E G		
Total	314	208	344	295	177	441	342	2 121
2) Ça vous a permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens								
Plutôt d'accord	77,0%	85,8%	90,6%	79,7%	78,1%	88,2%	82,8%	83,7%
			A D E			A D E		
Total	313	210	350	298	178	446	345	2 140
3) Votre participation vous a permis d'améliorer vos connaissances d'un métier								
Plutôt d'accord	55,8%	75,9%	69,4%	84,2%	76,7%	87,9%	77,2%	72,3%
		A	A	A C	A	A B C E G	A	
Total	310	210	341	293	177	441	345	2 117
4) Ça vous a permis de retrouver ou de développer des habitudes de travail comme se lever tôt, se déplacer tous les jours								
Plutôt d'accord	61,8%	76,6%	80,2%	69,0%	75,5%	82,9%	70,5%	73,0%
		A	A D		A	A D G		
Total	309	206	346	294	177	443	341	2 116
5) Ça vous a permis de développer votre sens des responsabilités ou votre autonomie								
Plutôt d'accord	62,2%	76,9%	81,3%	66,5%	71,4%	84,6%	72,8%	73,8%
		A	A D			A D E G		
Total	310	207	345	298	177	443	342	2 122
6) Votre participation vous a permis de développer les méthodes de travail								
Plutôt d'accord	60,2%	75,8%	77,2%	77,1%	77,7%	90,9%	72,6%	74,7%
		A	A	A	A	A B C D E G	A	
Total	308	206	343	292	177	440	341	2 107
7) Votre participation vous permet d'améliorer vos chances de trouver un emploi								
Plutôt d'accord	69,8%	71,8%	56,9%	75,5%	75,2%	85,2%	73,6%	71,9%
	C	C		C	C	A B C D G	C	
Total	307	205	312	288	172	429	336	2 049

Test du Khi-Deux de Pearson = 1) 0,000 2) 0,000 3) 0,000 4) 0,000 5) 0,000 6) 0,000 7) 0,000

Tableau 44 (suite)

Répartition des participants selon leur degré d'accord avec divers énoncés en regard avec leur participation

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
1) Votre participation vous a redonné le goût d'agir, de vous prendre en main, de faire quelque chose Plutôt d'accord	88,2%	77,2%	80,3%
Total	809	764	548
2) Ça vous a permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens Plutôt d'accord	87,3%	77,1%	89,1%
Total	819	765	556
3) Votre participation vous a permis d'améliorer vos connaissances d'un métier Plutôt d'accord	85,2%	62,2%	72,0%
Total	812	759	546
4) Ça vous a permis de retrouver ou de développer des habitudes de travail comme se lever tôt, se déplacer tous les jours Plutôt d'accord	80,6%	63,3%	78,4%
Total	808	757	551
5) Ça vous a permis de développer votre sens des responsabilités ou votre autonomie Plutôt d'accord	81,7%	64,2%	78,6%
Total	807	764	551
6) Votre participation vous a permis de développer les méthodes de travail Plutôt d'accord	86,6%	63,8%	76,8%
Total	806	758	543
7) Votre participation vous permet d'améliorer vos chances de trouver un emploi Plutôt d'accord	81,9%	71,0%	61,1%
Total	791	752	506

Test du Khi-Deux de Pearson = 1) 0,000 2) 0,100 3) 0,000 4) 0,000 5) 0,000 6) 0,000 7) 0,000

5.5.7 Résumé des indicateurs sur la qualité de vie comparant la période avant et après la participation et sur les effets perçus de la participation sur la vie sociale et professionnelle

Le tableau suivant donne les résultats sur la qualité de vie :

Tableau 45
Résumé des indicateurs sur la qualité de vie comparant la période avant et après la participation

Indicateurs	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULT	Total	Non-part.
Meilleure estime de soi après qu'avant	61,6%	65,1%	69,0%	65,7%	61,0%	71,9%	66,9%	66,5%	18,8%
Meilleure motivation à travailler, à trouver du travail, à améliorer leur formation après qu'avant	57,6%	57,9%	57,5%	67,6%	59,0%	66,1%	62,7%	61,8%	N/A
Meilleure santé après qu'avant	33,6%	36,9%	38,0%	36,7%	37,7%	41,6%	41,1%	37,7%	13,8%
Meilleure vie familiale et sociale après qu'avant	50,4%	50,2%	57,6%	47,9%	57,2%	64,1%	57,0%	55,8%	15,4%
Meilleure qualité de vie en général après qu'avant	62,8%	72,0%	71,6%	67,3%	66,0%	74,7%	72,4%	69,3%	22,1%

Pour les cinq indicateurs retenus, il semble que les participants jugent plutôt positivement les aspects de la qualité de la vie retenus sur la période après la participation par rapport à avant celle-ci. En effet, à l'exception de l'indicateur relatif à la santé qui est plus mitigé, c'est la majorité des participants et même beaucoup plus qui considèrent meilleure leur situation : meilleure vie familiale et sociale (56 %), meilleure motivation à travailler (62 %), meilleure estime de soi (67 %) et meilleure qualité de vie en général (69 %). Par contre, pour les non-participants, peut-être est-ce en partie dû au fait qu'ils sont nettement différents des participants, que leurs handicaps ou limitations semblent plus grands et que de ce fait leur situation se détériore au fil des années, du moins ne s'améliore pas, la vie ne semble pas particulièrement meilleure au moment du sondage, les proportions les plus fortes se situant dans le fait qu'aucun changement n'est perçu entre les périodes avant et après la période de référence (estime de soi non changée (62 %), vie sociale et familiale non changée (69 %), santé non changée (44 %)) ou encore que la situation est perçue comme étant pire (qualité de vie en général (43 %)).

Le tableau suivant donne les résultats sur les effets perçus :

Tableau 46
Effets perçus de la participation sur la vie sociale et professionnelle

	SAE	PPE	INSO	MFOR	SSAL	CIT	MULTI	Total
1) Votre participation vous a redonné le goût d'agir, de vous prendre en main, de faire quelque chose								
Plutôt d'accord	75,9%	82,6%	81,3%	80,4%	79,9%	90,5%	80,4%	81,5%
2) Ça vous a permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens								
Plutôt d'accord	77,0%	85,8%	90,6%	79,7%	78,1%	88,2%	82,8%	83,7%
3) Votre participation vous a permis d'améliorer vos connaissances d'un métier								
Plutôt d'accord	55,8%	75,9%	69,4%	84,2%	76,7%	87,9%	77,2%	72,3%
4) Ça vous a permis de retrouver ou de développer des habitudes de travail comme se lever tôt, se déplacer tous les jours								
Plutôt d'accord	61,8%	76,6%	80,2%	69,0%	75,5%	82,9%	70,5%	73,0%
5) Ça vous a permis de développer votre sens des responsabilités ou votre autonomie								
Plutôt d'accord	62,2%	76,9%	81,3%	66,5%	71,4%	84,6%	72,8%	73,8%
6) Votre participation vous a permis de développer les méthodes de travail								
Plutôt d'accord	60,2%	75,8%	77,2%	77,1%	77,7%	90,9%	72,6%	74,7%
7) Votre participation vous permet d'améliorer vos chances de trouver un emploi								
Plutôt d'accord	69,8%	71,8%	56,9%	75,5%	75,2%	85,2%	73,6%	71,9%

En regard des effets perçus, plus de sept personnes sur dix sont d'accord que la participation a joué un rôle positif concernant les différents éléments traités : la participation a redonné le goût d'agir, de se prendre en main, de faire quelque chose (82 %), a permis de briser l'isolement, de rencontrer des gens (84 %), d'améliorer les connaissances d'un métier (72 %), de retrouver ou de développer des habitudes de travail (73 %), de développer le sens des responsabilités, de retrouver son autonomie (74 %), de développer les méthodes de travail (75 %) et d'améliorer les chances de trouver un emploi (72 %).

Si on se réfère aux questions d'évaluation : la participation à la mesure a-t-elle eu pour effet d'améliorer des aspects de la qualité de vie des participants?

☞ À la lumière des résultats, il semble que la participation change pour le mieux la situation pour quatre des cinq indicateurs retenus. En effet, par rapport à l'année avant la participation :

- près de six participants sur dix ont une vie sociale et familiale meilleure après la participation, ce qui n'est pas étonnant étant donné que plus de huit participants sur dix attribuent à la participation le fait qu'elle leur a permis de briser l'isolement et de rencontrer des gens;
- plus de six participants sur dix ont une meilleure motivation à travailler, à trouver du travail et à améliorer leur formation, ce qui s'explique en partie parce que huit participants sur dix estiment que la participation leur a redonné le goût d'agir, de se prendre en main, de faire quelque chose;
- plus de deux participants sur trois ont une meilleure estime de soi, ce qui est corroboré par le fait que près des trois-quarts d'entre eux estiment que la participation leur a permis de développer leur sens des responsabilités et leur autonomie;
- et près de sept participants sur dix estiment que, de façon générale, la qualité de la vie est meilleure;
- pour ce qui est de la santé, la situation est plus mitigée.

Il s'agit ici d'effets bruts et non d'effets nets. Par ailleurs, l'examen des mêmes résultats auprès des non-participants traduit une situation pratiquement opposée, puisque dans le meilleur des cas, ce n'est pas plus de deux non-participants sur dix qui estiment que la situation s'est améliorée. Ils estiment plus généralement qu'elle est demeurée la même ou s'est détériorée. Rappelons toutefois que ces non-participants ne semblent pas comparables aux participants, ils semblent avoir des handicaps ou limitations plus lourds.

La participation à la mesure a-t-elle des effets sur l'attitude des participants par rapport au marché du travail?

☞ Plus de six participants sur dix estiment qu'ils ont une meilleure motivation à travailler, à se trouver du travail ou à améliorer leur formation à la suite de la participation qu'avant la participation. De plus, plus de sept participants sur dix sont d'accord avec l'énoncé que la participation a permis de retrouver ou de développer des habitudes de travail comme se lever tôt, se déplacer tous les jours, de développer des méthodes de travail, d'améliorer les connaissances d'un métier et finalement d'améliorer les chances de trouver un emploi.

Quelle est la satisfaction à l'égard de la mesure?

☞ Les résultats concernant les cinq indicateurs de comparaison et les sept énoncés sur les effets perçus, à l'exception de l'indicateur portant sur la santé, sont tous des résultats où minimalement la majorité des participants fournit une réponse positive variant entre 56 % et 84 %. Ces constats traduisent de façon indirecte un haut niveau de satisfaction.

5.6 TAUX¹⁷ ET MOTIFS D'INTERRUPTION AVANT TERME

Cette section aborde les taux d'interruption avant terme, ainsi que les motifs de ces interruptions. Au total, un peu plus du quart des participants n'ont pas complété leur participation (26 %).

Les participants au programme CIT se distinguent de tous les autres sous-groupes par leur faible taux d'interruption avant terme (12 % contre SAE (29 %), PPE (31 %), INSO (29 %), MFOR (30 %), SSAL (33 %), ainsi que ceux ayant participé à plusieurs mesures ou programme (31 %). Ceci pourrait s'expliquer par les renouvellements de contrat CIT, sachant que les personnes ont tendance à interrompre davantage au début d'une participation, le fait que plusieurs participants au CIT étaient plutôt participants à la suite d'un renouvellement de contrat ferait en sorte de réduire leur risque d'interruption. Les participants à ce programme le sont généralement durant quelques années. Le taux d'interruption avant terme si on enlève les participants à CIT est de 30 %. L'étude sur l'évaluation de l'interruption avant terme de la participation dans le contexte des mesures actives d'emploi donne un taux d'interruption avant terme pour l'ensemble des participants de 16 % pour une cohorte de participants ayant débuté

¹⁷ Ce taux d'interruption avant terme ne reflète pas exactement le concept d'interruption avant terme habituel, puisqu'il est un taux basé, d'une part, sur les déclarations des participants. Or, l'étude sur *l'Évaluation de l'interruption avant terme de la participation dans le contexte des mesures actives d'Emploi*, Direction de la recherche de l'évaluation et de la statistique, mars 2002 souligne que les répondants ont davantage tendance à fournir une réponse socialement acceptable (désirabilité sociale) ou interprètent l'issue de leur participation en fonction de leurs objectifs personnels plutôt que selon les objectifs convenus avec l'intervenant. D'autre part, puisque la cohorte des participants était établie à partir de dates de fins de participation se situant dans une période particulière, ce taux ne prend pas en compte certaines fins de participation qu'elles soient avant terme ou à terme. Par ailleurs, cette étude étant une source importante d'information relativement aux personnes avec limitations, nous optons pour fournir ces résultats plutôt que de ne pas en tenir compte.

leur participation. La différence s'explique vraisemblablement par le handicap des personnes. L'analyse des motifs qui suit permet des explications en ce sens.

Pour les mêmes raisons, les participants non reliés à l'une ou l'autre des ententes (33 %) et ceux reliés à l'entente EMT (27 %) sont proportionnellement plus nombreux à ne pas avoir complété leur participation, comparativement aux participants reliés à l'entente AEPH (18 %).

Finalement, les participants éprouvant des problèmes de santé mentale affichent un pourcentage supérieur d'interruption avant terme (33 %), comparativement aux participants ayant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (21 %) et ceux ayant d'autres limitations (23 %).

Tableau 47
Proportion des participants ayant terminé avant terme leur participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Interrompu avant terme	29,1%	30,9%	29,1%	30,1%	32,8%	11,8%	31,1%	25,9%
	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>		<i>F</i>	
Total	307	210	343	293	172	438	346	2 109
Total sans CIT								30%
Évaluation de l'interruption avant terme¹⁸	6,8%	22,7%	42,2%	21,5%	28,7%			16,2%

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Interrompu avant terme	18,0%	27,0%	33,1%
		<i>A</i>	<i>A</i>
Total	810	756	543

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

En ce qui a trait aux motifs de fin de participation avant terme, les principales raisons évoquées par les participants sont les suivantes :

- problèmes reliés à la participation : 36 %
- détérioration de l'état de santé : 32 %
- en emploi ou aux études : 15 %
- manque d'intérêt ou changement de mesure : 10,5 %
- problèmes externes à la personne : 7 %

Les problèmes reliés à la participation sont, par exemple, l'absence d'allocation de participation, peu d'attrait financier relié à la participation (3 %), transport ou transport adapté trop coûteux, absence ou problème de transport, lieu de participation trop éloigné du lieu de la résidence (1 %), accès du milieu difficile, emploi mal adapté aux difficultés, poste de travail mal adapté,

¹⁸ Évaluation de l'interruption avant terme de la participation dans le contexte des mesures actives d'Emploi, Direction de la recherche de l'évaluation et de la statistique, mars 2002, p. 28.

manque d'adaptation des moyens de communication selon le handicap (15 %), durée de participation trop longue ou trop courte (2 %), service d'accompagnement réduit ou aboli ou jamais implanté, manque de soutien de l'entourage (4 %), problèmes d'intégration au groupe, difficultés interpersonnelles (12 %). Les problèmes externes à la personne sont, par exemple, déménagement (2 %), fermeture d'entreprise (2 %), problèmes de garde d'enfants, prendre soin d'un parent, obligations parentales (3%).

Dans le but de faciliter les analyses subséquentes, seules les catégories suivantes ont été retenues « Détérioration de la santé – 32 % » et « Problèmes reliés à la participation – 36 % », les autres catégories ont été regroupées sous la rubrique « Autres – 32 % ». Les participants ayant terminé avant terme leur participation se répartissent donc dans ces trois catégories sans pouvoir y déceler une différence significative.

Ainsi, les participants des mesures INSO (48 %) et MFOR (41 %) sont en proportion plus grande à évoquer des problèmes de santé, afin de justifier leur interruption avant terme, comparativement à ceux de la mesure SAE (19 %) et du programme CIT (20 %). À l'inverse, ces deux derniers groupes sont en proportion plus élevée à mentionner d'autres motifs (SAE : 43 %, CIT : 42 % contre 19 % pour les participants à la mesure INSO).

Les participants non reliés à l'une ou l'autre des ententes sont proportionnellement plus nombreux à évoquer des problèmes de santé (47 % contre 26 % et 21 % pour les participants reliés aux ententes AEPH et EMT) et les autres motifs ont été plus souvent mentionnés par les participants reliés à l'entente EMT (42 %), comparativement aux autres participants (22 %).

Finalement, les participants ayant des problèmes de santé mentale sont proportionnellement plus nombreux à évoquer la détérioration de leur santé (48 %), comparativement à ceux vivant d'autres limitations (24 %) et ceux éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (20 %).

Tableau 48
Répartition des participants selon la raison de l'interruption avant terme

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total
Détérioration de la santé	18,5%	31,2%	48,3%	40,5%	26,7%	19,7%	33,5%	31,6%
			A F	A				
Problèmes reliés à la participation	38,6%	33,1%	33,2%	23,6%	40,2%	37,8%	41,3%	36,1%
Autres	42,9%	35,7%	18,5%	35,9%	33,1%	42,4%	25,2%	32,3%
	C				C			
Total	79	66	96	80	55	48	100	524

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Détérioration de la santé	25,6%	20,6%	47,2%
			AB
Problèmes reliés à la participation	43,7%	37,0%	30,5%
Autres	30,7%	42,4%	22,3%
		C	
Total	163	182	179

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

Si on se réfère aux questions d'évaluation :

Quels sont les principaux motifs de fins de participation avant terme?

☞ Les principaux motifs de fins de participation avant terme sont les suivants :

- problèmes reliés à la participation : 36 %
- détérioration de l'état de santé : 32 %
- en emploi ou aux études : 15 %
- manque d'intérêt ou changement de mesure : 10,5 %
- problèmes externes à la personne : 7 %

Les problèmes reliés à la participation sont, par exemple, l'absence d'allocation de participation, peu d'attrait financier relié à la participation, transport ou transport adapté trop coûteux, absence ou problème de transport, lieu de participation trop éloigné du lieu de la résidence, accès du milieu difficile, emploi mal adapté aux difficultés, poste de travail mal adapté, manque d'adaptation des moyens de communication selon le handicap, durée de participation trop longue ou trop courte, service d'accompagnement réduit ou aboli ou jamais implanté, manque de soutien de l'entourage, problèmes d'intégration au groupe, difficultés interpersonnelles. Les problèmes externes à la personne sont, par exemple, déménagement, fermeture d'entreprise, problèmes de garde d'enfants, prendre soin d'un parent, obligations parentales.

Quels sont les facteurs qui font obstacles à l'atteinte des résultats attendus de la mesure?

☞ Les facteurs défavorables sont, notamment, ceux mentionnés comme motifs d'interruption avant terme, tels la maladie qui est bien indépendante de la volonté des participants, mais qui affecte l'atteinte des résultats pour le tiers des participants (32 %). Il y a les facteurs qui sont effectivement des difficultés inhérentes à la participation et sur lesquelles on peut agir dans une certaine mesure (emploi mal adapté, accès difficile, coûts de transport trop élevés, durée trop courte ou trop intensive, service d'accompagnement réduit ou aboli, absence d'allocation de participation, problèmes d'intégration au groupe) qui affectent plus du tiers des participants (36 %). Les autres motifs, tels le manque d'intérêt ou le changement de mesure (11 %), les problèmes familiaux de garde d'enfants ou les obligations familiales en général, la fermeture de l'entreprise, sont autant de raisons qui affectent l'atteinte des résultats, sur certains desquelles on peut agir, du moins partiellement, et qui constituent 7 % des motifs d'interruption avant terme. Enfin, pour 15 % des participants ayant terminé avant terme leur participation, la mesure ou le programme les a conduit vers un emploi ou une formation.

5.7 LES PARTICIPATIONS AUX MESURES ET PROGRAMME AVANT ET APRÈS LA PARTICIPATION CONSIDÉRÉE

Nous avons analysé pour chacun des participants et des non-participants à l'aide des données administratives, les participations à d'autres mesures ou programme et ce, un an avant et un an après la participation.

Dans l'ensemble, près de la moitié des participants n'ont participé à aucune autre mesure ou programme l'année avant leur participation (48 %), tandis que 41 % d'entre eux ont participé à

une autre mesure ou programme¹⁹ et 9 % affirment avoir participé à la mesure SAE **et** à une autre mesure ou programme. La combinaison SAE avec une autre mesure ou programme est la combinaison la plus fréquente rencontrée auprès des participants et la seule qui se dégage distinctement, les autres combinaisons de mesures et programme rencontrées auprès de 2 % des participants constituent un ensemble des plus variés.

On retrouve une plus grande proportion de participants aux mesures SAE (73 %), PPE (74 %), MFOR (65 %) et SSAL (62 %) à n'avoir participé à aucune mesure ou programme un an avant leur participation, comparativement à ceux de la mesure INSO (47 %), au programme CIT (25 %), ainsi qu'à ceux ayant plusieurs participations à leur actif (11 %). À l'inverse, ces derniers groupes (INSO, CIT et MULTI) sont en proportion plus élevée que tous les autres à avoir participé à une seule mesure, alors que la participation à une mesure SAE **et** à une autre mesure ou programme est plus fréquente chez les participants au programme CIT et ceux ayant plusieurs participations à leur actif, que dans tous les autres groupes. Dans le cas de CIT, le fait que les participants restent plusieurs années au sein de ce programme et que le suivi est assuré par des intervenants externes à la place d'un agent d'Emploi-Québec, explique le fait que les personnes participantes ont fait en plus grande proportion plus souvent une autre mesure et notamment la combinaison SAE-CIT.

Les personnes participantes handicapées reliées à l'entente AEPH (29 %) sont en moins grande proportion à n'avoir participé à aucune autre mesure ou programme comparativement à celles reliées à l'entente EMT (62 %) et aux autres (47 %). À l'inverse, ces dernières sont en proportion plus grande, que les personnes participantes reliées à l'entente EMT, à avoir participé à une seule mesure (52 % et 46 % contre 30 %), mais seules les personnes participantes reliées à l'entente AEPH se démarquent par leur participation à une mesure SAE **et** à une autre mesure ou programme (17 % contre 7 % et 5 %). Comme mentionné à quelques reprises, les résultats pour les personnes participantes reliées à l'AEPH découlent directement de leur participation au programme CIT.

¹⁹ Ces participants ont pu participer à une même mesure à plus d'une reprise au cours de l'année.

Tableau 49

Répartition des participants selon leur participation à une mesure un an avant la participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
Aucune	73,4% CFG	74,1% CFG	46,7% FG	65,4% CFG	61,9% CFG	24,5% G	10,7%	47,7%	100,0%
Une seule mesure	23,6%	21,8%	49,8%	28,5%	31,7%	57,0%	56,3%	41,4%	0,0%
			ABDE			ABD E	ABD E		
SAE + une autre mesure	2,2%	2,6%	2,0%	5,2%	5,3%	16,8%	29,4%	9,4%	0,0%
						ABC DE	ABC DEF		
Autres combinaisons	0,7%	1,5%	1,5%	0,9%	1,0%	1,7%	3,7%	1,6%	0,0%
Total	330	213	358	301	180	453	356	2 191	410

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Aucune	29,1%	62,1%	47,3%
		AC	A
Une seule mesure	51,6%	30,2%	46,3%
	B		B
SAE + une autre mesure	17,4%	6,5%	4,7%
	BC		
Autres combinaisons	1,9%	1,2%	1,8%
Total	832	792	567

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

Quant à la participation à d'autres mesures ou programme au cours de l'année qui a suivi la participation, elle se compare à celle un an avant la participation. En effet, 47 % des participants n'ont participé à aucune autre mesure ou programme un an après leur participation, alors que 44 % d'entre eux ont participé à une autre mesure ou programme²⁰. Seulement, 6 % mentionnent avoir participé à la mesure SAE et à une autre mesure ou programme et 3 % mentionnent différentes combinaisons de mesures et programme. Si on ne tient pas compte du programme CIT, 54 % des participants n'ont participé à aucune autre mesure ou programme un an après leur participation, alors que 37 % ont participé à une seule autre, 6 % à SAE et à une autre mesure et 3 % à plusieurs combinaisons de mesures ou programme. Il y a donc 46 % des personnes participantes handicapées qui ont au moins entrepris de nouveau une participation à la suite de la participation considérée dans cette étude. Il est difficile de comparer ce résultat avec celui des mesures actives qui est de 51 %, mais pour toute la période postparticipation, donc en moyenne jusqu'à 23 mois après la participation et incluant en plus des mesures actives et du programme CIT, des activités d'aide à l'emploi. Par contre, pour cette comptabilisation de toutes les activités, mesures et programme sur toute la période postparticipation jusqu'à l'entrevue, plus de deux personnes handicapées participantes sur trois (68 %) y ont eu recours.

²⁰ Ces participants ont pu participer à la même mesure que celle étudiée ou à une autre même mesure à plus d'une reprise au cours de l'année.

Seuls les participants au programme CIT se distinguent des participants aux autres mesures en étant proportionnellement moins nombreux à n'avoir participé à aucune mesure un an après leur participation (23 % contre 62 % (SAE), 61 % (PPE), 45 % (INSO), 58 % (MFOR), 76 % (SSAL) et 40 % (MULTI)). La participation à une seule mesure est plus fréquente parmi les participants au programme CIT (68 %), à la mesure INSO (52 %), ainsi qu'à ceux ayant plusieurs participations à leur actif (43 %), comparativement aux participants des autres mesures (29 % (SAE), 27 % (PPE), 29 % (MFOR) et 18 % (SSAL)). Comme cela a été mentionné précédemment, la particularité du programme CIT et de ses renouvellements de contrats explique les résultats.

De même, les participants reliés à l'entente AEPH affichent un pourcentage plus élevé de participation à une seule mesure (58 %), comparativement à ceux reliés à l'entente EMT (30 %) et aux autres (48 %) et un pourcentage moins élevé de n'avoir participé (32 %) à aucune mesure ou programme contre respectivement 60 % pour les participants à l'EMT et 46 % pour les autres.

Finalement, les hommes (46 %) sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (41 %) à avoir participé à une seule autre mesure un an après leur participation, tout comme les participants éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (une mesure : 55 %, SAE + une autre mesure : 8 %), comparativement aux participants vivant d'autres limitations (une mesure : 42 %, SAE + une autre mesure : 6 %) et ceux ayant des problèmes de santé mentale (une mesure : 40 %, SAE + une autre mesure : 5 %). La réciproque est aussi vraie, puisque les participants vivant d'autres limitations (49 %) et ceux ayant des problèmes de santé mentale (54 %) sont en proportion plus grande à ne pas avoir participé à d'autres mesures un an après leur formation, comparativement aux participants éprouvant des limitations intellectuelles et des difficultés d'apprentissage (35 %).

Tableau 50

Répartition des participants selon leur participation à une mesure un an après la participation

	SAE (A)	PPE (B)	INSO (C)	MFOR (D)	SSAL (E)	CIT (F)	MULTI (G)	Total	Non parti- cipants (H)
Aucune	62,4%	61,3%	44,8%	58,3%	76,0%	23,1%	40,2%	47,3%	98,0%
	CFG	CFG	F	CFG	A C D FG		F		A B C D EFG
Une seule mesure	29,1%	26,9%	52,4%	29,2%	18,4%	68,1%	43,4%	44,0%	1,5%
	H	H	A B D E H	H	H	A B C D E G H	A B D E H		
SAE + une autre mesure	5,5%	9,0%	1,1%	3,1%	2,7%	7,6%	13,4%	6,0%	0,4%
	CH	CH				CH	A C D E H		
Autres combinaisons	3,0%	2,8%	1,7%	9,3%	3,0%	1,1%	3,0%	2,8%	0,0%
				ACFG					
Total	330	213	358	301	180	453	356	2 191	410
Utilisation d'au moins une mesure ou programme								52,7%	
Total sans CIT								46,1%	
MA Utilisation d'au moins une mesure ou programme ou activité d'aide à l'emploi sur toute la période postparticipation (moyenne de 23 mois)								51,3%	

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

	Reliés AEPH (A)	Reliés EMT (B)	Non reliés (C)
Aucune	31,6%	59,9%	46,2%
		AC	A
Une seule mesure	57,9%	30,3%	48,3%
	BC		B
SAE + une autre mesure	8,7%	5,9%	3,1%
	C		
Autres combinaisons	1,8%	3,9%	2,3%
Total	832	792	567

Test du Khi-Deux de Pearson = 0,000

En ce qui concerne les questions d'évaluation :

Quel est le cheminement des personnes handicapées à travers la gamme des mesures offertes à Emploi-Québec? Ce cheminement est-il en adéquation avec leurs besoins?

☞ Les résultats nous permettent de conclure que pour près de la moitié des personnes handicapées participantes, il n'y a pas eu de participation durant l'année avant la participation (48 %). Le même constat se retrouve pour l'année suivant la participation (47 %). Ceci étant dit, il est difficile de dégager des cheminements particuliers autres que le fait qu'une proportion d'environ deux participants sur cinq dans chacune des situations avant

(41,4 %) ou après la participation (44,0 %) a eu recours à une autre participation ou la même. Par ailleurs, la combinaison SAE et une mesure est la seule qui se présente un nombre de fois suffisamment élevé pour la dégager de l'ensemble des combinaisons avec ou sans répétition des mesures et programme (9,4 % avant la participation et 6,0 % après la participation). Le recours à la mesure SAE et à une autre mesure est plus fréquent, notamment pour les participants aux mesures SAE, PPE, au programme CIT et pour les participants ayant participé à plusieurs mesures ou programme à cause, possiblement, du recours aux organismes externes spécialisés, notamment pour la clientèle handicapée et pour le suivi de cette clientèle, précisément dans le cas du programme CIT. Par ailleurs, outre le fait qu'il semble y avoir adéquation entre les besoins des personnes handicapées participantes et les objectifs de la mesure ou programme étudiés, il est difficile d'évaluer avec les données dont nous disposons si ce cheminement est en adéquation avec les besoins.

DISCUSSION SUR LA MÉTHODOLOGIE ET SUR LES RÉSULTATS

L'étude confirme le choix de ne pas constituer un groupe de comparaison

L'étude repose sur des effets bruts seulement. Force est de constater qu'il était impossible de trouver au niveau des participants et des non-participants des caractéristiques relatives aux limitations qui concordent de façon adéquate comme le requiert tout devis quasi expérimental. En effet, les codes de diagnostics associés aux dossiers des prestataires de l'assistance-emploi non participants ayant des contraintes sévères à l'emploi identifient des maladies ou handicaps, sans toutefois qualifier l'ampleur de la maladie ou du handicap. D'autre part, au niveau des participants, tous n'avaient pas des codes de diagnostics associés, car tous n'étaient pas prestataires de l'assistance-emploi identifiés comme ayant des contraintes sévères à l'emploi, ce qui était le cas des non-participants. Finalement, au niveau de la participation aux mesures d'Emploi-Québec, pour ceux qui ne sont pas prestataires de l'assistance-emploi sans contraintes sévères à l'emploi, la déclaration des limitations est volontaire. En conséquence, le choix d'un groupe de comparaison parmi les prestataires de l'assistance-emploi avec contraintes sévères à l'emploi auraient vraisemblablement entraîné des effets nets artificiellement supérieurs pour les participants.

La stratégie de collecte semble avoir porté fruits

L'étude repose également sur la cueillette d'information à partir d'un sondage téléphonique. Certains diront que ce n'est possiblement pas la meilleure façon de rejoindre ce type de clientèle. L'entrevue en face-à-face pourrait permettre davantage de cerner les besoins et les perceptions de la clientèle, tandis que les motifs de non-participation serait vraisemblablement plus facilement exposés lors de discussions au sein de groupes de non-participants. Par ailleurs, l'entrevue en face-à-face est extrêmement coûteuse et ce type de clientèle est potentiellement plus difficile à déplacer pour les groupes de discussions étant donné les limitations de plusieurs d'entre elles. Pour pallier ces inconvénients, une nouvelle approche a été utilisée. Une lettre, signée par le Directeur de l'évaluation du Ministère, a été envoyée avant le début de la collecte à chaque personne sélectionnée, afin de lui expliquer le but du sondage, la raison de sa participation au sondage, la possibilité de choisir le moment qui lui conviendrait pour réaliser l'entrevue, la possibilité d'être accompagnée au téléphone pour réaliser l'entrevue, la possibilité qu'une autre personne réponde à sa place, mais avec son accord, la possibilité de réaliser l'entrevue en plusieurs temps afin d'éviter toute fatigue excessive, la possibilité de rejoindre la maison de sondage ou le Ministère par téléphone pour des renseignements supplémentaires. Cette lettre a été perçue, selon la maison de sondage, comme étant rassurante pour la clientèle et elle estime qu'elle a contribué positivement au taux de réponse. De fait, le Bureau des renseignements et plaintes du Ministère n'a enregistré que des demandes de renseignements, mais aucune plainte. 7 % des participants et 25 % des non-participants ont eu recours à un tiers pour répondre au sondage (respectivement 6 % et 20 % étaient des parents ou amis proches et 1 % et 5 % étaient des personnes d'un organisme en qui ils avaient confiance).

Les besoins des participants semblent bien pris en compte

Notre étude montre que les objectifs des mesures et programme sont généralement en lien avec les besoins des personnes handicapées. Les activités des mesures et programme en début de participation et le suivi en cours de participation concourent à rencontrer les besoins des clientèles. En effet, les participants se souviennent avoir discuté avec l'intervenant de

l'organisme et avec l'agent d'Emploi-Québec. Ces discussions permettent la compréhension des besoins et des difficultés, favorisent l'échange et assurent l'adaptation des activités aux besoins et difficultés des personnes, ce qui est confirmé par les participants. Les participants se disent généralement satisfaits et ce, dans une proportion assez élevée, quel que soit l'élément considéré.

Les problèmes de santé de la personne accroissent le risque d'interrompre la participation

Les problèmes reliés à des éléments touchant la participation sont mentionnés par un peu plus du tiers des participants qui interrompent leur participation avant terme, ceux relatifs à la détérioration de l'état de santé le sont par près du tiers, être en emploi ou aux études constitue le motif pour 15 % des participants, les problèmes externes, 7 % et le manque d'intérêt ou changement de mesure, moins de 1 % des participants.

Les problèmes reliés à la participation sont, par exemple, l'absence d'allocation de participation, peu d'attrait financier relié à la participation, transport ou transport adapté trop coûteux, absence ou problème de transport, lieu de participation trop éloigné du lieu de la résidence, accès du milieu difficile, emploi mal adapté aux difficultés, poste de travail mal adapté, manque d'adaptation des moyens de communication selon le handicap, durée de participation trop longue ou trop courte, service d'accompagnement réduit ou aboli ou jamais implanté, manque de soutien de l'entourage, problèmes d'intégration au groupe, difficultés interpersonnelles. Les problèmes externes à la personne sont, par exemple, déménagement, fermeture d'entreprise, problèmes de garde d'enfants, prendre soin d'un parent, obligations parentales. Ainsi, une bonne partie des motifs de fin de participation avant terme sont des éléments sur lesquels des améliorations peuvent être apportées, tant au niveau ministériel que gouvernemental.

L'insertion en emploi est bonne et l'amélioration à la suite de la participation est importante pour plusieurs aspects considérés lorsqu'on compare avec la situation antérieure à la participation.

Les deux premiers indicateurs relatifs à l'insertion en emploi (présence en emploi et la proportion du temps en emploi durant l'année suivant la participation) nous apprennent que les résultats sont un peu moins élevés pour les participants handicapés que pour les participants en général, mais les taux de présence en emploi, selon les mesures, suivent un ordre semblable à ceux obtenus auprès de l'ensemble des participants. Puisque les personnes handicapées ont généralement plus de contraintes que les personnes en général et qu'elles occupent moins souvent un emploi en proportion, on peut considérer que la participation aux mesures ou programme a un effet important pour elles même s'il s'agit d'effets bruts. À cet égard, les indicateurs comparant les périodes après et avant la participation (différence de proportion du temps en emploi, différence sur le nombre estimatifs d'heures travaillées) apportent un éclairage important en démontrant un effet plus positif et plus grand que par rapport aux personnes participantes en général. De plus, on observe une différence de rémunération importante entre les deux périodes, cette différence semble cependant moins importante que celle obtenue pour les participants en général, mais elle peut s'expliquer en partie par le fait qu'environ 8 % des participants occupent des emplois non rémunérés et qu'en moyenne ils travaillent un moins grand nombre d'heures que les participants.

Les participants handicapés ont moins souvent recours à l'assurance-emploi que l'ensemble des participants, mais plus souvent recours à l'assistance-emploi, ceci est en lien direct et

cohérent avec les résultats pour l'insertion en emploi. Toutefois, lorsqu'on compare la situation après et avant la participation, on observe une diminution de l'utilisation de l'assistance-emploi. Finalement, les participants sont satisfaits des divers éléments mesurés en regard de l'emploi occupé. De plus, ils jugent que la vie sociale et familiale est généralement meilleure qu'avant la participation. Bref, la participation semble amener davantage d'éléments positifs que négatifs auprès des participants.